SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

QUATORZIÈME ANNÉE.

Une œuvre historique comme celle que représente ce recueil, ne saurait se perpétuer qu'en s'améliorant. Elle doit reconquérir, s'il le faut, et justifier toujours plus la faveur qui l'accueillit à son origine. Pénétrés de ce devoir, les membres du Comité ont pris d'importantes résolutions qui seront exécutées dès le 1er janvier 1866. Avec cette quatorzième année s'achèvera la première période des travaux de la Société fondée au mois d'avril 1852. — Une table des matières par ordre alphabétique, rédigée avec le plus grand soin, par une main habile, et embrassant les quatorze années révolues, résumera les indications de toute nature contenues dans l'ensemble de documents historiques déjà mis au jour, et en rendra l'usage plus facile. Cette table occupera les derniers numéros du *Bulletin* de 1865. C'est l'indispensable complément de nos collections.

Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS — AVIS DIVERS, ETC.

A Monsieur Fernand Schickler, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 12 juin 1865.

Monsieur le Président et cher confrère,

Je viens de recevoir et de lire avec beaucoup d'intérêt le 1er cahier de la XIVe année de notre *Bulletin*. Je tiens à vous remercier, ainsi que notre excellent confrère Ch. Waddington, des choses si aimables que je trouve à

mon sujet dans votre discours et dans son rapport. Et aussi bien, — puisque l'état de maladie, qui m'a tenu alité pendant plusieurs semaines et a surtout influé sur la détermination prise par moi de renoncer à la présidence de la Société, m'a empêché d'assister à la séance du 2 mai, et de vous y souhaiter la bienvenue, — je désire aujourd'hui, dès le second cahier de 1865, répondre tout à la fois à votre cordial appel et aux témoignages de sympathie et de regrets que l'on a bien voulu m'adresser. J'ai besoin en même temps de présenter quelques rectifications, que je juge essentielles, sur ce qui a été dit à la séance.

Vous avez eu raison, mon cher Président, de déclarer que je ne cessais pas d'être un ami et un collaborateur dévoué de l'œuvre à laquelle j'ai été heureux de consacrer tant de soins et tant de veilles, et que je crois avoir encore servie, en dernier lieu, lorsque, renonçant à la diriger désormais, je l'ai abandonnée librement à de nouvelles destinées. Je sentais bien qu'elle avait besoin d'être, sinon beaucoup modifiée, du moins retrempée et revivifiée (témoin mes circulaires du 25 février 1863 aux membres de la Société, et du 20 avril suivant à MM. les pasteurs de Paris). — Peut-être n'est-ce pas trop ma faute, si les soins que je lui ai donnés ont paru un peu trop exclusifs. En portant bien longtemps « seul ou à peu près seul » tout le fardeau, j'ai su ce qu'il pesait; mais n'ai-je pas demandé toujours, et accueilli avec empressement et gratitude, l'assistance de tous et de chacun. Si cette assistance n'a pas été plus grande, plus soutenue, cela tenait beaucoup, je le reconnaissais tout le premier, à des circonstances exceptionnelles. En donnant lieu à de nouvelles circonstances de se produire, en laissant à d'autres mains le dépôt que j'avais fidèlement gardé et que mes forces se refusaient à conserver plus longtemps, — en amenant, en provoquant ce que notre ami Ch. Waddington a fort bien appelé « une crise salutaire et fortifiante, » j'ai donc cru servir efficacement encore l'œuvre de notre Société.

Je viens aux rectifications :

Personne ne peut mieux apprécier que moi l'esprit de bienveillance et d'équité qui a dicté le Rapport. Notre rapporteur le sait, et il sera le premier à m'approuver de vouloir ramener à « la plus scrupuleuse impartialité » quelques points de ce « récit, » de « cette page de notre propre histoire, » qui, insérée dans notre *Bulletin*, y marquera une phase nouvelle. Forcé de préparer ce compte rendu à la hâte et ne pouvant recevoir de moi-même ces indications qui eussent prévenu toute erreur, il n'est pas étonnant qu'il ait commis quelques méprises, malgré son désir de « tenir un juste compte de ce qui a été accompli jusqu'à ce jour. » Celle qui me touche le plus, et que j'ai le plus à cœur de relever, est relative à ces travaux tout rédigés, notices, récits, etc., que le Comité désire faire entrer

désormais dans le *Bulletin*, de préférence à la « lettre morte » des documents, et qui ne se sont rencontrés jusqu'ici, dit formellement le Rapport, que dans « les seuls cahiers reproduisant les mémoires lus dans les assemblées annuelles. » C'est trop mettre en oubli que j'ai toujours cherché à combiner ces sortes de travaux avec les documents, que j'avais soin d'accompagner presque toujours de préambules détaillés et de notes explicatives, afin d'éviter le plus possible « l'indigeste et l'illisible. » Qu'est-ce, en effet, en dehors des lectures des assemblées annuelles, que ces nombreuses *notices* sur les académies protestantes de Saumur, de Nîmes, d'Orthez, de Die, de Montauban, de Genève, par MM. P. Marchegay, Michel Nicolas, Lourde-Rocheblave, Cellerier, Borrel? Il n'y manque que celle de Sedan, et ce n'est pas faute de l'avoir instamment réclamée de qui de droit! Qu'est-ce encore que tous ces *articles* de MM. Nap. Peyrat, Ch. Frossard, O. Douen, J. Chavannes, Guillebert, de notre regretté Francis Waddington, sur des sujets divers et sur les Eglises et colonies du Refuge? Et toutes ces *biographies* et *autobiographies*, qui sont répandues parmi les documents, dans tous les cahiers des treize volumes, — sans parler de ces *préliminaires* où, par Questions et Réponses, bien des difficultés s'éclaircissent, et où trouvent place les « miettes de notre histoire, » — sans parler enfin des *Mélanges* bibliographiques, et de nos propres travaux sur Daniel Chamier, le Temple de Charenton, les Cimetières protestants de Paris, etc.? Ce n'est donc vraiment pas assez, de dire que je n'ai « jamais entendu répudier cette façon de faire. » — Maintenant, que l'on veuille donner une place plus grande encore, plus spéciale, à cette espèce de travaux, soit: mais que l'on ne croie pas qu'en fait le *Bulletin* se soit jusqu'ici contenté de « rassembler les matériaux de notre histoire au lieu de l'écrire. » La vérité est que j'ai fait beaucoup à cet égard, dans les conditions où je me trouvais. Mais on se tromperait d'ailleurs étrangement, comme aussi l'on se fourvoierait fort malheureusement (à mon avis) si l'on faisait la part trop grande à ces sortes de travaux de revues, où, en comblant les lacunes des matériaux, on risque trop de faire dominer l'imagination et le style, et où l'on est exposé à dénaturer les documents au lieu de les « faire connaître » simplement, ainsi que le prescrivent nos Statuts. Les documents élucidés, c'est l'histoire vivante et vraie: tant pis pour ceux qui ne veulent pas se donner la peine d'en comprendre le grand intérêt! L'histoire faite à distance, c'est un voyage de nuit au milieu des ruines, comme l'a si bien exprimé M. Ch. de Rémusat, et telle est l'œuvre laborieuse et incertaine du chercheur attardé qui vient, après des siècles, reconstruire avec des décombres le monument du passé. Gare à l'esprit de système, dans cette recomposition plus ou moins arbitraire d'un ensemble brisé en pièces!... Mais vous l'avez dit sagement, mon cher Président, l'œuvre de notre So-

ciété doit rester « strictement historique, » même en tâchant de « se mettre plus en harmonie avec les besoins littéraires des protestants. » Là est le problème.

Une autre allégation du Rapport qui m'a paru manquer de fondement, c'est celle qui concerne la soi-disant décroissance d'intérêt dans les communications que le *Bulletin* a publiées d'année en année. Les premiers cahiers, au début, ont eu un intérêt tout spécial : ils étaient... *les premiers.* Je ne saurais admettre, et je ne suis pas le seul, qu'ils soient devenus moins intéressants... Soyons justes, l'intérêt qui s'est attiédi avec le temps, c'est celui des protestants, non le nôtre, non celui de notre publication (je n'en ai eu que trop de preuves !) et les plaintes les mieux motivées ont toujours porté sur la distraction et l'indifférence de tous ceux qui auraient dû comprendre qu'il fallait seulement *s'intéresser* au *Bulletin* pour y trouver cet intérêt qui n'y a jamais fait défaut. J'aurais, je le répète, trop d'exemples à citer. Je me borne à demander si le *Bulletin* a eu, au début, de plus curieuses pièces et en même temps de plus élevées à produire, que telle lettre de Henri IV, de Louis XIV, du duc de Rohan, que telles révélations sur Bernard Palissy, sur d'Aubigné, sur Salomon de Caus, ou enfin que ces « motifs de la conversion d'un prêtre du diocèse de Meaux, » nous dévoilant le grand évêque Bossuet ? Tout cela fait partie des deux dernières années. Ce n'est donc pas, hélas ! « la bonne fortune » des communications qui a manqué au *Bulletin*, même en ces derniers temps. C'est, — osons le dire tout haut, — un public protestant moins distrait, plus zélé, plus nombreux...

Cela dit, dans l'intérêt de la justice envers le passé, je tourne avec vous les yeux vers l'avenir, et je fais des vœux ardents pour que la Société reçoive maintenant, sous vos auspices et ceux du Comité, cette extension nécessaire qu'il ne m'a pas été donné de lui faire prendre avec les ressources dont je disposais. Puissions-nous voir les améliorations qui ont été décidées porter leurs fruits. Que l'action collective, succédant au travail en nom collectif, montre à son tour ce qu'elle peut, et qu'un public intelligent la seconde. *Hoc opus, hic labor est.* Je serai, pour ma part, heureux d'y contribuer autant qu'il dépendra de moi.

Votre tout dévoué, CHARLES READ.

A Monsieur le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 18 juin 1865.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de féliciter la Société de la lettre que vous a adressée

notre ami M. Read. Cette lettre révèle entre lui et nous, sur les points essentiels, un accord précieux à constater et qui est de bon augure pour l'avenir. Au fond, nos divergences sont peu de chose, puisqu'elles ne touchent ni à l'œuvre que nous faisons en commun, ni à l'ensemble des moyens par lesquels nous poursuivons notre but. En effet, il n'est pas question pour nous de renoncer à publier les pièces et les documents de notre histoire, et d'un autre côté notre Président use de son droit en remettant sous nos yeux la liste des articles, mémoires et notices rédigées qui, je le reconnais volontiers, occupent dans les treize premiers volumes du *Bulletin* une plus grande place qu'on ne le supposait d'après les termes de mon Rapport.

Je ne viens donc point m'inscrire en faux contre les assertions de M. Read. Qu'il me soit seulement permis de lui faire remarquer qu'à notre gré, ces articles, ces notices et ces mémoires, ces récits où les documents sont mis en œuvre, étaient encore en trop petit nombre dans nos publications, et que la lecture en était rendue difficile, sinon impossible, à la plupart de nos abonnés par la ténuité des caractères.

Peut-être y a-t-il aussi de l'exagération à prétendre que, pour trouver notre *Bulletin* intéressant, il suffit de s'y intéresser. Si notre public était composé d'érudits, à la bonne heure; mais s'il en était ainsi, notre savant ami n'aurait pas eu besoin de le gourmander trop souvent pour sa tiédeur et son indifférence.

Quoi qu'il en soit, nul de nous n'a jamais songé à nier tout ce que la Société doit au zèle intelligent et persévérant de celui qui l'a dirigée jusqu'ici, et si nous parvenons, avec l'aide de Dieu, à améliorer par le concours de tous une œuvre essentiellement collective, tout le monde sait qu'il en faudra reporter en grande partie l'honneur à notre ancien Président, demeuré notre collaborateur actif et dévoué. Aussi bien est-il visible pour tous que le Comité ne rompt point brusquement avec le passé et que, sous sa direction et la vôtre, le *Bulletin* conserve provisoirement son ancienne physionomie. Lorsqu'il aura réalisé sous une forme nouvelle les progrès que nous souhaitons, on y rencontrera toujours, je l'espère, le même esprit et la même intention, la même curiosité et la même exactitude dans l'étude du passé, le même amour de la vérité chrétienne.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon affectueux dévouement,

CH. WADDINGTON.

Jeanne d'Albret a-t-elle approuvé le mensonge?

Un pasteur d'une rare distinction, trop tôt ravi à l'Eglise qu'il édifiait par son ministère, à notre Société qu'il honorait par ses travaux, M. Lourde-

Rocheblave, adressait, il y a peu d'années, a question suivante à un des membres du Comité qui s'est particulièrement occupé du XVI[e] siècle :

« Vous savez tout le bien et tout le mal qu'on a dit de l'illustre reine Jeanne d'Albret. Henri Martin, dans son *Histoire de France,* t. IX, p. 297, l'accuse de s'être laissé entraîner par son rôle de calviniste jusqu'au fanatisme, et même à d'étranges aberrations morales. Pour justifier cette assertion, il cite en note une lettre de Renée de France à Calvin, dans laquelle cette vénérable princesse accuse Jeanne d'Albret d'avoir soutenu devant elle qu'il « *estoit bon et licite de mentir pour soutenir la religion; qu'il se falloit défendre en toutes les sortes que l'on pouvoit, et que le mensonge estoit bon et sainct en cest endroict.* » Cette lettre paraît être extraite des *Archives curieuses*, t. V, p. 405. Un auteur anglais la cite également, avec plus d'étendue, et dit l'avoir vue à la Bibliothèque royale, Msc. Dupuy, 85, 86, f° 120, datée de Montargis, ce xxi may, sans indication d'année.

« M. Henri Martin avoue qu'il aurait eu des doutes sur son authenticité, si elle n'était acceptée par les auteurs protestants, qui avaient intérêt à la contrôler.

« Cette lettre m'embarrasse fort. D'un côté je ne peux, à distance, exercer le contrôle dont parle H. Martin, et par conséquent déclarer cette pièce suspecte; d'un autre côté, je ne puis concilier ce propos de Jeanne avec sa loyauté, sa *rondeur*, sa piété éclairée... Dans ma perplexité, j'ai recours à vous, Monsieur, que vos études spéciales sur la duchesse de Ferrare ont certainement mis en mesure d'élucider ce point délicat. »

Voici la réponse de M. Jules Bonnet :

« Je m'empresse de répondre à la question que vous m'adressez touchant une lettre de Renée de France à Calvin, conservée à la Bibliothèque impériale (Dupuy, 86), et imprimée dans les *Archives curieuses* de MM. Cimber et Daujou. Cette pièce est parfaitement authentique, et présente sous le plus beau jour le caractère de la duchesse de Ferrare, sans trop diminuer, ce me semble, la gloire de Jeanne d'Albret. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire en entier le passage incriminé par Henri Martin. Je ne saurais mieux faire que de le placer sous vos yeux. Après s'être plainte éloquemment des invectives dirigées contre la mémoire de son gendre, le duc de Guise, à propos du massacre de Vassy, la duchesse de Ferrare poursuit en ces termes : « Comme un secrétaire de M. Dasqs disoit un jour à la « reine de Navarre et à moy, en ce lieu, tous les maux qu'il estoit pos- « sible de luy et de quelques autres, et que je luy dis devant elle et l'adju- « ray qu'il dist la vérité, si ce qu'il disoit estoit vray ou non, il nous con- « fessa qu'il n'en estoit rien, et nomma celuy qui luy avoit appris à dire « telles nouvelles de luy pour luy mettre à sus chose qu'il n'avoit pas

« pensée, et que c'estoit pour maintenir la religion ; chose que ladite dame
« approuva, en ce qu'il se falloit défendre en toutes les sortes que l'on
« pouvoit, et que le mensonge estoit bon et sainct en cest endroict, comme
« beaucoup disent et tiennent. A quoy je ne peus faire que je ne résistasse,
« disant que Dieu n'est point le père du mensonge, mais que c'est le diable,
« et que Dieu, c'est le Dieu de la vérité, et que sa parolle est assez puis-
« sante pour défendre les siens sans prendre les armes du diable et de ses
« enfans. Toutesfois ladite dame a si bon zèle et si bon jugement en beau-
« coup de choses, que je désire m'y exempler, et comme la feue royne de
« Navarre a esté la première princesse de ce royaume qui a favorisé l'Evan-
« gile, il pourroit estre que la royne de Navarre sa fille parachèvera à l'y
« establir, et me semble qu'elle y est autant propre que princesse ni femme
« que je congnoisse. Je luy porte amour de mère, et admire et loue les
« grâces que Dieu luy a départies. »

« Je ne sais si je me trompe, Monsieur, mais il me semble qu'il y a dans ce bel éloge de Jeanne d'Albret succédant, sous la plume de la duchesse de Ferrare, au blâme de quelques paroles irréfléchies qui ressemblent plus à une boutade qu'à une opinion arrêtée, quelque chose qui doit vous rassurer pleinement au sujet de la glorieuse reine à laquelle vous avez consacré vos études. Ne soyons pas plus sévères à son égard que ne le fut Renée de France, et tout en déplorant les excès, les violences du XVI[e] siècle, sachons honorer les grands caractères et les nobles vies dont il nous a légué l'exemple. »

Les extraits qui précèdent nous font éprouver un regret, c'est que la correspondance de Jeanne d'Albret n'ait pas encore trouvé un éditeur. Dispersée dans les Mémoires du temps, et surtout dans les collections manuscrites de Paris, de Londres et de Genève, elle formerait un précieux complément aux monographies déjà publiées, et à la plus récente de toutes, qui se distingue par son exactitude, celle de M. Th. Muret. Elle achèverait de révéler cette âme si forte, en qui l'héroïsme n'exclut pas les plus tendres sollicitudes d'épouse et de mère. On essayera ici de combler cette lacune, en publiant ultérieurement quelques morceaux inédits de la correspondance de Jeanne d'Albret.

Calvin et les briseurs d'images.

Note rectificative d'une assertion de M. Rosseeuw Saint-Hilaire.

Le savant historien de l'Espagne, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, dans un volume récemment honoré des suffrages de l'Académie française, et consacré à la révolution des Pays-Bas, raconte les dévastations exercées par

les Flamands insurgés sur les édifices de la foi catholique, et le sac de la fameuse cathédrale d'Anvers qui rivalisait de splendeur avec celles de Strasbourg et de Cologne (1566). En déplorant ces excès, il en fait remonter la responsabilité aux prédications iconoclastes des ministres et de Calvin lui-même. « L'ardente parole des prédicateurs, dit-il, excitait encore les passions au lieu de les calmer. En déclamant sans cesse contre le culte des saints, ils indiquaient aux rancunes populaires le point où elles devaient frapper, et le peuple, dans sa logique grossière, finissait par conclure que le plus sûr moyen d'extirper l'idolâtrie, c'était de renverser les idoles. La question, du reste, n'était pas nouvelle. Elle avait déjà été soulevée en Allemagne par Carlostadt, et en Ecosse, par Knox, disciple de Calvin. Luther, on s'en souvient, avait protesté avec la fougue impétueuse de sa loyale nature contre ces égarements populaires, et il était parvenu à les réprimer. Mais Calvin, en tonnant du haut de la chaire chrétienne contre le culte idolâtre des images, *avait oublié de désavouer ceux qui, le prenant au mot, se faisaient les exécuteurs des hautes œuvres de la justice divine.* Aussi partout où s'établit le calvinisme, en France, en Ecosse, dans les Pays-Bas, les idoles tombent devant lui... » (1)

Sans méconnaître ce qu'il y a de vrai dans cette dernière observation, applicable d'ailleurs, à des degrés divers, à tous les pays dans lesquels la Réforme a fait prévaloir le culte en esprit, on peut se demander si Calvin approuva, encouragea en quelque mesure les fureurs iconoclastes de ses disciples. Sa mort précéda de deux ans l'insurrection des Pays-Bas et le sac de la cathédrale d'Anvers. Mais des excès de la même nature avaient été commis par les protestants français dans les Cévennes, à Lyon, en beaucoup d'autres lieux. Quelle fut l'attitude du réformateur? Il réprouva énergiquement les violences, les désordres commis au nom de la religion. Sa correspondance ne laisse aucun doute à cet égard. Les extraits suivants en fourniront la meilleure preuve :

En juillet 1561, il apprend que la population protestante de Sauve, excitée par les prédications du ministre Tartas, a saccagé l'église catholique, abattu les croix et les images qui la décoraient. Il écrit aussitôt aux membres de la congrégation réformée de Sauve pour les exhorter « à remédier au scandale qui est desjà advenu, et à pourvoir que tels actes ne se fassent plus à l'advenir. Nous entendons ceux du fol exploict qui s'est faict à Sauve de brusler les idoles et abattre une croix. Nous sommes bien esbahis qu'il y ait eu une telle témérité en celuy qui devoit modérer les autres et les tenir en bride. Or, de maintenir qu'il a fait cela en bonne conscience, c'est une obstination insupportable. S'il le nous veut faire accroire, qu'il prouve

(1) *Histoire d'Espagne*, t. IX, p. 60, 61.

comment il est fondé en la parolle de Dieu. Mais nous savons tout le contraire. Car Dieu n'a jamais commandé d'abattre les idoles, sinon à chacun en sa maison, et en public à ceux qu'il arme d'autorité. Ainsi, que ce boutefeu nous monstre à quel tiltre il est seigneur de la terre où il a fait son exécution de brusler! Or, d'aultant que Dieu ne l'a point autorisé à le faire, sa bonne conscience qu'il appelle n'est autre chose que la bonne intention des papistes. En parlant ainsi, nous ne sommes pas devenus advocats des idoles : et plust à Dieu que tout fust exterminé du monde, quand il nous devroit couster la vie. Mais puisque obeyssance vaut mieux que tous sacrifices, nous avons à regarder à ce qui est licite, et nous tenir entre nos bornes, car c'est faire du cheval eschappé d'attenter plus que ne porte nostre vocation. » Calvin ne se borne pas à l'expression du blâme le plus énergique. Il demande au synode provincial la déposition du ministre de Sauve, qui n'obtient son pardon qu'en s'humiliant devant la compagnie de Genève, et en assurant « n'avoir rien fait que par un bon zèle et pour prévenir beaucoup de scandales » (1).

Ce n'est pas en termes moins vifs que Calvin flétrit les excès commis à Lyon en 1562. Exaspérés par la violation de l'édit de janvier, les protestants s'étaient emparés de la ville par un audacieux coup de main. L'église de Saint-Jean avait été dévastée, livrée au pillage sans que l'autorité de Soubise eût suffi à réprimer ces désordres. Instruit de ce qui s'est passé, le réformateur de Genève adresse aux ministres de Lyon les plus amers reproches : « Cependant nous avons des nouvelles qui nous causent grande angoisse. Nous sçavons bien qu'en telles esmotions il est difficile de se modérer, si bien qu'il ne s'y commette des excès, et excusons facilement si vous n'avez tenu la bride si roide qu'il eust esté à souhaiter. Mais il y a des choses insupportables dont nous sommes contraints vous escrire plus aspremenl que nous ne vouldrions; nous serions traistres à Dieu, à vous et à toute la chrestienté en dissimulant ce que vous orrez icy à nostre grand regret. Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre se face soudart ou capitaine ; mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter les armes... Ces vieilles plaies nous ont été rafraîchies, quand nous avons ouy que les rapines qu'on avoit tirées de l'église de Saint-Jean ont esté exposées en vente au dernier offrant, et despêchées pour cent douze escus; mesme qu'on a promis aux soudarts de leur en distribuer à chascun sa portion. Nous ne pouvons pas vous remontrer doucement ces choses que nous ne pouvons ouyr sans grande honte et amertume de cœur » (2).

Dans une lettre au baron des Adrets, Calvin ne s'élève pas avec moins de

(1) Calvin, *Lettres françaises*, t. II, p, 416 et 417.

(2) Aux ministres de Lyon, *ibid.*, p. 466, 467.

force contre la prétention « de butiner les calices, reliquaires et tels instrumens des temples. » — « Nous sommes bien certains, ajoute-t-il, que M. le prince de Condé et tous les bons seigneurs qui tiennent nostre party, non-seulement désavoueront tel acte, mais le détestent d'autant que c'est pour exposer la cause qui est si bonne et saincte de soy et la rendre odieuse. Nous sommes bien persuadés que vous ne voudriez point souffrir telles violences et extorsions, et que sans estre beaucoup sollicités, vous serez prests et enclins à y mettre la main. Mais le seul moyen d'y pourvoir est, ce nous semble, de faire publier par les carrefours, que tous ceux qui auront pris de tel butin, ou en auront célé et caché, rapportent dedans huit jours ce qu'ils en ont, sur peine d'estre coupables de larcins et estre punis comme larrons. Si tout le mal ne s'amende par cela, si est-ce qu'au moins le remède ne sera point inutile, et cependant vous clorrez la bouche aux médisants en tant qu'en vous sera » (1).

Ces fragments de la correspondance du réformateur, qu'il serait aisé de multiplier, suffisent à le justifier de l'accusation portée contre lui par des historiens peu éclairés, et renouvelée de nos jours par un des écrivains qui ont le mieux compris et jugé la Réforme. Représentant de la règle en des jours de licence, de l'autorité au milieu d'une révolution déchaînée, Calvin ne pouvait, sans se renier lui-même, approuver les excès auxquels ses disciples se laissèrent entraîner trop souvent, et qui semblaient une juste revanche d'une longue et cruelle oppression. Il les combattit sans relâche. Mais le succès n'accompagna pas toujours ses efforts. La passion populaire, exaltée jusqu'au délire, ne discernait plus la voix de la sagesse dans le choc des partis et la confusion des guerres civiles, succédant à une persécution de quarante années. Qui ne connaît le trait suivant emprunté à la vie du premier des Condé? Maître d'Orléans, on lui annonce que l'église de Sainte-Croix est saccagée par ses soldats. Il y court pour arrêter les désordres. Sa voix est méconnue. Exaspéré, il saisit une arquebuse, et couche en joue un homme occupé à renverser une statue qui décorait le portail : « Monseigneur, dit le soldat, ayez patience que j'aie abattu cette idole, et puis que je meure, s'il vous plaît! » Ce mot peint une époque. Nul ne lutta plus énergiquement que Calvin contre les fureurs iconoclastes d'un parti ; mais il dut plus d'une fois s'avouer vaincu dans la lutte. C'est que le génie, qui suffit à tout, ne suffit à rien dans les grands déchaînements populaires. Du moins on peut dire que le réformateur ne faillit pas au devoir dans ces crises difficiles. Que de maux eussent été prévenus, d'excès épargnés, si sa voix eût été écoutée; si l'action régulière du magistrat eût pu se substituer partout à l'emportement tumultueux des multitudes! C'était son

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 470.

vœu. — Il y a là, ce nous semble, de quoi désarmer les sévérités de l'histoire. N'est-ce pas l'avis de M. Rosseeuw Saint-Hilaire?

Prisonniers protestants en Barbarie (1).

A Monsieur le président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Alger, 13 décembre 1864.

J'avais l'intention de faire des recherches sur les protestants français qui pouvaient avoir été autrefois esclaves des pirates algériens, quand l'un des derniers numéros du *Bulletin* est venu mettre la question sur le tapis et me communiquer l'impulsion nécessaire à transformer l'intention en acte. Je me suis donc mis immédiatement à l'œuvre et voici le résultat assez intéressant de mes investigations. Les chercheurs parisiens, qui sont si près de toutes les sources françaises, pourront et devront les compléter. Avant 1640, impossible de rien découvrir encore. A cette époque les bagnes d'Alger étaient remplis d'esclaves français qui devenaient un objet de spéculation pour leurs patrons; c'est ainsi qu'on appelait leurs propriétaires. Les gémissements de ces malheureux parvinrent jusqu'en France et les pères trinitaires de Fontainebleau et de Marseille firent de nombreux voyages pour les tirer d'esclavage. « M. Mestrezat, pasteur réformé de la Rochelle, fit quêter dans les temples pour subvenir au rachat des religionnaires que les pères de la mission se faisaient un scrupule de racheter. » J'ai trouvé cette affirmation dans le livre intitulé : *Précis analytique de l'histoire moderne de l'Afrique septentrionale*, par M. Rang, capitaine de corvette, p. 422. Ce précis fait partie des traités officiels formant le *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie* de 1840 et années suivantes (série de volumes in-folio, publiés annuellement par ordre et aux frais du gouvernement). Le précis de M. Rang a été fait d'après les pièces diplomatiques.

De nos jours le clergé romain bénit beaucoup de choses qui sont fort peu catholiques : les cloches, les chemins de fer, les monuments, les drapeaux de toute couleur et même... les protestants; au dix-septième siècle il était plus avare de ses bénédictions; témoin le fait suivant :

Emanuel de Aranda, de Dunkerque, qui a raconté sa captivité à Alger dans un petit livre assez curieux imprimé à Bruxelles en 1656, raconte qu'en 1642, le navire qui l'emmenait dans sa patrie dut passer à Ceuta. Ses compagnons et lui eurent l'idée d'aller voir l'évêque, qui demanda s'ils

(1) Voir *Bull.*, XIII, pp. 118, 119.

étaient chrétiens. L'auteur ajoute : Il voulait dire catholiques. Nous répondîmes que nous étions catholiques, apostoliques, romains. Sur cette réponse, l'évêque nous donna sa bénédiction.

Les pères trinitaires, qu'on appelait aussi rédempteurs, oubliant sans doute qu'en Jésus-Christ il n'y a ni Juif, ni Grec, ni barbare, ni Scythe, refusaient de racheter les esclaves qui n'étaient pas de leur nation; les rédempteurs espagnols refusaient les esclaves français, italiens; les pères français refusaient les espagnols. C'est ce qui arrivait souvent, parce que les rachats ne pouvaient se faire qu'avec l'autorisation des pachas. Ceux-ci, dans un but d'intérêt facile à comprendre, exigeaient que leurs propres esclaves fussent rachetés les premiers, et vous pensez bien qu'ils ne les mettaient pas au plus bas prix. Lorsque les ultramontains d'aujourd'hui regrettent amèrement de ne pouvoir exterminer, surtout par le feu, *hæretici cremandi*, les adversaires de la sainte Eglise catholique, il ne faut pas s'étonner que les bons rédempteurs du dix-septième siècle se soient montrés impitoyables envers les protestants qui se trouvaient par hasard au nombre des captifs des pachas. Chaque fois que ceux-ci imposaient l'obligation de racheter un certain nombre de leurs esclaves, chaque fois aussi les pères observaient qu'ils ne les rachèteraient que s'ils étaient catholiques. (*Alger pendant cent ans*, par l'abbé Orse, p. 182. *Histoire de Barbarie*, par le père *Dan*, *passim*.)

En 1648, des marchands anglais protestants rachètent des coreligionnaires à Tunis. (*Fastes sacrés de l'Afrique française*, par Dupuch, évêque d'Alger, p. 285.) Il est possible que les fonds recueillis en faveur des captifs protestants français aient été apportés par les Anglais ou les Hollandais, car on sait quels liens d'étroite fraternité unissaient les protestants de ces divers pays.

La Hollande protestante se préoccupe du sort des esclaves algériens, surtout sans doute des protestants qui devaient être nombreux. Un auteur estime qu'à cette époque il y avait à Alger environ 30,000 esclaves chrétiens; sur ce nombre 20,000 étaient catholiques, le reste grec ou protestant. En 1664, Ruyter, le fameux amiral hollandais, qui avait souvent châtié les Etats barbaresques, reparut à Alger *dans le but de racheter des esclaves*. Mais il n'en put obtenir qu'un petit nombre, et comme le divan ne voulut point consentir à ce qu'il demandait, il partit en lui déclarant la guerre.

Les Algériens suivaient dans l'affaire des conversions au mahométisme une méthode différente de celle de Louis XIV. Celui-ci délivrait des galères ou graciait le protestant qui manifestait la volonté de devenir catholique. Pour les Algériens, c'était selon. Le soldat ne pouvant être esclave, les pachas poussaient aux conversions qui rendaient l'homme libre, quand ils

avaient besoin de soldats pour guerroyer contre leurs voisins, en leur offrant la liberté qui était souvent acceptée, ou en leur faisant administrer des coups de bâton jusqu'à ce qu'ils se dissent convaincus de la vérité du mahométisme. L'homme libre ne pouvant être galérien, les propriétaires de galères ne voulaient pas d'ordinaire de conversion, surtout quand les rameurs leur manquaient. Plusieurs patrons firent donner la bastonnade à des esclaves qui avaient manifesté l'intention de prendre le turban jusqu'à ce qu'ils consentissent à demeurer chrétiens. D'autres bien plus rares ont offert généreusement à leurs esclaves, s'ils devenaient musulmans, une liberté qui a été noblement refusée. L'esclave valait un millier de francs en moyenne ; celui qui offrait la liberté à son esclave perdait donc cette somme qu'il aurait pu toucher s'il l'avait vendu.

Tout ce qui concerne Louis XIV et le pape intéresse de trop près les protestants pour qu'on ne nous permette pas la digression suivante. On croit généralement que les pirates d'Alger ont toujours été les agresseurs dans leurs différends avec les chrétiens. C'est une erreur. En 1669, Louis XIV occupé de l'expédition de Candie, qu'il entreprenait au nom du pape contre les Turcs, ordonna à M. de Beaufort, chef des forces navales, « de prendre tout ce qu'il trouverait appartenant aux corsaires d'Alger, *puisqu'il agissait sous le nom de Sa Sainteté.* » Cependant il était en paix avec les Algériens qui lui avaient fait depuis peu réparation complète de quelques méfaits. A quoi bon faire des traités quand on veut les observer de cette manière? Louis XIV, fidèle à sa règle du bon plaisir, appliquait donc aux étrangers les mêmes maximes qu'aux protestants et aux jansénistes.

Les Turcs d'Alger le lui rendirent bien. Voler, surtout en mer, c'était leur affaire. Un châtiment exemplaire fut décidé. Alger fut bombardé par Duquesne en 1682. C'est alors qu'on fit usage des galiotes à bombe pour la première fois. Cette campagne n'amena pas de résultat décisif. En 1683, l'amiral français se présenta de nouveau devant Alger. Les bombes faisaient un mal énorme à la ville, qui fut à moitié démolie; le dey Mezzomorte fit faire des propositions de paix. Duquesne répondit qu'il n'en écouterait aucune qu'on ne lui eût amené tous les Français esclaves à Alger. Le dey ordonna qu'on amenât à la maison du consul les Français esclaves des particuliers. Duquesne étant protestant, il est probable qu'il ne fit pas comme les bons pères rédempteurs; les protestants ne durent pas être oubliés. Les esclaves arrivèrent à bord par différents envois; mais Mezzomorte garda ceux qui étaient sa propriété particulière. Duquesne exigea 1,500,000 livres d'indemnité pour les prises faites par les pirates. Cette somme fut refusée; le bombardement recommença. Les Algériens furieux mettent le consul français, le père Levacher, à la bouche d'un canon auquel ils mettent le feu. L'escadre française put recevoir des lambeaux du corps mutilé du

malheureux prêtre. Vingt-deux autres chrétiens subirent le même supplice. M. de Seignelay, ministre de la marine, ordonna à M. Dussault, principal intéressé de l'établissement français en Barbarie, appelé le *Bastion*, d'entrer dans Alger et de savoir les dispositions du dey relativement à la paix. Celui-ci se plaignit amèrement de M. Duquesne, lui reprocha de n'avoir pas voulu traiter après la restitution des esclaves. Il s'étonna de ce que le roi avait pu confier son armée à un homme qui professait une religion en horreur aux Français. (*Précis*, p. 380.)

Entre des parties qui ne cherchaient chacune de son côté que leur intérêt, la paix ne pouvait être conclue d'une manière durable. Alger fut de nouveau bombardée par le maréchal d'Estrées qui, dans ses lettres au dey, s'appelait vice-amiral de France, vice-roi d'Amérique, commandant l'armée navale de l'empereur de France (1689). De nouveau un certain nombre de personnes furent tuées par le supplice du canon, et cette fois de part et d'autre. Les pirates comprirent enfin qu'ils feraient mieux de demander la paix. L'échange des prisonniers fut décidé. Toutefois lorsqu'on en vint là, il y eut de grandes difficultés de part et d'autre, et M. Dussault, chargé de la négociation, ne put les aplanir qu'avec beaucoup de peine et de temps. Dans le nombre des esclaves français il se trouvait des protestants. « M. Dussault ne voulut les racheter qu'à condition expresse qu'ils renieraient leur foi ; mais comme ils déclarèrent tous qu'ils préféraient rester en esclavage, le ministre ordonna de ne les retirer que les derniers et dans le cas seulement où il se trouverait encore des fonds. Ce n'était pas l'humanité qui dictait cet ordre, mais seulement la crainte que ces malheureux pressés par le dey ne restassent à Alger pour y exercer leur industrie. » (P. 434 du *Précis analytique*.)

Une nombreuse troupe de femmes protestantes de Lisieux et de Rouen passant en Angleterre en 1700, sans doute pour fuir la fureur de la persécution, furent capturées par des corsaires, mais elles furent rachetées par leurs coreligionnaires. (*Voyage pour la rédemption des captifs* par divers pères, p. 248.)

La même année un capitaine de barque hollandais et son pilote, tous deux calvinistes, sont capturés. Des fonds leur sont envoyés pour se racheter, le premier, vu son importance, au prix de 1,400 piastres (7,070 fr.), le second pour 400.

Enfin, à la même époque, au moment même où Louis XIV remplissait les galères de France de protestants qui avaient commis le crime de prier Dieu ensemble, et où il traquait comme des bêtes féroces des sujets que l'intendant Baville, dans ses *Mémoires*, juge plus laborieux, plus riches et plus instruits que les catholiques (la guerre des Camisards commença en 1701), il envoyait gratuitement au dey d'Alger soixante et dix Turcs, tirés

des galères de Marseille, auxquels il accordait liberté entière, et faisait remettre par un envoyé extraordinaire de magnifiques présents au même dey qui avait fait mettre les Français, y compris le consul Piolle, à la bouche de ses canons quelques années auparavant. Voilà les beaux contrastes de la politique!

Les archives de l'ancien consulat de France à Alger n'étant pas accessibles au public, il m'a été impossible de les consulter. Elles doivent être envoyées prochainement à Paris, où quelque ami de notre œuvre, plus heureux que moi, obtiendra sans doute l'autorisation d'explorer ce filon qui contient très probablement des indications aussi précieuses que sûres.

Agréez, Monsieur le Président, mes salutations très cordiales,

C. RIBARD, p.,
Membre de la Société d'Histoire du Protestantisme français, etc., depuis sa fondation.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

LETTRE DE THÉODORE DE BÈZE

AU SYNODE DE SAINTE-FOY.

15 janvier 1578.

(Bibliothèque de Genève, Msc. vol. 117. Copie.)

Convoqué moins de six ans après le synode de Nîmes et la Saint-Barthélemy, le neuvième synode national se réunit à Sainte-Foy dans les circonstances les plus graves. Le protestantisme français, que l'on avait cru abattu par la mort de ses principaux chefs, s'était relevé plus puissant, et trois guerres civiles, de 1572 à 1578, avaient attesté son énergique vitalité. La paix de Bergerac venait lui rendre une liberté précaire, tandis que la Ligue se constituait dans l'ombre pour le rétablissement de l'unité catholique et l'entière destruction des dissidents. A vrai dire, les plus grands périls de l'Eglise réformée étaient dans son sein : la décadence des caractères, l'anarchie des opinions et ce levain de démocratie extrême que Morely et Ramus avaient déposé au cœur des troupeaux. Tous ces périls sont vivement signalés dans la lettre de Th. de Bèze, qui ne pouvant assister de sa personne au Synode, y est comme présent par ses instructions. L'assemblée eut pour modérateur Jean Raymond Merlin, élève de Calvin et de Bèze, aumônier de Coligny, qu'il assistait dans la nuit

fatale du 24 août 1572. Un des premiers actes des ministres réunis fut d'ordonner un jeûne universel d'humiliation, « vu les calamités des temps et les afflictions qui menacent l'Eglise, avec les vices et corruptions qui naissent de plus en plus au milieu de nous. »

Messieurs et très honorés frères, je prie nostre bon Dieu et père de nostre Seigneur Jésus-Christ vouloir présider en vostre saincte assemblée, selon la grande nécessité en laquelle il luy plaist que les pauvres Eglises françoises soyent réduictes, non pour les ruiner du tout, comme nous le devons espérer, mais pour estre glorifié en leurs souffrances et en l'heureuse issue d'icelles. S'il eust pleu à Dieu que les moyens pareils à la volonté m'eussent esté donnés, j'eusse faict de bon cœur en présence ce que je fais estant présent d'esprit avec vous, n'ayant voulu faillir non-seulement à vous saluer de la part de toute nostre Compaignie, mais aussi vous avertissant de certains points, vous tesmoigner de plus en plus l'affection de laquelle nostre Dieu nous a liés et conjoincts.

En premier lieu vous n'ignorez combien le mutuel contentement, conforme à la volonté de Dieu, nous est recommandé par nostre Seigneur et Maistre, qui nous a commis la charge de l'annoncer et recommander aux aultres. Il a pleu en cest endroict à nostre Dieu de bénir les Eglises françoises, par le moyen d'une mesme confession de doctrine et mesme forme de discipline. Je vous supplie au nom de Celuy qui est auteur de ce grand bien, de le bien conserver, et ne souffrir qu'aucune bresche y soit faicte. Vous savez comme desjà cy-devant on a voulu y remuer, voires jusques à toucher aux fondemens; cela vous doibt rendre tant plus soigneux d'y regarder de près, affin que pour le moins les assaux ne soyent livrés par ceux de dedans pour se détruire soy-mesme.

Que s'il y en a encores de reste de ceulx du passé, ou qui soyent survenus depuis, qui ne se contentent de ce qui en fut résolu au synode général tenu à Nismes, là ou toutes les opinions de feu du Rosier, de feu Ramus, de Morelli et de leurs adhérens, furent tout au long déduictes, examinées et résolues (1), je les prie que s'il y a

(1) On sait que le ministre Morely, et après lui Ramus, exagérant le principe du gouvernement de l'Eglise par elle-même, voulaient remettre à l'assemblée entière des fidèles la décision des questions de dogme et de discipline. Le synode de Nîmes, renouvelant les censures prononcées contre Morely par celui d'Orléans, avait condamné ces doctrines « avec le plus de modération possible et sans nommer personne. »

quelque charité à eux, ils ayent pour le moins pitié de ceste paoure mère, à savoir l'Eglise, pour luy donner quelque loisir de respirer, devant que luy rafreschir ses vieilles playes, non encores consolidées, et attendre un aultre temps pour plus librement et plus à loisir les escouter encores tant qu'ils voudront, s'il est besoin, les choses demeurant cependant en leur estat; joinct que j'espère que l'escript de celuy qui a eu la charge de déduire le tout par ordre, contentera les plus difficiles, pourveu qu'au lieu d'estre contentieux, ils se rendent dociles et traictables.

L'aultre poinct est que pour rémédier au plus grand mal qui règne au milieu de nous, et qui semble avoir le plus provoqué l'ire de Dieu sur nous, à savoir à ce qu'entre ceulx qui se disent faire profession de l'Evangile, il y en a si peu qui vivent chrestiennement, désormais on ne s'arreste point tant à crier contre les faulses doctrines (ce que toutefois il ne fault nullement omettre) qu'on n'employe une bonne partie des prédications à prescher la loy et le jugement contre ceulx par la maulvaise vie desquels le prétieux nom qui est invoqué sur nous, est malheureusement blasmé. Ce sont ceulx contre lesquels vous devez user de la puissance que Dieu a donnée à son Eglise, sans acception de personnes. Je sçay bien qu'on a accoutumé de dire là-dessus, et nommément qu'en usant de rigueur on perdra beaucoup de gens de service. Ne croyez jamais, ni ne craignez cela, mes frères, car encores que Dieu se serve de tous, voire des diables mesmes, si ne nous est-il pas licite de faire ainsy. Au contraire il faut que toutes choses immondes, autant que faire se peult, soyent jettées hors la maison du Seigneur, et ne fault qu'un meschant deshonorant Dieu pour exposer à son ire toute une assemblée. Et quant à nos politiques, suffise à nous, mes frères, d'y avoir esté trompés si lourdement pour ung coup (1). Ils nous ont donné a entendre de bouche ce que de ma part j'ay creu trop aysément, à savoir qu'ils embrassoyent le poinct de l'estat; mais c'estoit leur estat, et non pas le bien publicq, ny commisération qu'ils eussent de nos misères, comme l'expérience la monstré à nos despens. Dieu, d'aultre part, a monstré que telle meslinge lui estoit désagréable, et pourtant soit paix (que Dieu vueille), soit guerre, dont il nous garde, je ne

(1) Le nombre était grand, même au sein du protestantisme français, des hommes qui, s'unissant au parti des politiques, voulaient fonder la pacification des esprits sur l'indifférence doctrinale.

seray jamais d'advis sinon, quoi qu'il en soit, qu'ils fassent leur cas à part, reservés les degrés de la société humaine et civile; et si vous le faictes aultrement, et surtout si ceux desquels on dépend, au lieu de nettoyer les maisons, veulent continuer à leur manière accoustumée, ils verront trop tard comme il leur en prendra, et le deussent desjà congnoistre. Quant à l'avertissement dont vous nous avez envoyé copie, il est vray que ceulx desquels on vous a écrit sont tels et de telle affection qu'on les vous a dépeincts. Mais oultre ce que desjà le Seigneur a rompu leurs mauvais desseings en plusieurs lieux de conséquence, qui me faict aulcunement espérer que leurs fils deviendront toiles d'airaignées, je ne puis approuver la forme des responses que l'aucteur de cest escript est d'advis qu'on fasse. Car en matière de confession de foy il fault tout dire rondement, et n'y a point de milieu. Je croy que vous avez entendu la résolution prinse ailleurs, à laquelle il me semble qu'il se fault tenir, non-seulement pour ce quelle est entièrement conforme à la Parole de Dieu, mais aussi afin que nous tous, unis par la grâce du Seigneur en mesme confession, marchions tous d'un pied...

Quant à moy je suis lassé aux armes dont nous parlons. Quant à voyager, Dieu m'a donné plus de courage que de force, avec espérance que le premier ne me fauldra jamais, moyennant sa grande grâce. Vous en userez comme de ce qui vous est consacré, ayant receu ce grand honneur de Dieu qui me pardonnera mes faultes, s'il luy plaist, d'avoir esté une bonne fois sa bouche pour vous. Priez-le pour moy, mes frères, à ce qu'il me soit donné de parachever ma course, que je prévoy en plusieurs sortes me debvoir estre plus pénible au bout de la lice qu'au commencement; mais la gloire de nostre Dieu se montre en la foiblesse de ses instruments... Il reste seulement d'avoir bon courage, et employer nos vrayes armes, nous gardant bien de faire du principal l'accessoire, comme on faict il y a longtemps, aimant trop mieux rejecter la croix sur les espaules d'aultrui que la porter. Et toutesfois ceulx qui s'y soubmettent sont ceux-là qui trouveront ce qui est préparé à Celui qui marche devant nous, chose que je vous supplie remonstrer où il appartient, si visvement que chacun l'entende. Car aultrement, encores que la défense soit trop juste, il seroit plus tost expédient d'endurer tout, je di tout, que d'achever de perdre ce qui est de reste, en allant de mal en pis.

Or mes frères, vous ayant desjà tenus trop longtemps, je finiray par où j'ay commencé, priant nostre bon Dieu et père vous conduire en tout et par tout par sa grande et saincte vertu d'en hault, bénir et amener vos résolutions à effect, vous bien unir en soy et les uns avec les aultres, toucher le cueur de ceulx qui sans cause nous persécutent, ottroyer repos et tranquilité au paoure royaume forcesné contre soy-mesme, et s'il la luy ottroye, lui faire la grâce d'en bien user. De Genesve, ce 15 de janvier 1578.

Vostre entier frère et humble serviteur au Seigneur,

Th. de B.

BIOGRAPHIE DE PIERRE CHANGUION.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.

Utrecht, le 13 avril 1865.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une *Biographie de Pierre Changuion*, qui me paraît mériter une place dans le Bulletin de votre Société, bien que je défère à votre jugement de la publier en entier ou d'en donner un extrait. J'ai suivi l'original sans rien changer ni à l'orthographe ni à la ponctuation, quoique la dernière demande çà et là quelques corrections, afin d'en rendre la lecture plus facile et le sens plus clair ; mais j'y ai ajouté quelques notes.

Dans cette biographie, Pierre Changuion — après avoir donné quelques détails concernant le massacre de Vassy en 1562, — nous fait un récit des persécutions auxquelles sa famille a été exposée du temps de la révocation de l'Edit de Nantes, de la condamnation aux galères de son père et de son oncle *Chemet* (omis dans la liste des condamnés dans la *France protestante*) et de leur fin tragique. Cette biographie nous donne en outre un exposé de la vie privée des religionnaires, qui me semble plein d'intérêt.

La famille Changuion peut être comptée parmi les principales familles du refuge en Hollande ; plusieurs membres de cette famille y ont été revêtus de hautes charges et de dignités :

Pierre Changuion (né à Leyde en 1700, mort en 1758), fils unique de *Pierre* et de *Marie Finneback*, fut conseiller dans la cour féodale du Brabant et du pays d'outre-Meuse. Il avait deux fils : *Pierre-Jean* (né à Leyde

en 1731) et *Paul* (né en 1733, mort en 1804); le premier fut bourgmestre de la ville de Leyde, le second échevin de Flessingue.

Pierre-Jean Changuion (né à Flessingue en 1763, mort à Paramaribo en 1820), fils de l'échevin de Flessingue, fut gouverneur de l'île de Curaçao et des îles dépendantes.

François-Daniel Changuion (né à Demerary), secrétaire du gouvernement, qui en 1813 s'était mis à la tête des affaires, fut anobli en 1815 par le roi Guillaume, qui lui donna le titre et les droits de baron.

Un des rejetons de cette famille se rendit en 1831 au cap de Bonne-Espérance, où il se maria. Lui et ses deux enfants sont, que je sache, les seuls Changuion encore en vie.

Parmi les noms des familles auxquelles les Changuion se sont alliés en Hollande, on en retrouve plusieurs d'émigrés français, comme *Willet, de Beaufort, Prérost*, *Duclos*, *Huart*, *Genet* et *Durgniat* dit *Drognat* (ce dernier nom est celui de ma mère; Jacob Durgniat dit Drognat, mon bisaïeul. épousa Jeanne Changuion).

Dans le *Bulletin* (tome XI, page 154), il est fait mention d'une *Louise Changuion*, protestante, épouse de *Paul Formey* dit *de Richecourt*, qui, en 1712, vivait à Vitry-le-Français, et qui plus tard se retira à Berlin, où elle mourut. Elle est apparemment parente des Changuion de Vassy.

Existe-il encore des Changuion en France?

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

CH. LANDRÉ (1).

La biographie qui suit mérite en effet l'attention par les détails qu'elle fournit sur l'existence des réfugiés, et sur l'industrieuse activité qu'ils déployaient à l'étranger, après l'avoir mise tout d'abord au service de leur patrie. Comme on le verra d'ailleurs, l'auteur de cette notice autobiographique, Pierre Changuion, n'était rien moins qu'un héros. Il ne s'est pas flatté le moins du monde dans le portrait qu'il a tracé de lui-même pour ses enfants. Plus d'un lecteur éprouvera sans doute le besoin de relire l'histoire de Jean Fabre, ce martyr de la piété filiale, comme contraste avec la fragilité par trop humaine du descendant des martyrs de Vassy. La persécution qui fit éclater d'admirables vertus, mit aussi au jour d'étranges faiblesses qu'on ne saurait pallier, car elles sont également instructives pour qui cherche dans le passé une leçon.

(1) Voir *Bulletin*, t. XIII, p. 281, 283

BIOGRAPHIE DE PIERRE CHANGUION

Né à Vassy, le 9 avril 1653, dont le grand-bisaïeul, *Pierre Changuion,* ancien de l'Eglise réformée de Vassy, en Champagne, fut martyr de notre sainte religion dans le fameux massacre de Vassy, en 1562 (1).

(1685-1690.)

Puisque Dieu m'a fait la grâce de parvenir à un âge fort avancé, même au delà de plusieurs de mes pères, et que suivant le cours de la nature ma course sera bientôt finie, je trouve à propos, jouissant encore de mon bon sens et de ma mémoire, de t'informer de l'état et du lieu de ma naissance, et de te donner un petit détail de ce qui m'est arrivé de plus remarquable dans ma vie jusqu'après ma sortie de France dans ces quartiers (2).

Je suis né à Vassy, petite ville appartenante aux domaines du roi de France, des plus anciennes du comté de Champagne, située dans le duché de Barrois. Il y a dans cette ville prévôté et siége royal, du ressort duquel sont plusieurs petites villes, bourgs et villages, et plusieurs villes et villages dépendans d'icelle ont été justiciables et tenus de répondre au dit Vassy. Quoiqu'il y eût dans Vassy plusieurs personnes qui reconnoissoient les erreurs de l'Eglise romaine, et qui avoient adopté les sentimens de Calvin, il n'y avoit pas encore d'Eglise réformée; c'est pourquoi un des ministres de Troyes fut élu pour visiter les nouveaux convertis de Vassy. Il se rendit sur les lieux le 12 octobre 1561 ; il s'entretint avec quelques-uns des principaux, pour voir s'il n'y auroit pas moyen d'établir un endroit où l'on pourroit prêcher la Parole de Dieu en public. La circonstance du tems ne leur permettoit pas d'entreprendre quelque chose de cette nature, à cause de la proximité des ducs de Guise, qui étoient alors à Joinville. Cependant ce ministre tint une assemblée le 15 octobre 1561 chez

(1) L'original de cette biographie, quelques généalogies et diverses lettres se trouvent sous la garde de Madame *E.-D.-E. de Perrot*, née *Berg*, à Amsterdam.
Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France* (édit. de Lille, I, p. 455), nomme parmi les personnes qui furent tuées dans le massacre de Vassy, un *Claude Changuion;* mais il ne fait pas mention de *Pierre Changuion.* Il est probable que cet historien a commis une erreur par rapport à ce nom.

(2) *Pierre Changuion* mourut à Leyde en 1729, à l'âge de 76 ans. C'est évidemment dans les dernières années de sa vie qu'il commença à écrire cette biographie, qui était destinée à son fils; mais elle est restée inachevée, et ne va pas plus loin que l'année 1690, époque antérieure à son mariage.

un marchand drapier de Vassy, où il s'y trouva environ soixante personnes, tant réformées que d'autres, qui ne l'étoient pas encore. Le sermon fait, on élut quatre surveillans et deux diacres. Le jour suivant, 16e du même mois, l'assemblée qui se trouva au sermon, fut de cinq à six cents personnes, et croissoit de jour en jour, tellement, qu'ils furent contraints de prêcher en la cour de l'Hôtel-Dieu à découvert. Le 20e le ministre partit pour s'en retourner à Troyes par Bar-sur-Seine, après leur avoir recommandé ce qui leur étoit nécessaire pour les fortifier dans la foi. Cela fut rapporté au duc de Guise, qui envoya quelques gens d'armes, pour tâcher d'étouffer cette petite Eglise naissante, mais il ne put pas y réussir. Voilà en bref comment l'Eglise de Vassy a été plantée. Le ministre de Troyes retourna à Vassy le 13 décembre suivant pour batiser quelques enfans, que l'on avoit gardé pour cet effet. Aussitôt qu'il fut arrivé il prêcha en public, et le nombre des fidèles augmentoit de jour en jour. Le duc de Guise ne pouvant voir de bon œil tous ces nouveaux convertis, envoya par le conseil du cardinal de Lorraine son frère l'évêque de Châlons, assisté d'un moine estimé très savant en théologie, pour tâcher de renverser la foi des fidèles de Vassy; mais cet évêque ni ce moine ne pouvant répondre aux objections du ministre, ils furent obligés de s'en retourner avec confusion, et l'évêque rendit compte de sa commission au duc de Guise, auquel il dit que ceux de Vassy au lieu de faire attention à ses remontrances l'avoient fort maltraitté de mauvaises paroles. Le duc de Guise fut fort chagrin de cela et prit dès lors la résolution secrète de s'en venger, comme il le fit quelque tems après, lors du massacre de Vassy, lequel est assez célèbre dans l'histoire comme le premier signal de toutes ces sanglantes guerres de religion, qui troublèrent ensuite le règne de Charles IX, roi de France. Pour exécuter son dessein, le duc de Guise, accompagné de son frère le cardinal, se rendit le dernier jour de février 1562 à Daumartin-le-Franc, dont ils étoient seigneurs, un village situé à deux petites lieues de Vassy, ayant à leur suite plusieurs gens d'armes, armés de pistolets et autres armes. Il partit le lendemain pour Vassy, où il arrivoit le matin entre neuf et dix heures, pendant qu'ils étoient assemblés au sermon. Pour cacher leurs méchants desseins, les gens de sa suite cherchèrent querelles aux huguenots, entrèrent dans la grange, où le monde étoit assemblé pour entendre la Parole de Dieu, et firent un grand carnage. Il y eut jus-

ques à cinquante ou soixante personnes, tant hommes que femmes, tués sur la place et dans les rues, outre plusieurs blessés, au nombre de deux cent cinquante, dont plusieurs moururent peu après, car leurs meurtriers tâchèrent plus à les estropier qu'à les faire mourir, comme cela est rapporté dans le *Livre des Martyrs*, p. 613. Le pillage ayant été permis, ceux de la suite du duc emportèrent tout ce qu'ils purent trouver, entre autres dans la maison de mon grand bisayeul, nommé *Pierre Changuion*, qui étoit à côté de la dite grange : elle fut pillée de tout ce qu'ils purent emporter. Le troupeau fut dispersé et eut bientôt de la peine à se rassembler : les principaux des nouveaux convertis furent tirés en justice, quelques-uns furent condamnés à être pendus et d'autres à de grosses amendes, à cause des procès-verbaux, que les ducs de Guise avoient envoyé en cour, par lesquels ils firent accroire qu'ils étoient eux-mêmes la cause de tout le sang, qui avoit été répandu, pour avoir parlé injurieusement et avec mépris à leurs évêques. Les ducs de Guise furent massacrés eux-mêmes en 1588 sous le règne du roi Henri III, qui avoit fait assembler ses États à Blois, où ils furent obligés de comparoître, pour plusieurs crimes de lèse-majesté, dont ils étoient accusés. Dix ans après, savoir en 1598, le roi Henri IV accorda de grands priviléges aux nouveaux convertis, leur donna la liberté d'exercer publiquement la religion réformée, et les admit aux charges publiques aussi bien que les catholiques romains par un édit qui porta le nom de l'Edit de Nantes. On commença alors à respirer, et à avoir des Eglises à Vassy, comme ailleurs, lesquelles ont resté jusqu'à la cassation de cet Edit. — J'ai cru cette petite disgression, que je viens de faire, nécessaire pour te donner quelque connoissance de l'état de notre petite Eglise de Vassy : j'ajouterai encore que cette ville est située dans l'extrémité de la Champagne, frontière de Lorraine, dans un bon terroir gras, où il y a d'un côté et d'autre un beau vignoble, sur la petite rivière, que l'on nomme la Blaise, qui sort d'une source d'eau de fontaine : il y avoit dans cette ville une très belle et nombreuse assemblée de réformés, et même la plus considérable de notre Synode, après Charenton.

Je suis donc né, comme il a été dit, à Vassy, le 9 avril 1653, où j'ai pris connoissance avec l'âge dans la maison de mon père, qui vivoit d'une vie douce, agréable et chrétienne. Nous faisions valoir par nous mêmes nos propres terres, vignes et prairies, comme fai-

soient les meilleures noblesses de nos quartiers. Tous les exercices de piété étoient régulièrement bien observés dans notre famille, et mon père, comme un des principaux membres, a servi l'Eglise en qualité d'ancien et de diacre, pendant environ quatre années, jusqu'à la cassation de l'Edit de Nantes. Nous avions toujours cinq ou six bons chevaux à l'écurie avec deux valets pour les conduire, un berger pour garder les troupeaux de moutons, et des servantes à proportion du besoin que l'on en pouroit avoir. On achetoit les moutons dans les foires de Bourgogne et de Berri, on les faisoit engraisser, et après cela on les revendoit : j'en ai fait conduire aussi bien que des bœufs aux marchés de Bourg-la-Reine et Poissy, proche de Paris, avant que M. de Colbert eût établi le marché de Sceaux, à côté du dit Bourg-la-Reine. C'étoit le seul négoce que faisoit mon père, savoir de bestiaux, avec celui de bois et de grains, qui croissoient sur nos propres terres, dont on recueilloit environ 80 à 100 setiers l'acre par an en froment, avec de l'orge et avoine à proportion, et quantités de foins et fourages. Il y avoit toujours du grain dans les greniers; lorsqu'on trouvoit qu'il étoit à trop bon marché, on le gardoit, une, deux ou trois années, jusqu'à ce qu'il soit augmenté de prix. Quand il arrivoit quelques demandes on appeloit cela un bouillon de Paris. On voyoit venir des femmes de Vitry et Châlons, comme on diroit ici des courtiers avec des louis d'or, pour acheter tout ce qu'il y avoit, sur le grenier, et on recevoit les arrhes du marché. Comme ces affaires d'un et d'autre côté donnoient beaucoup l'air de la campagne, je m'y étois bien accoutumé, toujours presque en chasse, avec le fusil à la main et sur le bras, tantôt pour aller voir les ouvriers qui travailloient dans les bois, tantôt pour visiter les valets qui labouroient la terre ou pour autre chose de la campagne. Cela m'avoit donné beaucoup d'inclination pour la chasse; et l'expérience m'avoit fait parvenir à un assez haut degré dans cet art, par où je me faisois assez valoir, et je me procurai par cela la reconnoissance de plusieurs gentilshommes et autres honnêtes gens de nos quartiers, de sorte qu'il ne se faisoit presque point de partie de chasse un peu considérable à deux ou trois lieues à la ronde de chez nous, parmi les premières noblesses à pied ou à cheval, où je ne fusse invité, et lorsque le veneur avoit remis dans une enceinte cerf, sanglier et chevreuil, on m'envoyoit avertir du rendez-vous et je m'y rendois souvent avec M. Demarolles, un de mes bons amis, qui en-

tendoit aussi ce qui étoit de la chasse. C'est où j'ai eu le plus grand plaisir, et je l'ai pourtant quitté sans regret en sortant de France.

Mon père avoit trois frères, qui sont morts en France avant la dernière persécution. L'aîné étoit *Samuel Changuion* [grand-père du cousin Changuion, le ministre d'aujourd'hui (1)] qui avoit étudié pour le ministère; étant déjà reçu proposant, comme il ne s'y présentoit point de place vacante dans tout le département de notre Synode, qui consistoit si je ne me trompe dans les provinces de Champagne, Picardie, Beauce et Pays-Chartrain, il accepta la vocation d'une Eglise en Poitoux (2) qui lui fut présentée, s'y maria et y mourut, ayant laissé un seul fils (3), qui lui succéda dans son ministère : lors de la persécution, il se réfugia à Gouda, où il est mort ministre pensionnaire. Le second frère étoit *Abraham Changuion*, père des cousines *Changuion* (4), qui sont présentement à Utrecht, et le troisième, *Daniel Changuion*, père de la cousine *Suson* défunte (5)

Ma mère (6) morte étant encore jeune, nous étions quatre enfans dans la maison, deux garçons et deux filles, dont l'aînée (7), mère de mon neveu *Bouchet*, est restée en France où elle est morte avec son mari. Mon frère (8), qui étoit plus jeune que moi environ de dix ans, avoit étudié et fait ses humanités jusqu'en philosophie; mon père le destinoit au ministère, mais nos malheurs de religion allant tous les jours en augmentant, il changea d'avis et l'envoya ici à Leyden, dans le dessein de lui faire apprendre quelque profession : il s'appliqua à faire des camelots; mais mon père étant tombé malade à soixante et un ans, il lui resta une fièvre double-quarte pendant plus d'une année après, de sorte que ne croyant pas pouvoir se rétablir de cette maladie, il souhaita de voir mon frère, qu'il regardoit comme son Benjamin; on lui écrivit de revenir, ce qu'il fit, et les malheurs de religion allant tous les jours en augmentant, il

(1) *Samuel-Louis Changuion*, ministre de l'Eglise wallonne à Leyde depuis 1724. Auparavant il avait été ministre à Grave, ensuite à Dordrecht (1721), et à Utrecht (1722).

(2) A Gastevine.

(3) Louis Changuion.

(4) Marguerite et Elisabeth Changuion.

(5) Susanne Changuion, qui avait reçu les droits de cité à Leyde, en 1703.

(6) Anne Guérin.

(7) Esther Changuion, épouse d'Abraham Bouchet.

(8) Jean Changuion.

s'y trouva enveloppé aussi bien que nous. Mon père ayant été fort affaibli par sa maladie, ne se mêloit plus de rien sinon que par ses conseils. Je pris alors le maniement des affaires à quoi j'étois déjà assez stylé. Quelques années après, savoir en 1685, arriva la cassation de l'Edit de Nantes, par quoi les réformés furent privés de tous leurs priviléges. On donna des passeports à tous les ministres pour sortir de France, et on fit vouloir nous faire croire qu'on nous laisseroit vivre en repos dans nos sentimens sans nous obliger à changer. Cependant ceux qui avoient véritablement à cœur leur religion se trouvoient fort en peine : nous commençâmes à diminuer nos affaires et à disposer toutes choses pour pouvoir nous retirer hors de France. Quelques sept ou huit familles de Vassy allèrent à Buequenom, petite ville sur la rivière du Saar en Alsace, appartenant au prince de Durlach, où il y avoit une Eglise françoise, qui jouissoit de grands priviléges, et d'où l'on pouvoit recueillir ses biens en France, en quel endroit qu'ils fussent. Mon père s'y rendit aussi avec ma sœur cadette (1) et son mari (2), et y fit transporter les meubles dont il croyoit avoir besoin : mais les pauvres gens furent bientôt troublés dans l'exercice de leur religion. Le roi de France, qui étoit alors en possession de la Lorraine, se faisoit craindre de telle manière de tous les petits princes de ces quartiers, qu'ils n'osoient branler : il donna donc ordre d'abattre ce temple, de sorte que tous ceux qui étoient venus se réfugier dans cet endroit furent dispersés; les uns tâchèrent de sortir de France, et les autres retournèrent à Vassy et ailleurs, d'où ils étoient venus : mon père fut du nombre de ces derniers. Mon beau-frère, qui étoit un brave homme, et qui avoit beaucoup voyagé, trouva un guide, qui le fit passer avec ma sœur, sa femme, en Allemagne, où ils étoient en sûreté. Ils se rendirent à Cassel, et on leur conseilla d'aller à Berlin. Etant en chemin, à quelque distance de Cassel, dans une petite ville, dont je ne sais pas le nom, mon dit beau-frère tomba malade, et dans l'espace de trois ou quatre jours il mourut. Quelques personnes charitables usèrent d'une grande humanité envers ma sœur, la tirèrent d'auprès de son mari et ne le lui laissèrent plus voir : ils prirent même le soin de le faire enterrer assez honorablement, et ne voulurent point lui faire savoir ce qu'il en avoit coûté. Ma sœur se trouvoit dans une triste

(1) Anne Changuion.
(2) Samuel Aubert.

situation, étant enceinte et prête à accoucher; ces braves gens qui étoient luthériens, lui rendirent tous les services possibles, et lui procurèrent bonne compagnie pour continuer son voyage jusques à Berlin, où elle arriva heureusement. Elle y trouva quelques bonnes connoissances, qui lui procurèrent un bon endroit pour faire ses couches, ce qui arriva heureusement; son enfant mourut peu de tems après, ce qu'elle nous fit savoir. Mon frère, qui étoit encore en France, prit la résolution de l'aller joindre à Berlin, de compagnie avec le sieur Jacques Laurent, qui est mort ici (1) marchand de vin : ils se mirent en chemin du côté de la Suisse, mais y furent arrêtés, et en retournant pour cet effet, ils firent marché avec un guide, qui étoit fort résolu, mangeur de feu, comme un charlatan : il faisoit porter à mon frère une grande boîte sur ses épaules pour faire voir les curiosités de Versailles, et Jacques Laurent en portoit une autre, comme on voit ici les Savoyards qui crient la curiosité. Ils passèrent par les grandes villes comme Metz, Strasbourg, et vinrent heureusement à Heidelberg, d'où le sieur Laurent se rendit en Hollande, et mon frère alla à Berlin trouver ma sœur. Comme c'étoit dans la belle saison, ils prirent d'abord la résolution de venir ici à Leyden, partirent par le chariot de poste pour Hambourg, où ils s'embarquèrent et se rendirent ici dans trois ou quatre jours. J'étois encore à Vassy où mon père revint de Buequenom avec d'autres, qui y avoient été. J'allai au-devant de lui, à quelques lieues de distance et l'ayant rencontré, je n'ai de ma vie tant versé de larmes et lui avec moi, de regret qu'il n'avoit pas pu sortir de France. Mon père en revenoit toujours là, qu'il étoit vieux et qu'on ne pouvoit lui rien faire : nous tâchâmes de nous consoler, et il y avoit déjà longtems que je travaillois à mettre ordre aux affaires pour faire quelque argent comptant des choses les plus liquides, car pour les bienfonds, comme les terres, prez, vignes, maison, etc., on n'en pouvoit rien tirer, car suivant les déclarations du roi, il n'étoit pas permis de les vendre, et aussi personne ne les vouloit acheter. Mon dessein étoit de partir pour sortir de France en 1685 avant l'hiver; mais je différai jusqu'au mois de juin de l'année suivante, et je me mis en chemin alors du consentement de mon père, espérant que quand je serois en Hollande, je pourrois lui envoyer quelque guide. Je me rendis à Sedan

(1) A Leyde.

et par le moyen d'un bon ami j'obtins un passeport du gouverneur, dans lequel il étoit spécifié, que j'allois à Liége pour mes affaires, comme un marchand qui y négocioit, de manière que je passai sans difficulté. Je vins ici à Leyden, où je trouvai mon frère et ma sœur, qui y étoient arrivez de Berlin : ils y avoient loué une maison dans le Diefsteeg, qui se trouva vuide après le may, et commençoient à faire quelque chose pour se meubler de ce qu'il y a de plus nécessaire dans le ménage. Je fis savoir cela à mon père et sur les instances qu'il me fit en réponse, de lui envoyer quelque guide pour lui faciliter sa sortie de France, je retournai moi-même à Mastricht pour lui en procurer un. Mon père eut d'autant plus grand envie de sortir de France, à cause que le curé de la paroisse, qui étoit assez bon personnage, le vint voir et lui dit : Puisque vos enfans sont déjà sortis hors de France et que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour en sortir, sans que cela ait pu vous réussir, puisque vous avez été obligé de revenir, personne ne vous molestera, car on sçait bien que vous êtes déjà trop vieux pour changer votre religion, quoyque ce soit là la seule chose qui vous manque; mais afin de fermer la bouche à tous ceux qui pourroient s'informer de vous, pour leur en rendre témoignage, ne renoncez-vous pas à toutes les erreurs de Calvin? ne voulez-vous pas vivre et mourir dans l'Eglise catholique et apostolique? Mon père lui répondit oui, comme dit saint Paul. Quoique cela ne fût proprement rien, mon père en eut pourtant un très grand regret, réfléchissant que l'on le feroit passer au nombre des autres qui auroient changé leur religion. Je me rendis donc à Mastricht, où je fis marché avec un guide, qui devoit se rendre à Torcy, petit village proche de Sedan, où il n'y avoit que la chaussée et la rivière entre deux, et où étoit le rendez-vous : mais comme mon père avoit l'ouïe fort dure et qu'il n'entendoit presque personne, je crus que ma présence lui seroit d'un très grand secours, je pris donc la résolution de me rendre au dit Torcy, où je trouvai mon père et le guide arrivez avec mon oncle *Chemet*, son beau-frère, et trois ou quatre autres personnes de sa compagnie, que je n'attendois point, et qui m'embarrassoient beaucoup aussi bien que le guide.

Nous fûmes d'avis que nous ne partirions pas tous ensemble, et nous convînmes que le dit guide conduiroit mon oncle et sa compagnie par les chemins détournez dans les bois, et que j'accompagnerois mon père, qui avoit son propre cheval, puisque je connaissois le

chemin par où j'avois passé il n'y avoit guères de tems. Le guide se mit en chemin avec sa compagnie le 15 août, fête de Notre-Dame, et je les conduisis moi-même pour passer la chaussée et les ponts de la rivière de Meuse à la porte de Sedan, passant deux à deux, ce que nous regardions déjà comme un chemin difficile de passé. Les ayant laissez à la garde de Dieu, j'allai rejoindre mon père à Torcy, d'où nous partîmes le lendemain, ayant pris toutes les précautions nécessaires et un passeport du gouverneur de Sedan d'une personne qui disoit l'avoir obtenu, qui portoit en substance, que nous étions marchands qui allions à Liége pour nos affaires. Nous arrivâmes donc à Surcy, un gros village situé environ à trois lieues de Sedan; nous ne nous étions point aperçus que trois paysans nous avoient suivi de loin, lesquels nous arrêtèrent au milieu du village, disant que nous étions des huguenots, qui vouloient sortir de France : cela en fit assembler d'autres. Le maire y accourut, nous lui fîmes voir notre passeport, et il nous dit qu'il étoit bon, et qu'il n'y avoit pas longtems que j'avois passé là avec un même passeport. Il s'y assembla encore une plus grande quantité de paysans, à cause d'un ordre établi parmi eux, que nous ignorions, qu'ils auroient dix écus par tête de tous les huguenots qu'ils pourroient arrêter. Ils résolurent donc entre eux qu'il falloit nous mettre en garde, jusqu'à ce qu'ils eussent été à Sedan pour faire voir le passeport, et que s'il étoit bon ils nous laisseroient partir le lendemain, et que par ce moyen on verroit qu'ils faisoient bien leur devoir pour garder les passages. Pour faire plus promptement le passage, ils prirent le cheval de mon père, ce que nous ne pûmes empêcher. Le maire monta sur le cheval, et comme il avoit paru porté pour nous, m'étant un peu avancé, je lui mis dix louis d'or dans la main, croyant qu'il dépendoit de lui de n'aller point jusques à Sedan et de dire que le passeport étoit bon. Mais Dieu qui dirige toutes choses ne permit point que cela produisît aucun effet, ayant destiné mon cher père pour le glorifier et pour être en édification à plusieurs, qui l'ont vu dans les prisons de Sedan, Metz, Verdun-sur-Saône et plusieurs autres endroits de son passage avec la chaîne des galériens jusqu'à Marseille, où il est mort en véritable chrétien, n'ayant point renoncé à la vérité de sa religion, comme il en sera dit ci-après. Dans notre détention entre les paysans qui nous gardoient en attendant le retour du maire, nous fîmes paroître une ferme résolution, telle que nous croyons de-

voir faire, comme si nous n'avions rien à craindre. La nuit approchant, nous dîmes à la femme de la maison où l'on nous avoit conduits, que nous avions envie de manger, et nous lui demandâmes si elle ne pourroit pas nous préparer quelque chose. Elle répondit qu'elle n'avoit que des œufs, et que si nous voulions elle nous feroit une omelette; nous dîmes que cela étoit bien, et que nous souhaiterions bien d'être dans un autre endroit. Là-dessus elle ouvrit la porte d'une petite chambre qui n'avoit point d'autre sortie que cet endroit où nous étions et où étoient les gardes : nous y entrâmes d'abord et tandis qu'elle nous préparoit l'omelette, mon père me dit que si je pouvois me sauver il falloit le faire absolument; que si l'on venoit à découvrir que le passeport n'étoit pas bon, cela pouroit avoir des suites très fâcheuses; que pour lui il n'avoit pas tant à craindre, à cause qu'il étoit déjà vieux, et que l'on ne pourroit rien lui faire. Il me fit changer les souliers contre les siens, dans lesquels il avoit fait mettre entre les semelles autant d'or qu'il y en avoit pu entrer, et il me donna aussi une bourse où il y avoit de l'or. Je passois de cette chambre plusieurs fois dans l'endroit où étoient les gardes les armes à la main; je m'aperçus que derrière la porte il y avoit un degré pour monter au grenier, et que quelques-uns des gardes commençoient à sommeiller. Je rentrai auprès de mon père, je mis un morceau de pain dans ma poche, et nous fîmes un adieu de cœur en nous serrant les mains l'un l'autre, dans l'incertitude de ce qui pourroit me réussir. Etant encore rentré dans l'endroit où étoient les gardes, je montai au grenier avec tant de bonheur, qu'ils ne s'en aperçurent point, croyant que nous étions occupés à manger. Je courrus d'abord sur le derrière du grenier, où il y avoit une fenêtre qui regardoit sur une ruelle au derrière de la maison, par où je me laissai glisser en bas, n'étant haute que d'un étage médiocre, sans me faire autre mal que quelques contusions, qui ne m'empêchèrent pas de courir tout droit au bois par le chemin par où nous étions venus. Quand je fus environ à cinquante pas de là, je me détournai dans le taillis et je me couchai sur le ventre, étant dans une très grande amertume de cœur d'avoir été obligé de quitter, de cette manière, mon père, qui n'étoit pas moins inquiet de son côté, ne sachant point ce que je pourrois être devenu. Etant couché dans cet état plusieurs pensées me roulèrent dans l'esprit; je pris la résolution de rester de même jusqu'à ce que j'entendrois le tracque du cheval,

que l'on peut entendre la nuit de fort loin. Sçachant que le maire qui étoit monté dessus et à qui j'avois mis les dix louis d'or en main, n'avoit point d'armes, je comptois de m'approcher de lui, d'arrêter son cheval et de lui demander par promesse ou par menace, s'il n'y avoit pas moyen de délivrer mon père. Environ une heure ou deux après minuit j'entendis de loin le pas du cheval, et en m'approchant j'entendis qu'ils parloient deux ou trois ensemble, ce qui m'empêcha d'avancer plus avant et m'obligea de rester fort tranquille dans l'endroit où j'étois. Quand ils furent environ vis-à-vis de moi, l'un disoit à l'autre qu'il falloit mettre un des gardes à la place de celui qu'ils avoient laissé sauver, ce qui me fit conjecturer qu'ils avoient été au-devant du maire, qui étoit le messager, pour lui porter la nouvelle que je m'étois sauvé peut-être par un chemin plus court. Sur cela je m'éloignai un peu d'avantage du chemin dans un endroit écarté, où je passai le reste de la nuit. Le jour étant venu, je vis un homme qui alloit paître des bœufs, qui venoient du village; je lui demandai s'il ne savoit pas ce que l'on disoit de ces deux hommes qui avoient été arrêtés le jour précédent, il me dit répondit que non. Je rentrai dans le bois environ aussi loin du grand chemin comme j'en avois été auparavant, d'où je pouvois voir ceux qui passoient, sans en être vu. Environ sur les neuf heures je vis passer mon pauvre cher père, monté sur son cheval, avec cinq ou six paysans devant et autant derrière lui, avec des armes et des fusils, qui le reconduisoient à Sedan, pour avoir les dix écus par tête, qui leur étoient promis pour ceux qu'ils pouvoient arrêter. Voilà la dernière et triste vue de mon père, auquel mon cœur et mon âme étoient si fortement attachés, je ne dirai pas comme celle de David avec Jonathan, mais encore davantage à cause de la proximité paternelle qui nous unissoit, et si j'avois cru qu'il eut subi un tel sort que celui qui lui est arrivé, je ne sçay pas si j'aurois bien eu le courage de l'abandonner.

Voyant donc que tous les moyens m'étoient ôtés de pouvoir apporter aucun secours humain à mon cher père, je pris la résolution de me sauver comme je pourrois. Connoissant au soleil les heures du jour, à cause que j'étois accoutumé à la campagne, d'ailleurs fort robuste comme j'étois alors à l'âge de trente-trois ans, cela m'encourageoit davantage. Environ sur les dix heures du matin je commençai à marcher, toujours par les endroits les plus

couverts des bois, sans tenir de chemin ni entrer dans les villages. Je ne m'adressois qu'à ceux qui gardoient les bestiaux dans les bois et dans les campagnes, comme si j'étois égaré de mon chemin, et ils m'instruisoient de l'endroit et de la hauteur où je pouvois être. Il n'y avoit que pour passer les petites rivières que j'étois fort embarassé. La première qui se présenta fut la rivière de Semois, pas fort large, et qui serpente beaucoup. Etant sur le bord d'une montagne, j'aperçus un endroit un peu rapide, je crus que c'étoit là ou je pourrois plus facilement traverser. Je descendis pour la passer avant la nuit, comme je fis, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, ma culotte, mes souliers et mes bas attachez ensemble sur mes épaules. Après avoir traversé cette rivière, ayant remis ma culotte et mes bas, je vis un faucheur qui me tournoit le dos : j'allai tout droit à lui et lui dis que j'avois voulu passer la rivière, mais que je l'avois trouvée trop profonde. Il me dit : Allez là-bas au moulin, où l'on fait garde pour les huguenots, vous trouverez une nacelle pour passer. Ce moulin étoit éloigné environ de deux cents pas de l'endroit où j'avois passé la rivière, qui alloit en serpentant. Il y avoit un coin de bois qui couvroit ledit moulin, je fis semblant d'y aller, mais il y avoit vis-à-vis une fort haute et rapide montagne de bois clair : j'y montai, et voyant que personne ne me poursuivoit, je me reposai un peu et après je poursuivis de marcher comme auparavant, ayant laissé un gros village à ma gauche. Je continuai dans le bois des Ardennes à ma main droite, et comme il étoit déjà fort tard, je me couchai au pied d'un arbre, où je passai la nuit. Le jour étant venu je continuai de marcher, m'adressant toujours aux gardeurs de vaches et de chèvres, dont il y en avoit beaucoup dans ces quartiers-là. Je m'informai de l'endroit ou je pouvois être, on me fit apercevoir de loin deux maisons, je m'y en allai et je demandai s'ils n'avoient rien à me donner à manger, étant égaré de mon chemin. Ils me donnèrent un peu de lard et de la bierre avec du pain fort brun et mal fait, dont je mangeai un peu, et après m'être informé à ces gens de l'endroit où je pouvois être, je leur donnai ce qu'ils me demandèrent et je poursuivis ma route comme à l'ordinaire. En avançant toujours dans le bois j'apperçus à trente pas de moi un beau gros chien de chasse, ce qui me fit avoir peur; là-dessus je m'arrêtai et vis en même tems environ à la même distance, un homme avec un fusil bandé sur le bras. Je m'aprochai de lui, et lui dis que j'étois égaré de mon che-

min, et s'il ne pouroit pas m'enseigner où j'étois : mais au lieu de me répondre il regarda à côté de lui, où il y avoit encore un autre grand homme, et lui dit que ce n'étoit pas là ce que je cherchois : Là-dessus je retournai sur mes pas, je craignis qu'il ne m'eût tiré un coup de fusil, mais je ne lui donnai pas beaucoup de tems pour se consulter. Je m'enfuis bien vite hors de sa vue, mais ce ne fut pas sans grande peur, car s'il avoit eu quelque mauvaise intention, il auroit fait assez bonne capture en moi, puisque j'avois encore beaucoup d'or sur moi, et jamais personne ne l'auroit été chercher dans l'endroit où il étoit : mais Dieu, qui me gardoit par tout, ne permit pas qu'il m'arrivât aucun mal. Je recommençai donc ma route comme j'avois fait ; je trouvai une petite rivière, qu'on appelle Laisse, que je passai, n'étant pas plus profonde que jusques aux genoux. Il commençoit déjà à se faire tard, le soleil étant bien abaissé ; cependant comme les chemins n'étoient plus si dangereux, étant déjà bien avancé, je marchai jusqu'à la nuit. Je trouvai une maison proche d'un village, mais un peu à l'écart ; je demandai aux gens s'ils vouloient me donner à coucher, disant que j'étois égaré de mon chemin : la femme de la maison me dit oui, si je voulois bien me coucher sur le grenier au foin, où couchoient les bons pères hermites lorsqu'ils passoient : on me donna aussi à manger, et je dormis fort bien. Le lendemain ils ne voulurent point prendre de mon argent ; ils me dirent que je n'étois plus qu'à trois lieues de Namur, et qu'après avoir passé encore un petit village je serois sur les terres d'Espagne, mais qu'il falloit que je me donnasse garde des voleurs qui étoient en grand nombre dans ces quartiers-là. Sur les neuf heures du matin, je me rendis sur le grand chemin de Namur, où j'arrivai à dix heures. J'allai d'abord à la maison de la Poste, où je trouvai le postillon sur son cheval, attendant que le paquet fût fermé. Je priai le maître de poste de me permettre d'écrire encore une petite lettre à Sedan : il me fit entrer dans son comptoir, me donna du papier et de l'encre, et j'écrivis à Monsieur Rotis, que je connaissois pour bon ami de religion, le priant de s'informer où étoit mon père, que l'on avoit ramené à Sedan en prison ou ailleurs, et de l'avertir que j'étois heureusement arrivé à Namur, et que j'étois sur mon départ pour Mastricht, d'où je lui écrirois plus amplement (1). Le lendemain

(1) Nous avons quatre lettres de Pierre Changuion fils, toutes datées de Mastricht, du 26 juillet, 2 août, 24 septembre et 18 octobre 1686 : les deux premières,

matin mon cher père reçut cette nouvelle, qui lui fut si agréable qu'elle lui fit en quelque manière oublier sa détention et les peines qu'il avoit lui même à craindre.

D'abord que mon père fut arrivé à Sedan on le mena en prison, et on vint lui demander où il avoit dessein d'aller : il répondit qu'il auroit voulu aller en Hollande, s'il avoit pu, pour y joindre ses enfans et prier Dieu avec eux dans les saintes assemblées suivant les mouvemens de sa conscience. On lui demanda s'il ne savoit pas les déclarations du Roi, qui le défendoient : il répondit que oui, mais qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, lorsqu'il s'agissoit de la conscience. On lui demandoit encore s'il vouloit changer sa religion, que l'on le laisseroit retourner à sa maison. Il répondit que non, et que quoi qu'il puisse arriver, il ne feroit jamais rien contre sa conscience, et qu'il étoit de la bonne religion pour aller au ciel. On lui reprocha qu'il étoit un vieux entêté et plusieurs autres choses : on le menaça de grandes peines, et de l'autre côté on le sollicita par toutes sortes de promesses, on employa les prêtres et les moines pour le porter à changer de sentiment, mais tout cela ne l'ébranla point. Pour surcroît de sa douleur mon oncle *Chemet*, son beau-frère, avec qui il avoit vécu dans une si grande union, fut pris et emmené en prison avec toute sa compagnie. Il fut dans les mêmes sentimens que mon père, et ils persévérèrent tous deux constamment dans la véritable foi de leur religion. On écrivit en cour à Monsieur de Louvois au sujet de ces deux bons vieillards, et on lui représenta qu'ils n'étoient pas en état de servir aux galères, à cause de leur grand âge. La réponse fut que, puisqu'ils étoient si opiniâtres de ne vouloir pas changer leur religion, il falloit en faire un exemple pour intimider les autres. Ils furent donc condamnés aux galères à perpétuité, les filles à être rasées et mises dans les couvens. Cela faisoit grand bruit à Sedan, où ils furent visitez de plusieurs honnêtes gens, qui avoient eu le malheur de signer, dont quelques-uns étoient des consolateurs fâcheux, qui les exhortoient de signer comme ils avoient fait, pour avoir leur liberté : mais rien ne put les ébranler et ils furent en édification à tous ceux qui les virent dans la prison qu'ailleurs. On pouvoit appeler de cette sentence au parlement de

il les avait écrites en allant en France, les deux dernières sur son retour. Il paraît, d'après la lettre du 18 octobre, qu'il se rendit une seconde fois en France, pour s'informer de son père, mais qu'il n'arriva qu'après que son père fût parti de Metz.

Metz, ce qu'on leur conseilla de faire. Ils y furent transportez et la sentence y fut confirmée dans tout son contenu. On assembloit à Metz la chaîne pour Marseille, où on les envoya en vertu de ladite sentence. Quand ils furent arrivez on les emmena tous au port suivant la coutume pour les embarquer sur les galères, mais on trouva ces deux bons vieillards si affoiblis et fatiguez du voyage qu'on les fit mettre à l'hôpital. Quelques-uns disent qu'on leur donna des remèdes violens, que des vieilles gens comme eux ne pouvoient supporter, ce que je ne sçay point pour certain : mais seulement que dans l'espace de huit jours ils moururent tous deux entre les mains des persécuteurs, sans avoir changé leur religion, et qu'ils furent mis ou enterrez dans le cimetière des Turcs comme des hérétiques. C'est ce que l'on en a pu apprendre par un officier de galeres à qui on en avoit écrit pour lui recommander ces pauvres gens.

Nous reçûmes cette nouvelle sur la fin de décembre à Leyden, où j'étois revenu de Mastricht joindre mon frère et ma sœur. Nous rendîmes grâces à Dieu de ce qu'il les avoit délivrez des peines de ce monde en bons et véritables chrétiens, après avoir été en édification à la plus grande partie de ceux qui les avoient vus, tant dans les prisons que sur les routes dans leur voyage. Voir la copie tirée de l'original d'une lettre que Monsieur Perignon, de Metz, écrivoit à Monsieur son frère à Mastricht sur ce sujet (1).

Nous prîmes alors courage, et plusieurs honnêtes gens de cette ville de Leyden étant informez de notre venue ici et de la mort de notre père, vinrent nous voir pour nous consoler et nous offrir leurs services, Flamands et autres, et entre autres Monsieur *Bonenfant*, père de celui d'aujourd'hui, Monsieur *Clignet*, maître de poste, et plusieurs autres, jusqu'à nous offrir de l'assistance pour nous mettre

(1) Cette lettre est datée du 29 septembre 1686 : elle nous apprend que M. *Changuion* était âgé de 72 ans; qu'il y eut en cette chaîne des condamnés de tous âges, au nombre de 52, dont 17 ou 18 pour cause de religion, tandis que les autres étaient des déserteurs et mal vivants, dont une partie avait le nez et les oreilles coupés; que M. *Perignon* et ses amis avaient fait faire pour lui, M. *Chemet* et quelques autres, des colices ou coussinets au col, garnis de coton, pour empêcher la force et la pesanteur des chaînes, qui écorchent le col et les épaules; qu'on obtint pour eux de les faire mettre sur une charrette jusqu'à Marseille; que le capitaine de la chaîne se nomma M. *de Saint-Preuil*, etc., etc.

Trois lettres signées *Changuion*, quoique non écrites par lui, nous restent encore; elles contiennent diverses particularités concernant son emprisonnement, etc. : une, des prisons royales de Sedan, du 25 août 1686; une autre du 27, toutes les deux adressées à Pierre Changuion, chez Mademoiselle *Savary*, rue des Trois-Fers, à Mastricht; la troisième est datée du 29 octobre, des prisons de Lyon, et adressée à M. *Abraham Bouchet*, marchand à Vassy, qui, en l'envoyant à son beau-frère, y a ajouté un *post scriptum*.

en ménage, ce que nous refusâmes, en acceptant volontiers leurs bons conseils en toutes choses. J'allai d'abord à la Haye pour voir Monsieur *Jaquelot,* qui avoit été notre ministre à Vassy et voisin de la maison de mon père (1) : nous avions été camarades et intimes amis dès notre plus tendre jeunesse sans interruption jusqu'à notre sortie de France. Il étoit logé chez son oncle, frère de sa mère, Monsieur *Carré,* ministre de l'Eglise wallonne. Monsieur *Jaquelot* me pria à dîner en présence de son oncle, et après avoir dîné il me demanda ce que j'avois dessein de faire. Il me dit en même tems qu'il avoit pensé à moi, avant même que je fusse arrivé, pour me procurer un emploi qui me seroit bien convenable : que le prince d'Orange avoit un veneur fort âgé, et qu'il étoit persuadé qu'il n'avoit pas plus d'expérience à la chasse que moi ; que dans le commencement je pourrois être sous-veneur, et qu'il espéroit que j'y pourrois parvenir par le moyen de Monsieur *Carré,* son oncle, qui avoit plusieurs bons amis parmi les seigneurs de la cour du prince. Ledit sieur *Carré* me mena chez quelques-uns à qui je parlai, et ils me trouvoient assez à leur gré, leur ayant répondu fort à propos sur les questions qu'ils me firent au sujet de la chasse. Il vouloit même me présenter au prince, mais je le remerciai, disant qu'avant de rien entreprendre j'étois bien aise de le communiquer à mon frère et à ma sœur. On ne pensoit pas alors que le prince d'Orange deviendroit un jour roi d'Angleterre. Il auroit fallu attendre la mort du veneur, et avant de pouvoir obtenir quelque pension et entretiens, j'aurois été obligé de m'entretenir. Je fis le rapport à mon frère et ma sœur de la proposition que l'on m'avoit fait, et nous convînmes entre nous qu'il valoit mieux nous établir ensemble dans les affaires. Mon frère avoit déjà commencé à faire des grains sayettes avec quatre métiers par le conseil de Monsieur Bonenfant, qui nous encourageoit et prenoit les pièces d'abord qu'elles revenoient du métier au prix courant, en les payant comptant, ce qui nous fut d'un grand secours dans les commencemens. On conseilla à ma sœur, qui étoit fort laborieuse et qui entendoit bien les affaires du ménage, de tenir des pensionnaires. Il s'agissoit de trouver une maison propre pour cela pour le mois de mai de l'année suivante, 1687. Il s'en présenta une à louer sur le Rapen-

(1) Parmi les papiers se trouve la copie d'une lettre de M. *Jaquelot* à *P. Changuion* et son beau-frère *Chemet,* lorsqu'ils étaient dans les prisons de Metz, pour les exhorter à persévérer constamment dans leur foi.

burg, qui a présentement pour enseigne *la Lampe d'or*, près de l'Anatomie, qui appartenoit à des mineures et dont ledit sieur Bonenfant avoit la direction. Nous la louâmes pour deux années sur le pied de 250 florins, en payant toujours un quartier d'avance à cause que nous n'avions point de caution. Le petit négoce de mon frère commençoit à prendre un bon train et il nous vint d'abord des pensionnaires pour remplir toute la maison. Ma sœur et moi nous nous occupions de cela et mon frère ne se mêloit que de ses affaires. Nous avions une table de huit à dix personnes et c'étoit moi, comme maître de la maison, qui découpois les viandes. Après les vacances, les princes Palatins, qui se faisoient nommer Rangraves, vinrent étudier ici avec un gouverneur et deux valets. Ils étoient recommandés à Monsieur Clignet, qui nous les adressa et les fit entrer dans notre maison. Tous les premiers cavaliers, Allemands et autres, qui étoient ici en ville, se faisoient un plaisir de voir ces jeunes seigneurs et de faire connaissance avec eux. Cela nous procuroit une table fort nombreuse et même plus de monde que nous n'aurions voulu en avoir. Cela continua pendant les deux ans que les Rangraves restèrent ici, et nous gagnions assez pour des personnes qui commencent à s'établir, mais cela nous donnoit beaucoup de peine et d'embarras, et le plus fâcheux étoit qu'il falloit faire beaucoup de crédit à divers Messieurs, dont quelques-uns s'en allèrent sans nous payer, ce qui nous découragea de manière que nous renonçâmes aux pensionnaires.

Outre la fabrique de camelots que mon frère avoit établie, il se mit dans le négoce des crépons de Zurich, dont la plupart des femmes et filles des bons bourgeois de cette ville s'habilloient. Nous les achetions chez les commissionnaires à Amsterdam, qui les recevoient de Zurich et nous les vendions par pièces aux boutiquiers de La Haye, Rotterdam et ailleurs. Comme nous avions un assez grand débit de marchandises, je pris la résolution de faire un voyage à Zurich pour y faire des connaissances et pour avoir les crépons de la première main. Je partis d'ici avec quelques Suisses qui s'en retournoient dans leur pays, et me rendis à Augsbourg, où je me trouvai dans le mois de janvier 1690, dans le tems que l'empereur Joseph fut couronné roi des Romains. Monsieur Clignet, qui nous avoit déjà procuré la connoissance de Messieurs *Behagchel* et *Van de Walle* d'Amsterdam, qui recevoient des crépons en commission, me donna une lettre de

recommandation et de crédit, et par ce moyen je fis connoissance avec Monsieur *Meyer*, un des principaux marchands de crépons à Zurich, et je lui donnai des ordres pour nous en envoyer cent pièces par mois, outre ceux que j'avois déjà achetez (1)...

MÉMOIRE PARTICULIER

SUR LES ASSEMBLÉES QUI FURENT TENUES DANS LES MONTAGNES DU CASTROIS.

1688.

(Bibliothèque de la ville de Nîmes. Manuscrit n° 13838. Journal des Obolis. — Huit pages et demie petit in-4° d'écriture très menue.)

[Communiqué par M. le pasteur Fraissinet, d'Aigues-Vives.]

Ce Mémoire, sans nom d'auteur, paraît avoir été rédigé au XVIII[e] siècle, sous la régence du duc d'Orléans (voir p. 174, l. 11). Il contient d'intéressantes particularités sur les dernières prophétesses qui agitèrent les populations protestantes du Midi, et sur quelques martyrs ignorés. Autant qu'on peut en juger par le ton du morceau, l'auteur était un catholique modéré, peut- être un ancien religionnaire qui blâme également les excès du fanatisme et les cruelles rigueurs du pouvoir.

Entre la Case et Vabre il y a une montagne appelée Cassabils, au-dessus du bois de Montagnol. Tous les paysans de ce masage sont nouveaux catholiques. Le voisinage d'un bois considérable par sa grandeur les porta à s'y assembler entre voisins pour lire et prier Dieu. Ces assemblées furent secrètes autant de temps qu'elles ne furent pas nombreuses, et ce sont les premières qui se sont faites dans ce diocèse. Des que le nombre de ceux qui alloit y assister fut nombreux elles se divulguèrent, et les puissances en étant averties donnèrent des ordres pour les dissiper.

(1) Ici le récit est interrompu. Ajoutons à cette biographie les faits suivants, concernant *Pierre Changuion*, qui ont été recueillis dans les archives de la ville de Leyde.

En 1694, Pierre Changuion et son frère furent admis comme tondeurs de drap, et le 29 septembre 1697, ils reçurent les droits de cité à Leyde.

Le 13 octobre 1699, il épousa *Marie Tinneback*, de Rotterdam. De ce mariage naquit un seul fils.

Il mourut à Leyde en 1729, et fut enterré le 5 décembre dans l'église dite Vrouwekerk (Haarlemmerstraat).

Les particularités qu'on a peu découvrir, sont : qu'un Proposant ou Prédicant, nom que l'on donne à tous les zélez qui couroient alors le roïaume pour consoler et affermir les protestans que la force avoit contraints d'abjurer leur croyance, s'étant fait connoître à quelques paysans, s'arrêta parmi eux, les confirma dans la foi qu'ils avoient abandonnée, les encouragea de s'assembler et leur promit de ne pas les abandonner tant qu'il les verroit résolus à tous événemens, et de s'exposer pour leur salut à tout ce que les supplices et les tourmens avoient de plus affreux, qui étoit ordinairement la punition des personnes de son caractère.

Il leur tint parole tant qu'il les connut fermes; mais comme leur résolution ne dura qu'autant de temps que leurs assemblées furent secrètes, on les vit se dissiper et se retirer les uns après les autres dès qu'ils apprirent qu'on les avoit découverts, et que des dragons devoient venir, qui n'arrivèrent que lorsque ces assemblées eurent été entièrement dissipées par la retraite volontaire de ceux qui les composoient. Le prédicant se retira aussi, ne pouvant pas résoudre ceux qui l'écoutoient à s'exposer. On croit que le secret fut conservé trois mois durant, parce que le nombre des assemblées étoit petit au commencement, mais dans la suite il grossit jusqu'à huit cents personnes. Les paysans furent les premiers, ils attirèrent les bourgeois; pour la noblesse, il n'y eut d'autre gentilhomme que M. de. . . . . contre lequel il n'y eut point de preuves.

M. l'évêque sur l'avis écrivit pour faire venir des troupes; en les attendant, on donna ordre au sieur Bonneau, prévôt de la maréchaussée de marcher avec ses archers; il fut aux avenues du bois, mais il n'entra pas dedans. Tout le voisinage à trois ou quatre lieues à la ronde étoit en crainte; on appréhendoit que ce ne fût une guerre ouverte : d'une mouche on fesoit un éléphant, tant la crainte augmente les objets. Les uns assuroient qu'il y avoit parmi ces assemblées cinq cents hommes armés et résolus décendus des Cévennes; d'autres s'imaginoient qu'il étoit venu de Suisse six cents hommes accompagnés de beaucoup de réfugiez, et ces divers bruits grossissoient tellement qu'un paysan assura avec serment qu'il y avoit plus de quinze mille hommes. Cependant la vérité étoit que nul de ceux qui assista à ces assemblées, n'y parut armé d'un fusil, et que si quelqu'un y parut avec une épée, ce ne fut que le gentilhomme dont on a parlé, de quoi on n'est pas même assuré.

M. Barbara, subdélégué de M. l'intendant, alla sur les lieux; on lui dénonça quelques particuliers qu'il fit arrêter et conduire dans les prisons de Castres.

Les curés voisins de leur propre autorité se saisirent de quelques coupables, et les envoyèrent aux mêmes prisons. Mais entre autres le sieur Molinier, aumônier de M. le marquis de Malause, en l'absence de ce seigneur, arrêta lui-même trois jeunes hommes bien faits, résidans à la Case qui furent conduits de même que les autres, et ce fut sur ces trois malheureux que le sort tomba.

Quelques jours aprez M. l'intendant arriva, escorté par quatre compagnies de Dragons, deux desquelles furent envoyées l'une à Castelnau de Brassac, l'autre à Vabre, petites villes voisines du bois; le restant de l'escorte resta à Castres, et les nouveaux catholiques soufrirent la peine de ces assemblées et furent très foulés à cette occasion, sur ce qu'on conjecturoit que les principaux de la ville avoient conseillé de les fermer, ce qui n'a jamais eu la moindre vraisemblance.

On fit venir des conseillers de Carcassonne pour assister M. l'intendant au jugement des prisonniers; il n'y eut qu'un seul d'entre eux qui penchât à la clémence, tous les autres opinèrent à la mort de tous, de sorte que si leur sanguinaire avis... on auroit vu beaucoup de potences dressées. M. l'intendant tempéra leur avis, il ne fut pas même d'humeur de répandre tant de sang, et se contenta d'en condamner trois à être pendus, le gentilhomme dont on a parlé qui étoit fugitif à avoir la tête tranchée, sa maison rasée et une autre du masage de Casabils.

Ces trois pauvres malheureux entendirent prononcer leur jugement de mort avec fermeté et sans changer de visage; ils témoignèrent beaucoup de résolution, se consolèrent et s'affermirent mutuellement, se réjouissant, disoient-ils, de soufrir pour la foi.

Le bourreau de Toulouse étant arrivé, les patiens lui furent livrez, et comme le jugement portoit qu'ils seroient exécutez l'un à Castelnau de Boussac et l'autre à Espérausses, et l'autre à Vabres, on donna une grosse escouade de dragons pour les conduire aux lieux destinez à leur supplice.

Leur fermeté ne diminua pas en chemin : attachéz sur des chevaux il s'entretenoient à cœur ouvert avec une liberté surprenante pour des paysans; arrivéz à Castelnau de Brassac, celui qui devoit être

exécuté dans ce lieu prit congé de ses camarades dans l'espérance de les revoir bientôt au ciel. Il fut remis entre les mains du curé de la paroisse, très honnête homme, qui le même soir avoua n'avoir jamais vu tant de constance, que toutes ses remonstrances avoient été vaines, et que bien loin de se rendre à ses discours le patient avoit voulu disputer avec lui. Etant sur l'échelle, prêt à être jetté, il déclara qu'il mouroit protestant, et qu'il prioit les assistans d'en porter témoignage. Le maréchal de logis de ces dragons, lui dit alors: Tais-toi, coquin! A quoi le patient répondit : Il n'y a plus de coquin, maintenant. On nommoit ce pauvre misérable Estande, natif de Sablairole, cordonier et marié à la Case depuis peu de tems.

Cette exécution finie on donna ordre aux consuls de faire ensevelir le même soir le corps de l'exécuté, et l'on conduisit les deux autres à Espérausses. Ils combattoient entre eux à qui passeroit le premier. Mais comme l'un deux étoit né dans Vabre, et qu'il se fesoit une peine d'être conduit dans le lieu de sa naissance pour y souffrir un supplice à la vue de ses parens, son camarade touché de ses raisons lui céda le pas, et ceux qui les conduisoient y consentirent. Arrivez sur les lieux ils se dirent adieu, et le patient fut remis au curé de la paroissé pour l'exhorter à mourir catholique, lequel le pressa extrêmement jusques à l'outrage, mais en vain. Le patient résista et persista toujours qu'il vouloit mourir de la religion dans laquelle il étoit né, témoignant une grande fermeté et beaucoup de résolution. On l'apeloit..... né dans Vabre, boulanger de profession et marié à la Case depuis environ deux ans.

Le troisième fut malheureux d'avoir différé sa mort d'un jour par le peu de fermeté qui parut en luy lors de son exécution. Dès qu'il fut arrivé à Vabre, lieu destiné à son supplice, on le remit entre les mains du père des Yeux jésuite, qui obtint de lui tout ce qu'il voulut, ce qui surprit d'autant plus les assistans, qu'on étoit instruit de la résolution que les trois supliciez avoient témoignée pendant qu'ils étoient ensemble. Quoi qu'il en soit, ce dernier avoua mourir bon catholique, mais il parut dans un désordre qui répondit mal à ce que sa bouche prononçoit, et l'on soupçonna son directeur de l'avoir suborné par finesse, en lui promettant la vie s'il vouloit, sur le point d'être exécuté, avouer qu'il était bon catholique. Ce fait est incertain; et l'on pourroit conjecturer qu'étant privé de la présence de ses camarades, et ayant sans cesse leur mort devant les yeux, n'é-

tant secouru d'aucun consolateur, sa constance l'abandonna pour faire place au trouble qui parut dans toutes ses actions à la vue de son supplice. Ce dernier se nommoit Samson, né au Masage de Briol, seigneurie de Briane, cardeur de profession, travaillant à la Case depuis quelque tems.

Tous les autres prisoniers en furent quittes pour des amendes. Ils sortirent de prison les uns plutôt, les autres plus tard, et les maisons marquées furent rasées. Les dragons vécurent à Vabre pendant quelques jours en discrétion, la discrétion fut ensuite bornée, et enfin on les réduisit à la simple estencille (*sic*).

Quoiqu'il parût que cette affaire avoit fini par le suplice de ces trois misérables, tous ceux qui avoient été dans ces assemblées ne laissoient pas que de trembler; on fesoit tous les jours des prisonniers, qui outre tous les frais de la geole étoient condamnez à des amendes; nul n'étoit assuré. Pour peu qu'on fût aisé, il falloit payer le tribut. Cela causa une grande désertion et ruina beaucoup de familles, qui s'écorchoient pour tirer leurs parens de captivité.

On n'entendit pas ensuite parler d'assemblées pendant longtemps; tout paroissoit assez tranquille à cet égard; la consternation étoit cependant peinte sur le visage des nouveaux catholiques, lorsque tout à coup elles éclatent publiquement, avec une telle affluence de peuple, et si généralement dans ces montagnes, que peu de personnes se trouvèrent exemtes de n'y avoir pas assisté.

Il est incertain si celles qui se sont faites dans la terre de Viane étoient une suite de celles du bois de Montagnol, ou si elles ont commencé dans la métairie de Comberandes, métairie que le sieur Guittard possédoit dans la seigneurie de Senaux, voisine de celle de Viane. La plus commune opinion est que ceux qui avoient assisté aux assemblées de Montagnol, les continuèrent ailleurs quelque tems après mais fort secrètement et par petits pelotons, ce qui les tint si secrètes qu'on n'en peut rien découvrir qu'après le grand éclat qu'elles firent en se rendant publiques. Mais d'autre part la différence qu'il y a des motifs qui assemblèrent ceux du bois de Montagnol et ceux de Viane est si grande que cela pourroit bien faire douter que les dernières ayent tiré leur origine des premières.

Sans s'embarrasser à découvrir la vérité par des raisonnemens, ce qui n'est pas de l'essence d'une narration, il suffira de marquer tout ce qu'on a peu aprendre des dernières.

Il y avoit deux filles, l'une de la Capele des Crauts, l'autre de la Bessière des Berlats, seigneuries voisines de la terre de Viane qui passoient pour avoir eu des visions d'anges. On en racontoit beaucoup de particularités : l'une et l'autre promettoit une délivrance prochaine; l'une et l'autre disoit, selon le bruit commun, des choses merveilleuses; enfin, l'une et l'autre avoit, disoit-on, des dons célestes; et tout le commun peuple étoit tellement prévenu de leurs prétendues visions, ou du moins des raports avantageux de ceux qui les avoient vues, qu'ils attendoient un changement général, tellement certain que les plus forts raisonnements ne pouvoient désabuser le public.

Ce n'étoit pourtant que deux personnes qui n'avoïent ni brillant ni solidité dans leurs discours; la moindre chose les faisoit trembler, et leurs caractères étoient très différents, puisque l'une prêchoit, disoit-on, en dormant, et l'autre ne parloit que lorsque les personnes qui l'écoutoient plaisoient à ses yeux, et paroissoient persuadées de la vérité des galimathias qu'elle débitoit.

Les paysans n'étoient pas seuls infatuez de leurs discours; il y eut des demoiselles qui accompagnèrent pendant quelque temps la paysanne de Berlats. On se faisoit un mérite d'être auprès d'elle; c'est elle qui, en dormant, faisoit, disoit-on, des prédications, commençant par la prière de la Lithurgie qu'on avoit accoutumé de faire avant le chant du psaume, continuant par le psaume, par une belle prière, faisant ensuite sa prédication, et finissant enfin de la même manière que les protestans dans leurs temples les jours destinés aux prédications.

La faiblesse des particuliers étoit si grande au sujet de cette fille, qu'un bourgeois de Gijonnet parlant à la demoiselle de Carcenac mère qui passoit pour incrédule, parce qu'elle n'avoit pas la foi pour toutes les prétendues visions, sur ce qu'elle lui oposoit des raisons pour le convaincre de son erreur, il lui repartit : Et que diriez (-vous?), Mademoiselle, si je vous faisois voir un homme qui a le chandelier d'or et la délivrance dans sa poche?

On forma plusieurs assemblées dans ce canton-là; cette fille les convoquoit et y présidoit. Une personne raisonnable fut invitée d'aller visiter à une des dernières; elle y alla contant que quelque ministre ou proposant consoloit et fortifioit les protestans : il trouva dans une grange trois ou quatre cents personnes presque tous pay-

sans, tournés vers une fille voilée, assise aux pieds de ceux qui lisoient dans le lieu le plus éminent. Un moment après, une autre fille voilée parut au-dessus de la première qui dit dans son vulgaire que s'il y avoit quelqu'un de la compagnie qui eût été à la messe ce jour-là, ou que quelqu'un de ses parents y eût assisté, on devoit le faire sortir. Sur cet ordre on voulut obliger une jeune fille du lieu de Prades de se retirer parce qu'on savoit que son père avoit entendu la messe le même jour. Cela le surprit quoiqu'il ne fût pas dans le cas; il ne put pas s'empêcher de demander de quelle autorité parloit cette fille, et de représenter le tort qu'on se faisoit de suivre un ordre semblable, par la raison qu'à bien examiner les choses, il n'y avoit personne des assistans qui ne fût dans le cas pour quelqu'un de ses parens. A sa persuasion on cessa de violenter la fille qui devoit sortir. Ceux qui se trouvèrent auprès de lui l'informèrent de tous les faits qu'on a rapportéz, et le prièrent de contraindre sa curiozité, ce qu'il fit, n'ignorant pas qu'une populace imbue d'une opinion, ne se désabuse pas aisément, et connoissant d'ailleurs qu'il y auroit du danger pour sa personne, s'il hasardoit de s'opposer au torrent qui entraînoit toute cette populace aprez la fille voilée. Il resta cependant pour voir l'issue de cette assemblée. On y leut le Nouveau Testament, on y chanta des psaumes, et l'on y fit les prières contenues dans la lithurgie. Une même personne ne lisoit pas, chacun prenoit le livre à son tour, et il n'y avoit point de distinction pour ceux qui savoient lire.

Le lendemain quelques-uns de ceux qui composoient l'assemblée vindrent consulter le bourgeois sur ce que cette fille leur avoit proposé de l'accompagner en troupe en chantant des psaumes pendant tout le chemin jusqu'à Bédarrieux, ville du bas Languedoc dans les montagnes du diocèse de Bésiers, où elle prétendoit aller tenir une assemblée. Cette proposition l'épouvanta : il frémit à l'aspect des fâcheuses affaires qu'un semblable éclat alloit causer, mais connoissant que ceux qui le consultoient étoient infatuéz des prétendues visions de cette fille, il leur représenta doucement les grandes affaires qu'ils s'attireroient sur les bras, par une levée de bouciiers si publique, qui les feroit blâmer non-seulement de leurs ennemis, mais encore de leurs frères; qu'avant de prendre des résolutions de cette nature, on devoit meurement peser les choses et en considérer les suites; que peut-être les visions dont cette fille parloit n'étoient que

des inventions humaines; qu'enfin avant qu'on la crût il étoit juste qu'elle rendît compte de sa mission. Ces discours les persuadèrent. On conclud de députer deux d'entre eux pour parler à cette fille : ils y allèrent. Elle répondit, selon leur raport, qu'il étoit permis à un chacun de croire ou de ne croire pas, que si l'on ne vouloit pas l'accompagner dans le voyage résolu, elle iroit seule. Le bruit courut que s'étant mise en chemin on l'arrêta à Saint-Gervais avec ses compagnes; que les ayant relachées elles continuèrent leur marche jusqu'à Bédarrieux, où les habitans n'ayant pas voulu les recevoir, ni déférer à leurs sentimens, s'excusant sur les troupes qu'ils avoient dans la ville, elles furent contraintes de s'en revenir. Voilà ce que ces filles raportèrent de leur prétendu pèlerinage, que les personnes sensées reçurent comme une menterie ou une suposition.

Les prétendues visions de cette fille, pouvoient venir de ce qu'elle songeoit en dormant qui s'imprimoit si fort dans son esprit qu'elle prenoit ses rêves pour des avantures réelles. En voici une preuve : étant un soir dans une maison avec quelques-uns de ses parents et plusieurs autres personnes, elle s'endormit après le souper d'un sommeil si profond que lorsqu'on voulut faire la prière pour se coucher on eut de la peine à l'éveiller. A son réveil elle raconta qu'elle venoit d'une assemblée très nombreuse qui par son ordre avoit été convoquée dans une église; que le curé accompagné de beaucoup de dragons étoit venu à la porte pour la dissiper, que l'entrée de l'église leur avoit été interdite, et malgré tous les obstacles l'assemblée s'étoit tenue fort tranquillement, qu'enfin ceux qui la composoient étoient sortis les uns après les autres, et que les dragons n'avoient pas eu la force de leur faire aucun mal. On lui dit qu'elle avoit songé cela en dormant; elle soutint le contraire et assura que l'assemblée étoit réelle et véritable.

Cette fille ou ceux par l'organe desquels elle parloit convoquèrent des assemblées en plusieurs lieux et en divers temps; on en découvroit quelques-unes dans la terre de Gijonnet, qui causèrent la prison de plusieurs particuliers, lesquels après une longue détention furent punis par des amendes.

La prétendue prophétesse de la Capelle des Crauts étoit fille d'un munier, âgée seulement d'environ dix ou douze ans. Dès que les paysans, amateurs de nouveautez et de facile croyance, apprennent qu'elle avoit eu quelques visions d'anges, ils allèrent la voir secrè-

tement, et charmez de ses discours où ils ne comprenoient rien, ils donnèrent dans ses visions. Le désir de rentrer dans la Religion qu'on les avoit forcéz d'abandonner les engagea de croire fermement la délivrance qu'elle prometoit; pleins d'admiration ils en parlèrent à leurs voisins, et insensiblement la réputation de cette fille se divulgua si fort qu'on alloit la voir de trois ou quatre lieues loin, et quoiqu'elle ne dît jamais que la même chose, en termes mal rangéz, on ne laissoit pas d'être infatuéz de ses discours et d'en prôner les merveilles.

Elle disoit en substance que gardant du bétail dans un pré, elle se sentit tirer par derrière; que la peur l'obligea de s'écrier : Ha ! Dieu me soit en aide; qu'on lui répondit : Aussi sera-t-il, petite, et que se tournant pour voir ce qui lui parloit, elle vit un jeune enfant, beau à merveille, habillé de blanc, portant un grand livre comme la Bible, qui lui demanda si elle savoit des prières, lui fit réciter l'Oraison dominicale, le symbole des apôtres, la prière avant et après le repas, et s'informa ensuite si elle alloit à la messe. Elle dit que non. Tant mieux, répliqua le bel enfant, vous faites fort bien, et il n'y faut point aller du tout. Les suites du discours ont si peu de liaison, qu'une personne raisonnable éloignée de l'esprit du fanatisme étant allée la voir par curiosité, avoua qu'il n'avoit rien compris de solide à tout ce qu'elle disoit; il remarqua seulement qu'elle ramenoit fort souvent les mots de Jérusalem et de Castelfranc, mais qu'il n'y avoit aucune suite dans ce discours, ce qui lui faisoit conjecturer que ses prétendues visions étoient des inventions humaines assez grossières pour persuader qu'elles ne partoient que d'un esprit borné.

Quelquefois (car elle ne manquoit pas de hardiesse) elle interrogeoit ceux qui l'alloient voir, s'ils sçavoient ce que c'étoit que l'ange d'Osée, l'ange blanche, et l'ange de toutes couleurs, leur promettant, s'ils devinoient ce mistère, de leur apprendre de grandes choses; elle étoit très famillière et parloit hardiment à ceux qui paroissoient admirer ses discours. Mais si quelqu'un vouloit lui représenter qu'il ne faloit pas se laisser aller à des aparences de visions, que peut-être tout ce qu'elle disoit n'étoit que des tromperies du malin esprit, qu'on devoit y regarder de près, que dans des faits de cette conséquence on ne pouvoit jamais prendre trop de précautions, et que si c'étoit des inventions humaines, elle offensoit Dieu en mentant et en abusant du nom de la Divinité pour tromper le peuple, d'abord elle

devenoit muette, tournant la tête, et ne regardoit plus ceux qui l'avoient interrompue, et s'étoient opposéz à ses discours.

Cette manœuvre devoit désabuser le public; mais l'entêtement étoit si fort que la plupart s'imaginoient que le silence de cette fille étoit mistérieux, et que l'Esprit lui lioit la langue dans le tems qu'on l'interrompoit, soit parce que ceux qui l'obligeoient à se taire étoient méchants et incrédules, soit parce qu'ils alloient à la messe. Rien n'étoit capable de leur ôter la certitude de ses révélations. Une assemblée devoit se tenir à Castelfranc le propre jour de Noël lors prochain. Elle y devoit assister : c'est par là que la délivrance commenceroit. Il se commettroit, avant quelle fût entière, plusieurs meurtres, mais qu'enfin elle ne tarderoit pas d'arriver après cela. Le bruit de cette fille se répandit, et la foule de ceux qui l'alloient voir étoit si grande que les puissances trouvèrent à propos de la faire arrèter, soit pour désabuser le public, en lui faisant déclarer le contraire de ce qu'elle avoit avancé, soit pour découvrir qui la fesoit parler. Le sieur d'Espagne, capitaine dans le régiment du roy dragons, eut ordre de faire cette capture; il étoit en quartier à Vabre, d'où il partit avec son lieutenant et dix dragons pour cette importante expédition. Un nommé Fabre, frère du maître d'école de la Capelle, lui servoit de guide, esprit méchant et séditieux comme il le fit voir en cette occasion. Dès leur arrivée ils se saisirent des avenues de la maison où étoit la fille; le capitaine suivi de quelques dragons entra dedans; un oncle de la prétendue prophétesse, vieux, incommodé de sa personne et incapable de faire du mal, s'avança vers le capitaine, le conjurant de traiter doucement sa nièce : pour toute réponse il reçoit de sa main un coup de pistolet dans la tête qui l'étendit mort aux pieds de son meurtrier. Il n'eut pas plutôt fait ce coup qu'il cria à ses dragons : Tue, tue; trois ou quatre entrèrent dans une chambre voisine, où ne trouvant personne, l'un d'eux par une espèce de dépit lui répondit : Que voulez-vous qu'on tue? des mouches? Il n'y a pas autre chose. M. d'Espagne sortit à l'instant, emmenant la fille que la mère s'efforçoit d'embrasser, mais on la repoussoit à coups de bouche de fusil; et ce qu'on trouva de plus inhumain fut l'action de ce Fabre qui leur avoit servi de guide, lequel la sangloit à coups de fouet de cheval dont elle fut toute meurtrie.

Aprez cette action le capitaine détacha son lieutenant avec quelques dragons, pour aller à Senaux prendre le nommé André avec

ordre de le tuer s'il faisoit résistance. Le maître d'école de la Capelle, ennemi capital de ce malheureux, les accompagna. Ils le trouvèrent rasant un de ses voisins. On prétend qu'il voulut faire résistance. Celui qu'il rasoit, lequel fut pris et conduit en prison à Castres, a pourtant toujours protesté qu'il avoit seulement demandé de quel crime on l'accusoit. Quoi qu'il en soit, le lieutenant lui tira, mais parce que son pistolet fit faux feu, il commanda aux dragons de le tirer, qui l'étendirent mort à ses pieds.

Pendant qu'on jouoit ces tragédies le peuple étoit à la messe dans l'église de la Capelle, et l'on avoit posté deux dragons à la porte, qui repoussoient à coups de bouche de fusil, ceux qui vouloient sortir.

M. d'Espagne, aprenant qu'il n'avoit pas tué le père, se repentit de sa promptitude, et sur ce que le curé du lieu lui parloit de la bonté et de l'innocence du mort, il dit qu'il voudroit, lui en coutât-il cent pistoles, être à faire cette action; et l'on remarqua dès qu'il eut fait le coup, que son guide lui dit ces mots : Ha! Monsieur, ce n'est pas le père, et qu'il parut fort chagrin de sa méprise.

Il partit aprez le retour de son lieutenant emmenant la fille qui fut conduite à Castres et remise dans les prisons. M. Barbara, subdélégué de M. l'intendant, alla procéder à son audition. Elle soutint hardiment à la première, que l'ange lui avoit commandé de n'aller point à la messe, mais un ou deux jours aprez à la seconde, elle dit que l'ange consentoit qu'elle allât à la messe, ce qui fit dire à ce commissaire que les anges de la prison parloient autrement que ceux de la campagne.

Quelque tems aprez cette fille fut conduite à Montpellier, où sans doute on ne fut pas plus content de ses réponses. Sa jeunesse la sauva; on se contenta pour toute punition, de l'envoyer à Sommières dans un couvent de religieuses, d'où aprez cinq ou six mois de détention, elle fut renvoyée à ses parens bonne catholique, fort dévote, récitant régulièrement ses chapelets et ne manquant point de messe.

Revenant aux assemblées dont l'histoire de cette fille a interrompu la narration, il y a dans la terre de Senaux, voisine de celle de Viane, une métairie appelée Comberandes, bâtie dans un lieu désert et écartée des grands chemins, où l'on en a tenu plusieurs, qui selon la plus commune opinion ne tiroient pas leur origine de celle du bois de

Montagnol. Un paysan de la terre de Viane nommé Abrau, n'ayant pas voulu changer de religion, selon quelques-uns, ou étant inquiété pour ne vouloir pas faire les fonctions de catholique selon d'autres, se tenoit écarté de peur d'être pris. Les bordiers de cette métairie étoient ses parens, et c'étoit dans leur maison où il se retiroit le plus souvent.

Ce paysan savoit lire: il portoit toujours le Nouveau Testament accompagné des pseaumes et de la lithurgie des protestans; le soir il lisoit en famille et faisoit les prières. Les parens et voisins furent ensuite appelez; ceux-là firent part du secret à leurs amis qui le dirent à d'autres, jusques à former un nombre qui pouvoit se nommer assemblée.

Pendant longtems ces assemblées furent secrètes, mais comme le nombre des assistans augmentoit, le curé de la Capelle de la paroisse duquel cette métairie dépend, en fut averti par quelque faux frère; il fit du bruit, écrivit aux puissances. On ne fit pas grand état de ses lettres, et il n'y auroit point eu de fâcheuses suites, si d'autres assemblées qui se rendirent publiques n'eussent pas éclaté comme elles firent.

A la descente de la colline de Briol, dans la terre de Viane, il y a une métairie appelée le Bez, assés découverte, où l'on s'assembla sans beaucoup de précaution; les partis du bois de Montagnol, de Comberaudes et de Gijonnet se joignirent en ce lieu, et le nombre des assemblées fut si grand qu'un soir on y compta plus de dix-sept cents personnes.

Ces assemblées ne durèrent pas; le premier et le second jour qu'on y alla assez publiquement la chose n'éclata pas beaucoup, mais dans les suites on y alloit en foule, et sans garder des mesures, jusques-là que bien des gens rencontrant d'anciens catholiques les invitoient d'y aller, et ne fesoient pas difficulté de nommer le lieu de l'assemblée.

Une fille voilée assista à la première; elle étoit habillée de blanc, son visage couvert d'un voile, ne s'expliquant que par la bouche d'une fille de Pierre-Ségade, qui disoit en sa langue vulgaire : Mademoiselle dit que vous fassiez telle chose, ce qui s'exécutoit d'abord.

Les assistans la regardoient avec admiration; les uns disoient que c'étoit une demoiselle de bonne maison, à laquelle Dieu avoit défendu de se découvrir qu'aprez un certain tems accompli; les autres

que c'étoit la fille de la Capelle, revenue par des chemins inconnus, et les plus ignorans la prenoient pour un ange véritable descendu du ciel pour annoncer la délivrance.

A la première assemblée qui est la seule à laquelle cette fille assista, elle nomma six des principaux pour rester dans le même lieu nuit et jour sans en bouger, jusqu'au retour d'un voyage qu'elle alloit faire à Bédarrieux, pour y convoquer de pareilles assemblées. Elle partit aprèz cela, accompagnée de celle par l'organe de laquelle elle s'expliquoit, et d'un valet de la métairie dans laquelle on étoit assemblé. Ils avoient été arrêtéz à la Caune où cette prétendue prophétesse fit de si grandes extravagances qu'elle fut reconnue pour folle et renvoyée comme telle à ses parens. C'étoit la fille de la Bessière de Berlats dont nous avons rapporté l'histoire.

Comme elle avoit promis son retour dans trois jours, pendant lesquels les six personnes dont on a parlé ne devoient point bouger du lieu de l'assemblée, on s'impatientoit de la voir revenir avec d'autant plus de raison qu'on fut averti qu'il devoit arriver des dragons le lendemain. La peine des assistans augmenta quand on apprit ce qui étoit arrivé à cette fille, et qu'ils reconnurent de quel organe ils avoient été invitéz à s'assembler.

On lisoit dans ces assemblées le Nouveau Testament, et quelquefois des sermons, on y chantoit des pseaumes, et cela étoit accompagné de prières de la lithurgie protestante. Ceux qui se lassoient de lire étoient relevéz par d'autres. Mais ce qui fit le crime de quelques-uns fut qu'on faisoit promettre aux paysans, quand ils entroient, de ne retourner plus à la messe. On consulta même si l'on devoit recevoir ceux qui avoient pris de l'argent lors de leur changement général, qui n'étoient pas en petit nombre, et le nommé Abran, dont on a déjà parlé plus haut, fut apelé pour donner son avis. Il fut arrêté qu'on les y recevroit, à la charge qu'ils feroient une satisfaction publique, suivie d'une promesse de n'aller plus à l'église. A la sortie on demandoit pour les nécessitéz des pauvres, et l'on trouva la charité assez ardente.

Le sieur de Piane, bourgeois de Viane, qui passoit pour l'âme de ces assemblées, quoiqu'il eût été lui même entraîné à ces dernières, fut plusieurs fois prié par les envoyéz du sieur Monge consul, de se retirer et de les faire cesser. Il s'y résolut quand il aprit la folie de la prétendue prophétesse, et fut un dimanche matin à Pierre-Ségade

consulter le consul son ami pour aviser aux moyens de conjurer l'orage. En revenant il entendit chanter des pseaumes, et aprit que le nommé Abran avoit formé une assemblée au terroir appelé Roquairan qui est le lieu le plus élevé et le plus découvert de toutes les hauteurs qui environnent le bourg de Pierre-Ségade. Il frémit à la vue du péril qui menaçoit les assistans, par la venue des dragons dont on avoit des avis certains, et consulta avec un de ses amis au moyen de la dissiper. Ils n'en trouvèrent point de meilleur que de convoquer eux-mêmes une assemblée dans un lieu secret et écarté, et d'en donner avis à ceux qui étoient déjà assemblez, afin qu'ils s'y rendissent. Leur charité fut inutile aussi bien que celle du sieur Monge, et de quelques autres qui leur députèrent plusieurs messagers pour les avertir. Ils répondirent toujours que qui craignoit de mourir n'avoit qu'à se retirer, et que pour une si belle cause la mort ne pouvait être que glorieuse.

La compagnie colonelle des dragons du roy, au nombre de vingt-deux, commandés par le major du régiment et par le chevalier de Talandre, capitaine-lieutenant, arrivèrent le même jour à Pierre-Ségade, entre les quatre et cinq heures du soir : ils obligèrent dans le moment le sieur Monge, consul, de monter à cheval pour les conduire au lieu de l'assemblée, et ne lui donnèrent pas le tems de mettre des éperons. Ceux qui la composoient, incommodéz par les brouillards humides, étoient descendus dans la colline voisine et se retiroient au moment que les dragons les surprirent dans un détour, et fondirent dessus. On tira vingt-trois coups à ces misérables qui fuyoient, et l'on en vit tomber vingt ou vingt-cinq, que les dragons fouilloient et dépouilloient; mais la plupart des coups avoient été tirez en l'air, et beaucoup de ceux qui faisoient les morts n'avoient aucun mal. Le chevalier de Talandre croyant le massacre plus grand fit battre la retraite pour rapeler les dragons de la poursuite. L'on fit quartier aux femmes et l'on ne trouva que quatre personnes de morts, qui étoient : la femme de Calvet-Barbier, Azaïs tailleur, un fils de la veuve de Daniel Masson, tous trois de Pierre-Ségade, et le métayer du sieur Boyer du Masage du Briol. Les blessez furent au nombre de douze ou quinze, la plupart du sabre, lesquels guérirent tous de leurs blessures.

On logea le soir même tous les dragons à Pierre-Ségade a discrétion, et le lendemain on les dispersa dans toute la terre de Viane,

leur donnant plusieurs billets selon le caprice du curé, pour rançonner leurs hôtes, de manière qu'ils emportèrent, depuis le soir jusques au lendemain à midi, plus de cent pistoles en argent, nombre de nipes, bagues, quartiers de lard, jambons et autres choses.

Cependant l'assemblée que le sieur la Poire, avec quelques autres avoient convoquée au bois de Montgros, pour dissiper celle de Roquairan, ne laissoit pas de se tenir. Si l'on ne réussit pas en ce qu'on avoit projetté, l'on empêcha du moins que ceux qui la composoient n'augmentassent le nombre des malheureux, et quoy que ceux que l'on surprit fussent au nombre de six ou sept cents personnes, celle de Montgros ne laissoit pas d'être fort nombreuse : ils reçurent, étant assemblez, la nouvelle du massacre, et continuèrent leur assemblée avec plus de zèle jusques environ la minuit qu'ils se séparèrent et retournèrent chez eux, à la réserve des principaux qui jugèrent bien que l'orage tomberoit sur leurs têtes, et qu'il valoit mieux le laisser passer que de s'exposer à un torrent qui les emporteroit. Ils s'écartèrent et les assemblées finirent pour quelque tems.

De Viane les dragons furent loger dans la paroisse de la Capelle, qui comprend les terres de Crauts et de Senaux, où ils firent les mêmes désordres. Et de là aprez y avoir couché une nuit, ils allèrent à Gijonnet, et y logèrent sagement, parce que les habitans donnèrent huit cents livres pour le bien vivre. Et le lendemain ils retournèrent à Castres bien étoffez en linceuls, chemises et autre linge, et abondamment pourvus de jambons et de quartiers de lard.

Deux jours aprez, une compagnie du régiment de. . . . . infanterie arriva à Pierre-Ségade, laquelle fut bientôt suivie d'une autre compagnie du même régiment, sont logées en pure perte sur les nouveaux catholiques, qui accordèrent que, pour le bien vivre, ceux des communautez de Viane et de Gijonnet, bailleroient tous les jours quarante livres aux officiers, nonobstant quoi les soldats ne laissoient pas de se faire bien traiter. M. l'Intendant envoya au commissaire, qui avec le major des dragons, et M. Barbara se rendirent à Pierre-Ségade, et eurent plusieurs conférences avec les officiers dont on augura de fâcheuses suites. Les partis couroient la nuit et le premier détachement fut envoyé à Comberandes, où les soldats se saisirent de deux garçons de métayer, aux-

quels les soldats avant de les conduire donnèrent la question, attachant entre leurs doigts des mèches allumées. M. Barbara, comme subdélégué, les interrogea sur le nombre d'assemblées qui s'étoient faites à leur matérie, ils n'en avouèrent que dix-sept.

On ne manquoit pas de témoins : ceux qu'on interrogeoit avouoient toutes choses, croyant de s'innocenter par ce moyen. Les sieurs la Poire, Fonbonne, Cavailles, Grefier et plusieurs autres fugitifs furent les principaux accusez ; on démolit leurs maisons et celles dans lesquelles les assemblées s'étoient tenues, quoique les propriétaires n'y eussent pas assisté ni consenti.

La fille de la Bessière, de Berlats, prétendue prophétesse, fut alors arrêtée et conduite à Castres, dans les prisons, où elle fit de si grandes extravagances qu'on la renvoya à ses parens, comme on l'avoit auparavant fait à la Caune. Ses égaremens duroient depuis deux ou trois ans, et l'on ignore par quel canal cette malheureuse étoit devenue prophétesse, et quel organe la fesoit agir.

On ne s'avisa pas d'abord de faire des prisonniers, mais dans les suites beaucoup de personnes furent arrêtées, enfermées dans les prisons de Castres, dont quelques-uns furent conduits à Montpelier et les autres recouvrèrent leur liberté en payant de grosses amandes auxqueles on les condamnoit.

Le sieur la Poire fut condamné à huit cens livres d'amande, et parce qu'il ne paya pas promptement, on saisit les revenus de son bétail, il alla à Montpellier et obtint un délay de trois mois, mais il fut si imprudent, pendant le séjour qu'il fit en cette ville-là, que d'écrire à M. de Châteauneuf qu'il avoit eu sa maison rasée, et qu'on l'avoit condamné à une amende de huit cens livres pour avoir fait tenir des assemblées, de quoy il étoit très innocent. Ce ministre envoya la lettre a l'intendant, qui la reçut après avoir accordé le délay dont on vient de parler. Il écrivit d'abord à M. Barbara et lui donna ordre de faire arrêter le sieur la Poire, de procéder à l'audition des témoins et aux confrontemens, et d'envoyer ensuite le prévenu à Montpellier, ce qui fut exécuté le lendemain de son arrivée. Les grandes sollicitations qu'il eut auprès de M. de Bâville le sauvèrent de la corde ou des galères perpétuelles, à quoi le magistrat irrité s'étoit déterminé. Il étoit véritablement criminel non-seulement pour avoir donné dans le fanatisme, mais encore pour avoir assisté

à des assemblées défendues par le prince, et c'étoit une effronterie bien grande d'écrire à un ministre d'Etat, qu'il étoit innocent de ces crimes pendant que mille témoins pouvoient déposer le contraire. On se contenta de le tenir longtemps à la citadelle et de le reléguer ensuite à Agde, d'où enfin aprez un long temps il revint chez lui catholique outré et béat jusqu'à la superstition. Il soutint ce caractère le restant de sa vie et mourut quelques années aprez de la chute d'un cheval. De quatre enfans qu'il avoit, l'un a mal fait ses affaires aprez avoir gagné de grosses sommes par l'agiotage à Paris, où il s'est ensuite marié avec une fille qui lui a aporté en dot une charge dans la maison de M. le régent de France, ce qui l'a mis à couvert de ses créanciers; un autre fut trouvé noyé dans la Seine par des gens qui n'avoient pas dessein de le voler, ce qu'on peut juger de ce qu'on lui laissa son argent, son épée et une montre de poids. Un troisième revenu du service se battit en combat singulier avec un de ses voisins qu'il blessa et le tua ensuite brutalement de plusieurs . . . . . ne voulant pas lui accorder la vie que l'autre lui demandoit. Il en reste un quatrième qui fut établi en Angleterre.

Les troupes qu'on répandit dans les diocèses attiédirent les assemblées pendant quelque temps, et si l'on en tint elles furent secrètes et peu nombreuses. On fut pourtant averti de quelques-unes, mais comme ceux qui les composoient n'y alloient qu'avec précaution, ils évitèrent d'être surpris, pour ne pas risquer un nouveau massacre; mais les prisonniers que l'on faisoit sur l'avis des curez découvrant dans leurs auditions les maisons dans lesquelles on les avoit tenues, elles étoient d'abord rasées et ceux qui y avoient assisté condamnez à des amandes.

Mais par un zèle inconsidéré, les troupes s'étant retirées, on vit les nouveaux convertis s'assembler de nouveau publiquement sur un cimetière joignant l'église de Saint-Jean del Frech située entre la Case et Vabre sur le chemin, lieu le plus élevé de toutes ses montagnes et entièrement découvert. Il ne se parloit plus alors d'anges ni de révélations, mais on tient qu'un nommé la Picardie habitant de la Crouzelle fut la trompette qui les convoqua. Il donnoit dans le fanatisme, fesoit l'apôtre, secouant la poudre de ses pieds, et prononçant anathème contre ceux qui ne vouloient pas le recevoir. Il invitoit hautement dans les villages où il passoit les peuples à s'assembler, et

promettoit la délivrance, ce qui suffisoit pour des gens qui ne soupiroient qu'après un rétablissement.

M. le baron de la Crousette conseigneur de Ferrier, terre voisine de ce lieu, qui étant protestant avoit été souvent nommé ancien du consistoire et très considéré, fut cependant le premier qui prêcha la croisade contre ces pauvres gens. Il intéressa Madame la marquise de Malaux, dans la terre de laquelle se fesoient les assemblées, quoiqu'elle eût été zélée protestante auparavant; elle ordonna à toutes les communautés de son comté de la Case, de courir sur ces assemblées. A son ordre on commanda non-seulement les anciens catholiques, mais encore beaucoup de nouveaux qui furent contraints d'obéir. Tout étant ramassé, M. de la Crousette se mit à la tête, et marcha au lieu de l'assemblée pour la dissiper, ne contant pas qu'une populace ramassée voulût tenir ferme. Cependant il trouva de la résistance; les assemblées firent bonne mine, et empêchèrent pour quelques momens à coups de pierre les communautez d'avancer. Alors M. de la Crousette, le commandant, fut le premier à donner. On croit qu'il tua une femme d'un coup de pistolet : ceux qui étoient arméz de fusils firent dans le moment leur décharge, et à la vue des morts tout s'enfuit et se dissipa. Ce fut dans cette fuite que se fit le grand massacre. Plusieurs paysans arméz de fourches de fer et de haches tuoient inhumainement ceux qui leur tomboient en main; des massons qui bâtissoient le château de la Case commirent des cruautez horribles, arméz des outils de leur art. On conte qu'il resta sur la place plus de cinquante personnes, et qu'il y en eut autant ou plus de blesséz. Entre autres, on tua une jeune fille de Gisneste de Vabre de dix-huit à vingt-ans, très bien faite; son meurtrier, non content de l'avoir dépouillée nue, voulut avec un couteau lui couper des beaux cheveux qu'elle avoit le corps palpitant encore. Un marchand de Pierre-Ségade, nouveau converti, après avoir blâmé sa cruauté lui bailla des ciseaux, afin qu'il ne la fit pas souffrir si le corps avoit encore le sentiment de la douleur, et ne voulut pas les retirer des mains de son bourreau. Un frère de cette fille âgé de quinze à dix-huit ans, ayant vu tomber sa sœur, courut pour l'embrasser, il y fut blessé, porté à Ferrières sur une charette avec quelques autres et mourut quatre ou cinq jours aprez. Une paysanne du Masage de . . . . . fut au-devant de ses ennemis, elle se mit à genoux pour recevoir la mort, et malgré les remontrances d'un sien

fils qui vouloit interrompre son dessein et l'obliger de fuir, elle fut tuée en priant Dieu. On conta qu'un homme du côté de Montauban, étant parti de sa maison pour se réfugier à Genève, se rencontrant dans cette assemblée, y fut tué, et son meurtrier emporta outre les habits cent livres en argent, et qu'il trouva sur le cadavre pour la récompense de son crime.

Les domestiques de Madame de Malaux, ses massons et quelques autres habitans de la Case furent ceux qui s'acharnèrent le plus contre ces pauvres malheureux. Le sieur Saint-Martin, fils du lieutenant en la judicature de Viane, Calvet notaire et Terrade menuisier de Pierre-Ségade, tuèrent chacun une femme, et le premier croyant mériter récompense pria M. Barbara de marquer son action à M. l'Intendant, lequel lui répondit avec indignation : Ouy, Monsieur, vous serez écrit en lettre rouge.

De tous les anciens catholiques il n'y eut que M. Roulende, vicaire de Viane, qui témoigna être chrétien : il avoit accompagné le détachement de sa parroisse, et s'étoit armé d'un fusil dont il ne se servit point; au contraire il travailla à consoler les mourans qui avoient encore un reste de connoissance. Pendant qu'il fesoit ces actes de piété, un des massacreurs vint lui demander son fusil, pour s'en servir encore à tuer plus de monde. Ce sage vicaire lui répondit qu'il ne l'avoit pris que pour se défendre en cas de besoin, et qu'il n'y avoit que trop de sang versé.

M. Cabrier, curé de Prades, ne fut pas si chrétien : il se rencontra au Masage de Camalières voisin de Saint-Jean del Frech, dans le tems qu'on y portoit une charretée de ces pauvres massacréz tous nuds qu'on y enterra dans une même fosse. A la vue de ces corps il fit un éclat de rire, et dit que si la Garrigue fameux chasseur de M. de Malaux avoit été dans l'action, il en auroit tué dix de sa part. Cette dureté, qui demeuroit très mal dans la bouche d'un curé, obligea le sieur Boyer du Briol, nouveau converti, de lui répondre avec indignation : Quoy! Monsieur, n'y a-t-il pas assez de sang répandu pour assouvir votre rage?

On a déjà dit que les nouveaux convertis furent commandéz par les conseils des communautez pour accompagner les détachemens; plusieurs y alèrent sans armes, seulement pour être témoins de ce qui s'y passeroit. S'ils avoient été crus, on auroit attendu l'arrivée de M. Barbara avant que de donner sur l'assemblée. Ce magistrat

étoit à la Caune ; on lui avoit député pour l'informer de ce qui se passoit ; mais M. de la Crousette ne voulut point l'attendre, il n'arriva qu'après l'action, et frémit à la vue d'un si sanglant massacre.

Quelque sanguinaire que fût cette action, on ne laissa pas de faire des prisonniers ; on en conduisit plusieurs à la Case, la plupart blessez, l'un desquels mourut trois jours après, sans avoir voulu entendre parler de confession ni de communion. Plusieurs personnes étoient d'avis de jetter son corps dans la rivière.

Tous ces prisonniers et beaucoup d'autres qu'on arrêta ensuite, furent conduits à Castres pour être occis; on les mena ensuite à Montpellier. Il y avoit entre autres une femme blessée, et après une longue détention, pour toute punition, on les condamna en des amendes qu'ils payèrent et retournèrent dans leurs maisons.

Le bruit de cette assemblée, et du cruel massacre qui s'étoit fait par les communautéz obligea les puissances de faire venir des dragons; ils eurent ordre de prendre mort ou vif la Picardie, qui étoit toujours errant et faisant la même manœuvre. On fit divers détachemens pour exécuter cet ordre, l'un desquels le découvrit fuyant sur l'estrade de Ferrières, lieu extrêmement élevé comme son nom le témoigne. Dès qu'il se vit perdu il traça un cercle autour de lui avec son bâton, et cria d'une voix haute : Venez, approchez; arrière de moi, Satan, tu ne me tenteras point. On lui tira cinq coups de fusil; il fut ensuite percé d'un coup de bayonnette, et parce qu'il remuoit après toutes ses blessures, on lui écrasa la tête avec un rocher.

MÉLANGES.

LA TRADUCTION DES PSAUMES

DE CL. MAROT ET DE THÉOD. DE BÈZE, ET CELLE DE PH. DESPORTES.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Le passage des *Remarques* de Jean Rou (*Bull.*, t. VI, p. 130) m'a donné l'idée de comparer la traduction des Psaumes faites par Clément Marot (1)

(1) Il vécut de 1495 à 1544.

à celle d'un auteur foncièrement catholique (1), mais vivant à une époque plus rapprochée de lui que l'évêque de Grasse et de Vence (né en 1605, mort en 1672); je veux parler de Philippe Desportes, qui naquit en 1546 et mourut en octobre 1606. — Mon intention n'est point de traiter un chapitre de l'histoire de la littérature française, mais simplement de juxtaposer un spécimen des deux traductions.

Cependant je me permettrai de faire observer qu'avant de formuler un jugement quelconque, il faut, en toute justice, faire la part du temps où Marot écrivit et des difficultés qu'il eut à surmonter. Or, ces dernières étaient grandes. La langue poétique française (2) cherchait encore, en tâtonnant, les règles qui devaient la régir et la cadencer. — Qui donc ne serait pas dans l'admiration en voyant Marot, au beau milieu de ces essais, arriver à un résultat semblable à celui que nous offre sa traduction des Psaumes, pour ne parler que d'elle, quand nous savons que vingt-six ans après lui, en 1570, J.-Antoine Baïf, Joachim Thibault de Courville et la petite académie (3) fondée par eux, avec lettres patentes

(1) Le P. Maimbourg ne lui aurait certainement pas refusé cette qualification. Favori de Henri III, abbé de Tyron, de Josaphat, de Bon-Port, ligueur intéressé (Mézeray, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, in-4°, t. III, p, 314), il ne manquait plus à Desportes que d'être le panégyriste des princes lorrains, dans un sonnet de sa façon :

SUR LES COEURS DE MM. LES CARDINAUX DE LORRAINE ET DE GUISE.

(Page 482, édit. 1591.)

Pour Madame de Saint-Pierre.

Deux cœurs sacrez à Dieu sont clos sous ceste pierre,
Des deux plus grands prélats que l'Europe ait connus;
Leur sœur pour tout thrésor se les est retenus,
Qui quant et ces cœurs morts le sien vivant enserre.

Quel désert si caché, quel recoing de la terre
N'est plein de leurs combats pour la foy soustenus?
En quels lieux leurs travaulx ne sont-ils parvenus?
Leur constance, leur zèle et leur fidelle guerre?

En vain de vostre temps, athlètes glorieux,
Qui pour prix olympique avez acquis les cieux,
Tant de monstres cruels l'Eglise ont combatue;

Honorant vostre tombe, on doit peindre en ce lieu
La foy, la vérité, l'ardente amour de Dieu,
Et grondant * sous vos pieds l'hérésie abatue.

On sait que le ligueur Desportes n'est pas trop bien traité dans la *Satire Ménippée*.

(2) François Ier ayant déclaré le français langue officielle, on dut dès lors s'en occuper, et, comme elle était encore dans l'enfance, avec la naïveté de cet âge, on voulut lui donner les qualités du latin, jusqu'alors son rival. (*Cours de Littérature* de Barthe, p. 116.)

(3) *Cette Académie fut établie sur la fin de l'année* 1570, *pour travailler à l'avancement du langage français, et à remettre sus, tant la façon de la poésie que la mesure et règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et Romains*. Voy. *Lettres patentes et Statuts*, dans l'*Hist. de l'Université de Paris*, t. IV, p. 714. — *Remarques sur la langue françoise*, par M. l'abbé d'Olivet, à la suite des *Synonymes* de l'abbé Girard, Liége, 1782, in-12, p. 377.

* Ce dernier vers est presque une exergue des médailles frappées alors par les catholiques.

de Charles IX, en étaient encore à faire de nouveaux tâtonnements, à vouloir introduire la mesure dans les vers français et à leur faire parler grec et latin, comme s'exprime Boileau-Despréaux (1)! — Passerat, Desportes, Rapin, Scévole de Sainte-Marthe et même Agrippa d'Aubigné (2) firent des vers mesurés. Théodore de Bèze en discourut aussi dans son *De Franciæ linguæ recta pronunciatione tractatus. Genevæ*, 1584. — Mais Ronsard (mort en 1585) n'ayant point voulu faire usage de *tels carmes*, cette vaine tentative fut abandonnée à la mort de Baïf, 1589. Cependant elle eut l'heureux résultat de faire rencontrer la grandeur et la majesté du vers alexandrin à du Bellay, à Ronsard; l'élégance et le charme des images et des rhythmes à Rémi Belleau, à Desportes et à Bertaut. Desportes s'est même fait une réputation qui a duré plus que celle de ses devanciers, et c'est pourquoi il me semble intéressant de comparer sa traduction des Psaumes à celle de Marot et de Théodore de Bèze.

Desportes donna déjà cinq psaumes (XXXVIII, LI, LXXXVIII, XC et CXXXIX) dans la troisième édition (3) de ses Œuvres (à Anvers, chez Arnould Couinx, 1591, in-18, 530 p.); mais il n'en publia la totalité qu'en 1603, ainsi soixante et un ans après la mort de Marot.

Voici, en regard l'une de l'autre, les deux traductions du psaume XXXVIII. — J'ai pensé, pour le quatre-vingt-huitième, devoir en agir de même au sujet de Théodore de Bèze, qui était contemporain (1519-1605) de Desportes, mais qui publia cependant les psaumes non traduits par Marot vingt-neuf ans avant les cinq indiqués plus haut et quarante et un ans avant les cent quarante-cinq restants.

Je laisse maintenant au lecteur le soin de porter un jugement, et de préférer, s'il le juge à propos, la traduction de l'auteur des *Amours*, des *Mascarades*, etc., à celle des poëtes huguenots. Je place Clément Marot parmi ces derniers avec la *Chronique inédite du roi François I*[er] (*Bull.*, X, 34 et 35). Ne peut-on dire de lui : « Puisqu'il *a été à la peine, il doit être aussi à l'honneur.* »

Je suis, Monsieur le président, avec un profond respect, votre tout dévoué serviteur,

E. Couthaud, pasteur.

Dornholzhausen, le 22 juillet 1864.

(1) *Art poétique*, ch. I, v. 126.

(2) Il a traduit quelques psaumes en vers mesurés, et, dans la préface qu'il met en tête de ce petit volume (*Petites Œuvres mêlées du sieur d'Aubigné*, Genève, 1630), il dit que cette espèce de vers n'a point été inventée par Jodelle ou par Baïf, comme on le prétend; mais qu'il se souvient d'avoir vu l'*Iliade* et l'*Odyssée* traduites en vers hexamètres par un nommé *Mousset*, et imprimées avant que Baïf ni Jodelle ne fussent au monde. (L'abbé d'Olivet, *Op. ill.*, p. 377.)

(3) Voici les éditions des OEuvres de Desportes : 1575, in-4°; 1579, in-4° 1585, in-12; 1591, in-18; 1600, in-8°; 1611, in-12; 1823, *Œuvres choisies de Desportes*, annotées par Pélissier, édit. Firmin Didot, in-8°; — et celles des *Psaumes* : 1603, in-8; 1604, in-12; 1612, in-12; 1824, avec musique, in-8°. (*Biographie générale*, art. *Desportes.*)

PSAUME XXXVIII[e].

Domine, ne in furore tuo arguas me.

CLÉMENT MAROT.

Publié vers 1543.

Làs! en ta fureur aigüe
Ne m'argue
De mon fait, Dieu tout-puissant :
Ton ardeur me retire :
N'en ton ire
Ne me punis languissant.

Car tes flèches descochées,
Sont fichées
Bien fort en moy, sans mentir :
Et as voulu, dont j'endure,
Ta main dure
Dessus moy appesantir.

Je n'ay sur moy chair ne veine,
Qui soit saine,
Par l'ire en quoy je t'ay mis :
Mes os n'ont de repos ferme,
Jour ne terme,
Par les maux que j'ay commis.

Car les peines de mes fautes
Sont si hautes,
Qu'elles surmontent mon chef:
Ce m'est un faix importable,
Qui m'accable,
Tant croist sur moi ce meschef.

Mes cicatrices puantes
Sont fluantes
De sang de corruption.
Làs! par une folle sottie,
M'est sortie
Toute cette infection.

* * *

Tant me fait mon mal la guerre,
Que vers terre
Suis courbé totalement;
Avec triste et noire mine
Je chemine
Tout en pleurs journellement.

PHILIPPE DESPORTES.

Publié vers 1591.

Seigneur, hélas! ne repren mon offense
En ta juste fureur :
A la rigueur ne puny mon erreur,
Et de ton ire esteins la violence.

Tes poignans traits dedans moy sont fichez,
Tes mains me sont contraires :
Toute ma chair est couverte d'ulcères,
Et toute paix fuit devant mes péchez.

Car tant de maux, dont mon âme est coupable,
Vont mon chef surpassant :
Et tout à coup comme un fardeau pressant,
Chargent mon dos d'un poix insupportable.

De pourriture et de sang tout noircy
Coulent mes cicatrices,
Pour ma folie : et courbé de mes vices
Je marche à peine angoisseux et transy.

L'ardeur croissante en mes reins allumée
Les poingt d'élancemens;

Car mes cuisses et mes veines
Sont jà pleines
Du mal dont suis tourmenté :
Tellement qu'en ma chair toute
N'y a goutte
D'apparence de santé.

Rien n'est en moy qui soit franc de tourmens,
Lieu n'est entier sur ma chair entamée.

Je, qui souloye estre habile,
Suis débile,
Cassé de corps, pieds et mains :
Si que de la douleur forte
Qu'au cœur porte,
Je jette cris inhumains.

L'affliction m'a du tout rabaissé
Rien plus ne me peut plaire :
Làs! je rugis et ne cesse de braire
Les serremens dont mon cœur est pressé.

Or, tout ce que je désire,
Très cher Sire,
Tu le vois clair et ouvert :
Le soupir de ma pensée
Transpercée
Ne t'est caché ne couvert.

Tout mon désir s'oûvre devant ta face
Seigneur, et les regrets
De ce cœur mien ne te sont points secrets :
Tu sçais ma plainte avant que je la face.

Le cœur me bat à outrance.
Ma puissance
M'a délaissé tout perclus :
Et de mes yeux la lumière
Coustumière,
Voire mes yeux je n'ay plus.

Le cœur me bat de tristesse et d'esmoy,
Ma vigueur est passée,
De mes deux yeux la clarté m'a laissée,
Ils ne sont plus, mes yeux, avecque moy.

Les plus grans amis que j'aye,
De ma playe
Sont vis-à-vis sans grand soin :
Et hors mis toutes reproches,
Mes plus proches.
La regardent de bien loin.

Ceux dont j'ay veu ma fortune suivie,
Me regardent de loin :
Mes plus prochains me laissent au besoin,
Et mes haineux se jettent sur ma vie.

Pause.

Ceux qui à mort s'attendent.
Leurs lags tendent :
D'autres voulant me grever,
Sur moy mille maux avancent.
Et ne pensent
Que fraudes pour m'aehever.

Ils ont semé maint rapport diffamant,
Ceux qui mal me pourchassent,
Et pour me prendre aux filets qu'ils m'enlassent
Sans fin, desseins sur desseins vont tramant.

Et moy, comme n'oyant goutte,
Les écoute :
Leur cœur ont beau descouvrir.
Je suis là comme une souche
Sans ma bouche
Non plus qu'un muet ouvrir.

Mais comme un sourd que l'air frapé ne touche
Je ne leur respons point :
Je suis muet quand leur langue me poind;
Toute réplique est tarie en ma bouche.

Je suis devenu, en somme,
Comme un homme

Du tout sourd, et qui n'oit point :
Et qui n'a quand on le pique,
De réplique
Dedans sa bouche un seul point.

Mais avecques l'espérance,
L'asseurance
De ton bon secours j'attens :
Et ainsi, mon Dieu, mon Père,
Que j'espère,
Tu me respondras à temps.

Je le dis, et si t'en prie,
Qu'on ne rie
De mon malheureux esmoy :
Car dès qu'un peu mon pied glisse,
Leur malice
S'esjouit du mal de moy.

* * * * * * * * *

Vien donq, car je suis en voye,
Qu'on me voye
Clocher trop honteusement :
Pour ce que la grand'destresse
Qui m'oppresse
Me poursuit incessamment.

Làs! à part moy avec honte,
Je racompte
Mon trop inique forfait.
Je remue, je me tourmente,
Je lamente
Pour ce péché que j'ay fait.

Et tandis mes adversaires
Et contraires
Sont vifs et fortifiés :
Ceux qui m'ont sans cause aucune
En rancune
Sont creus et multipliés.

Tous encontre moy se bandent,
Et me rendent
Pour le bien l'iniquité :
Et de leur haine la source.
Ce fut, pource
Que je suivoye équité.

Seigneur Dieu, ne m'abandonne
Moy personne
Deschassée d'un chacun :
Loin de moy la grâce tienne

Or, pour autant que je n'ay mon recours
Qu'à ta Majesté sainte,
Tu respondras aux soupirs de ma plainte,
Seigneur mon Dieu, ma force et mon secours.

Que leur audace en plaisirs ne se baigne
S'ils me voyent broncher :
Car je ne puis faire un pas sans clocher,
Et la douleur en tous lieux m'accompagne.

Je dy ma faute, et repense espleuré
Aux maux qui me captivent :
Et cependant ils fleurissent et vivent,
Le nombre croist contre moy conjuré.

Eux coustumiers de faire un mauvais change
Mal pour bien m'ont rendu.
Et maint faux bruit à ma honte espandu.
Pource qu'au bien ma volonté se range.

Ne se tienne;
D'ailleurs n'ay espoir aucun.

Vien, et approche-toy donques.
Vien, si onques
De tes enfans te chalut :
De me secourir te haste,
Je me gaste,
Seigneur Dieu de mon salut.

Làs! ne me laisse, et n'esloigne de moy
Ta faveur souhaitée :
A mon secours tien l'oreille apprestée,
Seigneur mon Dieu, mon Sauveur et mon Roy.

PSAUME LXXXVIII[e].

Domine Deus salutis.

THÉODORE DE BÈZE.

Publié vers 1563.

Dieu éternel, mon Sauveur,
Jour et nuict devant toy je crie,
Parvienne ce dont je te prie
Jusques à toy par ta faveur :
Veuilles, hélas! l'aureille tendre
A mes clameurs pour les entendre.

Car j'ay mon saoul d'adversité.
Desjà ma vie est mise en terre,
Et parmi ceux-là qu'on enterre
Mon nom est desjà récité :
Je suis ainsi qu'un personnage
Qui n'a plus force ne courage.

Je suis entre les morts transi,
Franc et quitte de cette vie,
Comme une personne meurtrie
Dont tu n'as cure ne souci,
Qui est au sépulchre couchée,
Et que ta main a retranchée.

Tu m'as jusques au fond plongé
Des fosses noires et terribles :
Et tes fureurs les plus horribles,
De dessus mon chef n'ont bougé :
Bref, tu m'as accablé la teste
Des plus grands flots de ta tempête.

Estrangé m'as de mes amis,
Et rendu vers eux exécrable :
Me voilà poure misérable,
Enclos au lieu où tu m'as mis,
Sans qu'il y ait nulle puissance
De plus recouvrer délivrance.

PH. DESPORTES.

Publié vers 1591.

Je crie à toy de jour, je crie à toy de nuit,
Seigneur, Dieu de ma délivrance :
Oy ma prière, hélas! qu'elle entre en ta présence :
Tien l'oreille à mon cry, voy le mal qui me nuit.

De douleur et d'ennuis, ma pauvre âme est soulée,
Ma vie a touché le trespas.
On me conte entre ceux qui descendent là-bas;
Ma vigueur tout à coup de moy s'est escoulée.

Délivre; entre les morts qu'un long somme a touchez
Sans aucun soin l'on m'abandonne,
Comme les corps meurtris que la tombe environne,
Loin de ton souvenir de ta main retranchez.

En la fosse plus basse aux ténèbres profondes
Ombres de mort, tu m'as jetté :
L'effort de ton courroux sur moy s'est arresté,
J'ay senti dessus moy tous les flots de tes ondes.

Ceux qui me cognoissoyent tu les as esloignez,
A tous je leur suis détestable :
Je ne sors du tout point, prisonnier misérable.
La tristesse affoiblit mes yeux toujours baignez;

⁂ ⁂ ⁂

Mes yeux sont ternis de langueur.
Seigneur, à toy je me vien rendre
Tous les jours, et mes mains tendre.
Car montreras-tu ta vigueur
De tes puissances les plus fortes,
Sur les personnes desjà mortes?

Les morts viendront-ils à sortir
Afin de prescher tes merveilles?
Pourront tes bontés nompareilles
Dans les sépulchres retentir,
Et ta fidélité reluire
En ceux que mort a peu destruire?

Se pourront ès ténèbres voir
Les grands effets de ta puissance,
Et en la terre d'oubliance
Ta justice s'appercevoir?
Si est-ce, ô Dieu, qu'à toy je crie,
Et dès le matin je te prie.

Làs! pourquoy suis-je rejetté,
Pourquoy caches-tu ton visage?
Làs! je languy dès mon jeune aage,
En mille sortes tourmenté,
Soustenant tes frayeurs mortelles,
Avecques peurs assiduelles.

Tes fureurs ont sur moi passé:
Tes espouvantemens horribles
M'accablent: déluges terribles
Me tiennent tous les jours pressé:
Tout cela, di-je, dont je tremble,
Tout à l'entour de moy s'assemble.

Tu as escarté loin de moy
Ma compagnie plus privée,
Si que ma personne est privée.
De tous amis en cet esmoy:
Car au milieu de mon angoisse
Je ne voy nul qui me conoisse.

De clameurs, ô Seigneur, j'ay comblé tes oreilles.
Tout le jour mes mains s'élèveront.
Vas-tu donc pour les morts tes hauts faits réservant?
Se relèveront-ils pour chanter tes merveilles?

Ta clémence au tombeau se dira-t-elle mieux?
Et tes véritez en la perte?
Luiront mieux tes hauts faits en l'horreur plus couverte,
Et tes jugemens droits au séjour oublieux?

Làs! dès le point du jour, Seigneur, je crie à toy,
Je te préviens par ma prière:
Qui te fait rejetter ma pauvre âme en arrière?
Pourquoy destournes-tu ton visage de moy?

Moy pauvre et languissant, dès mon âge plus tendre
Les travaux me vont consumant:
Quelquefois élevé, mais aussi prontement
Bas et confus d'esprit ta main me fait descendre,

Sur moy de tes courroux le desbord est passé,
Je suis emporté de tes craintes,
Qui comme un long cours d'eau m'environnent d'en-
Je me voy tout autour ce déluge amassé. [ceintes,

Mes plus chers compagnons, mes amis plus fidelles
Tu les as tirez de ces lieux,
Un seul de mes prochains n'apparoist à mes yeux,
Tous deviennent pour moy des ténèbres cruelles.

NOTICE SUR ISAAC CASAUBON.

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié de touchants extraits des *Ephémérides* de Casaubon, relatifs à son séjour à Paris de 1600 à 1610, insérés (t. II, p. 255; t. III, p. 461; t. IV, p. 515).

Rien ne peint mieux que ces pieuses effusions, cette âme éprise à la fois de paix et de charité, dont la modération parut quelquefois de la faiblesse, mais qui demeura si admirablement fidèle au pur esprit de la Réforme. Casaubon attend encore son historien. Il le trouvera, nous l'espérons, dans M. Guillaume Guizot, qui recueille depuis plusieurs années les matériaux d'une histoire de ce pieux lettré, méconnu de son temps et plus justement apprécié du nôtre. En attendant le grand travail qui nous est promis, nous croyons devoir reproduire ici, dans une traduction abrégée, une notice anonyme composée en Angleterre à l'occasion des *Ephémérides* de Casaubon publié par M. Russell. Voici le titre de cet ouvrage, une des plus précieuses restitutions faites de nos jours à l'histoire du XVIe siècle : *Ephemerides Isaaci Casauboni, cum præfatione et notis, edente Johanne Russell S. J. P. canonico Cantuariensi, scholæ Carthusianæ olim archididascalo, tom. II. Oxonii.* 1850.

Parmi les innombrables plaques commémoratives qui couvrent les murs de l'abbaye de Westminster, il en est peu qui soit plus intéressante pour les lettrés que celle d'Isaac Casaubon. C'est sans contredit une des plus laides de l'époque, laide même à tel point qu'elle semble invoquer la pitié de la postérité et demander réparation d'honneur pour le nom qu'elle lui présente. Il y a là, il faut bien le dire, un indice assez frappant du caractère de la nation anglaise. D'une part, ne doit-on pas y voir un exemple de l'imperfection de notre goût? D'autre part, ne témoigne-t-elle pas que notre pays a été dès longtemps un lieu d'asile pour les hommes illustres qui, en des temps de persécution et de disgrâce, ne pouvaient trouver ailleurs dans la vaste Europe le moindre coin hospitalier?

C'est une circonstance de ce genre qui amena Casaubon à s'établir en Angleterre. Bien auparavant des fugitifs et des religionnaires en détresse avaient cherché un abri sur nos rivages; mais c'était un des premiers parmi les hommes de lettres et à coup sûr le plus éminent de ceux qui se réfugièrent auprès de nous. Au siècle dernier et même antérieurement, sa réputation a égalé celle de la plupart des commentateurs classiques; son nom a fait valoir certaines éditions privilégiées, et on ne lui a guère reconnu d'autre mérite. Il est vrai de dire que nous prenons en aversion les commentateurs dès notre jeunesse, et que plus tard leur nom demeure associé pour nous au souvenir de ces passages ardus des auteurs, où il apparaissait à nos yeux en signes cabalistiques, au bas des pages toutes noires de notes. Or, telle eût pu être la destinée de Casaubon, si son dernier grand ouvrage, les *Exercitationes in Baronium,* ne l'avait placé aussi haut dans la controverse théologique qu'il l'était déjà dans la critique classique. Mais, grâce au docteur Russell, nous possédons maintenant des Mémoires qui sont moins ceux du polémiste ou de

l'érudit que ceux de l'homme, et qui nous le font connaître dans la candeur et la simplicité de ses pensées les plus intimes.

Les *Ephémérides*, ou *Journal* de Casaubon, sont essentiellement un livre religieux. Il y inscrit chaque jour ses études, ses préoccupations, ses peines, ses faiblesses sous le regard de Celui qui voit tout; il s'y confesse lui-même à mesure que ses actions sont passées au livre d'éternelle mémoire. Au seuil même de son *Diaire*, on apprend comment il l'entreprit dans cet espoir que la récapitulation du temps bien employé le rendrait heureux et reconnaissant, et que celle du temps perdu lui servirait d'avertissement et de leçon. Ce n'était point d'ailleurs un savant ne vivant que pour l'étude, ou un solitaire, car durant vingt années il vécut au milieu du monde lettré de l'Europe, et dans l'honorable intimité de ses représentants les plus distingués, à une epoque qui ne l'a cédé à aucune autre pour la profondeur et la richesse des dons de l'intelligence. Et ce n'étaient pas seulement les érudits qui l'appréciaient. De grandes communions religieuses se disputaient son patronage. Genève se montra toujours jalouse de celui qui était son plus précieux ornement, et Rome mit en usage tout son artifice, toutes ses flatteries, afin de le gagner à sa cause. Mais à la fin celui qui avait été nourri pour ainsi dire aux pieds de Calvin et dans les bras de Théodore de Bèze, celui qui avait eu Baronius, Bellarmin et Du Perron pour le guider vers l'Eglise romaine, celui dont la profonde intelligence était éclairée par tous les flambeaux de l'antiquité, passa ses derniers et plus beaux jours dans le sein de la communion anglicane, qui lui parut refléter le plus fidèlement l'esprit de l'Eglise apostolique.

Près de deux siècles et demi se sont écoulés depuis la mort de l'auteur et son journal était resté à l'état de manuscrit inédit. On en avait, il est vrai, donné quelques extraits dans l'édition de ses lettres publiées à Rotterdam en 1709. Mais le docteur Russell a le premier abordé la tâche difficile de le mettre au jour avec quelques lettres conservées au British Muséum...

En ouvrant les *Ephémérides*, il convient de se rappeler que c'est bien, comme le nom l'indique, un livre de notes écrites au jour le jour et qui renferme nécessairement beaucoup de ces répétitions inévitables dans la vie d'un savant, beaucoup de ces détails qui peuvent paraître indignes d'être mentionnés par un homme aussi remarquable. Mais ces répétitions, ces menus détails ne font que donner plus de valeur aux passages d'un intérêt réel; ils prouvent que sa piété était un sentiment habituel, qui l'accompagnait dans les plus humbles circonstances, et en nous le faisant voir d'heure en heure dans la routine et les préoccupations de chaque jour, ils nous montrent « de quelle étoffe, » comme on dit, « la vie est faite, » même celle des grands hommes.

Isaac Casaubon était né à Genève en 1559. Son père, ministre réformé de Guyenne, s'y était réfugié durant la persécution que le protestantisme naissant eut à subir en France. Elevé à l'école de quelques-uns des meilleurs maîtres de son temps, il était bien préparé pour cultiver l'ardeur précoce qu'il allait rencontrer chez son fils. C'est à Crest en Dauphiné, où il avait été élu pasteur après sa rentrée en

France en 1561, qu'il commença son éducation. Avant l'âge de neuf ans, le jeune Isaac écrivait et parlait couramment en latin. Mais à douze ans, à peine savait-il décliner son nom, ayant été privé, durant trois années, des soins de son père qui, dans ces jours de luttes civiles et religieuses, s'était trouvé, comme la plupart des membres de son troupeau, forcé de rejoindre l'armée huguenote, tandis que sa femme et ses enfants vivaient cachés dans de périlleuses retraites. Au retour de son père, Isaac commença avec lui le grec; mais l'année d'après, ils étaient de nouveau assaillis, cette fois par les terreurs de la Saint-Barthélemy, et obligés tous deux de chercher leur salut dans les forêts et les montagnes du Dauphiné. Au bout de quatre mois, le père se hasarda à reprendre les fonctions de son ministère, mais sans pouvoir dorénavant s'occuper de l'instruction du jeune Isaac. Elevé dans de pareilles circonstances, il n'y a rien d'étonnant que la « boucherie parisienne » (comme il appelle toujours la Saint-Barthélemy) ait laissé dans son esprit une impression ineffaçable. Aussi le voyons-nous noter à cette date, peu d'années seulement avant sa mort, les funérailles du maréchal de Retz qui sur la fin de ses jours avait affreusement souffert d'un cancer, qui lui rongeait le visage, et à ce propos il écrit ces mots : « C'était un des principaux auteurs du massacre de Paris, et il est « mort le dernier. Ainsi tu fais périr tes ennemis, ô Seigneur! »

Voilà quel fut l'emploi de ses premières années. Aussi, parle-t-il plus tard de lui-même comme d'un enfant qui a surtout appris par les yeux et qui s'est instruit tout seul (ὀψιμαθής, αὐτοδίδακτος). Après cette première éducation, reçue au milieu des alarmes et du sauve-qui-peut de la persécution, parmi la guerre et les massacres, il se rendit à Genève dans sa dix-neuvième année, pour suivre la carrière non moins agitée de la vie d'écolier. Là (c'est lui qui parle), « nuit et jour, il travailla sans relâche à satisfaire sa soif d'instruc-« tion, » et l'on peut juger du résultat qu'il atteignit par ce fait que cinq ans plus tard, étant âgé de vingt-quatre ans, il était choisi pour remplacer, dans la chaire de grec, François Portus, l'homme que l'on regardait comme le plus savant des professeurs de cette époque. Il passa ainsi quatorze années à Genève, tant dans l'enseignement du grec et du latin que de l'hébreu, sous Théodore de Bèze, de qui il apprit, dit-il, « l'humilité et à ne considérer tout ce qu'il « pouvait acquérir de science que comme un don de Dieu. » Cependant le désir de donner à ses facultés un plus large développement le portait à ambitionner une chaire en France, et il s'appliqua, dans ce but, à la philosophie et au droit civil durant trois années. Mais sur ces entrefaites il perdit son père, et telle était la vive affection qu'il lui portait, tel fut le coup qu'il ressentit de cette mort, qu'elle le rendit comme indifférent à ses études profanes et que, sous cette impression, il échangea tous les livres qui avaient formé jusque-là sa bibliothèque contre des ouvrages théologiques. Sacrifice accompli sans doute en vue de se conformer aux sentiments pieux de celui qui n'était plus. En effet, les premiers fruits de son professorat avaient été ses savantes annotations sur Diogène Laërce, dédiées à son père, et à l'occasion desquelles celui-ci lui avait dit « qu'une

« seule remarque sur les saintes Écritures lui ferait plus de plaisir, « venant de son fils, que la glose de toute la littérature classique « qu'il lui avait promise. » Parole bien propre à se graver dans l'âme du jeune érudit, qui devait, au bout de quelques années et pour longtemps, ne trouver de plus grande joie que dans l'étude de la Bible et des anciens Pères, et qui, en poursuivant le plus important de tous ses ouvrages, les *Exercitationes*, avait nécessairement le vœu de son père présent à son esprit, et élevait à ce cher défunt comme un touchant monument de piété filiale.

A l'âge de vingt-sept ans, il épousa Florence, fille d'Henri Estienne, l'illustre imprimeur. Au dire de Scaliger, ce mariage fut contre le gré de celui-ci, qui n'aurait jamais aimé son gendre, assertion qui n'est pas conforme à ce que rapporte Casaubon lui-même. Quoi qu'il en soit, cette union fut heureuse et bénie. Florence possédait les traits distinctifs de la première Agrippine, telle que nous la montre Tacite : « Ardente et fière à l'excès, si la chasteté de ses « mœurs et l'amour conjugal n'eût changé tant de passion en « vertu. » On retrouvait en elle jusqu'à la fécondité de la matrone romaine, car elle rendit son époux père de vingt-quatre enfants qui ne contribuèrent pas seuls aux soucis de sa vie. Il se voyait en même temps entouré d'une foule de parents pauvres auxquels sa femme aurait voulu qu'il vînt en aide. Elle avait hérité de l'humeur de son père que Casaubon nous montre sous un jour peu favorable : « Vous le flattez lui et son caractère, écrivait-il à son ami Richard « Thompson; moi je ne puis rien faire de lui quoique nous vivions en « termes affectueux. Il est inabordable même à ses propres amis. « Il a l'œil sur ses livres, comme le griffon indien sur son or. » Ces soins jaloux n'auraient point préservé la bibliothèque d'Estienne d'être dispersée après sa mort, si ce gendre auquel il n'avait jamais permis ni d'y toucher ni d'en faire son profit pendant sa vie, ne s'était opposé à la vente de tant d'ouvrages précieux, et n'en avait assuré la possession à son beau-frère Paul Estienne. Animé d'un noble esprit de générosité littéraire, il se dit que ce qui avait appartenu à un si grand bienfaiteur des lettres devait être conservé pour ceux qui voudraient en user au profit des lettres.

Henri Estienne avait hérité une belle fortune de son père, Robert Estienne, non moins célèbre que lui; mais le caractère du fils le portait plus à jouir de cette fortune qu'à la conserver. Jamais il ne sut se fixer nulle part, et bien qu'il possédât une des plus belles maisons de Genève, il mena une vie sans cesse errante en Allemagne. Peu de ses contemporains l'égalaient en intelligence de la langue grecque, et cependant il appliquait ses talents à une foule d'autres sujets. Ce fut à Lyon qu'il mourut en 1598 dans le dénûment et l'abandon, laissant un nom presque sans rival dans le siècle de la renaissance des lettres, et une famille dans une si grande détresse que, sans la bonté de Casaubon, elle se serait trouvée réduite à la plus profonde misère.

Les années que notre critique passa à Genève, quoique les plus obscures de sa vie, furent les plus heureuses. Ses services étaient cependant médiocrement rémunérés; il avoue même que le seul

fruit qu'il retirât de ses labeurs fut la diminution de son patrimoine; mais son cœur était trop généreux pour ressentir la moindre amertume contre sa patrie : « Elle fit pour moi, dit-il, tout ce qu'elle put. » Sa plus grande ambition était alors celle de tous les savants, de posséder une riche bibliothèque, et il n'était parvenu à satisfaire cet ardent désir qu'il éprouvait depuis son extrême jeunesse, qu'en échangeant des livres précieux, héritage de son père, contre d'autres plus utiles à ses études.

Ce fut pendant ce séjour à Genève qu'il reçut chez lui le célèbre Henry Wotton, qui exprime lui-même, dans une lettre à lord T..., en 1593, le plaisir qu'il a de vivre auprès d'Isaac Casaubon (*Reliquiæ Wottonianæ*, p. 710). Walton, dans sa Vie de Wotton, raconte qu'ayant passé une année sur le continent, il résida la plupart du temps à Genève, où il fit la connaissance de Th. de Bèze, alors très âgé, et d'Isaac Casaubon, « homme doué d'une rare intelligence et d'un grand savoir » et dans l'intimité duquel avait vécu sir Henry Wotton. Ce dernier ne se montra pas aussi délicat dans ses relations avec Casaubon qu'on pourrait le désirer. Éprouvant des embarras pécuniaires, il emprunta une forte somme à son ami, qui, toujours généreux, la lui prêta, non sans se gêner lui-même. Comme il arrive trop souvent, la générosité du prêteur surpassa la gratitude de l'emprunteur qui, oubliant la gêne où Casaubon s'était mis pour lui rendre service, ne se hâta pas de lui rembourser cette somme. Elle ne fut rendue, plus tard, que par l'entremise de Scaliger. Cette conduite n'altéra pas l'amitié de Casaubon pour Wotton, et leur correspondance nous montre tout le prix qu'ils attachaient aux souvenirs de leur intimité. Que de fois, au tomber du jour, n'avaient-ils pas contemplé tous deux sur les bords enchanteurs du lac de Genève, les splendeurs du couchant! « Oh! mon ami, quelles heures que « celles que nous passions dans une douce liberté, oubliant les sou- « cis du lendemain! J'écoutais, charmé, ce que vous me racontiez « des hommes et des villes, vous offrant en échange mes humbles « connaissances littéraires. C'était vraiment goûter la plus pure de « toutes les jouissances! »

Wotton, animé d'un même sentiment, lui écrivait à son tour de Florence, en 1601 : « Je me souviens toujours de vos bontés pour moi, et je vénère votre vie si pure et si vertueuse. J'ai changé à bien des égards, mais je puis encore me vanter de n'être pas un ingrat. Au nom des droits sacrés de l'amitié, je vous prie de m'écrire souvent, et de le faire en grec; je vous promets de vous répondre dans la même langue; il me semble que le caractère de notre correspondance en sera plus sacré, et je ne puis manquer de grandir ainsi aux yeux du vulgaire. » Mais dix ans plus tard, quand Casaubon vient résider en Angleterre, il ne retrouve plus les mêmes sentiments chez son ami. Il s'en plaint dans les termes suivants à de Thou : « Je ne puis comprendre les mœurs des Anglais, et la conduite de ceux que j'ai connus avant de venir ici est incompréhensible pour moi. Je ne suis pour eux qu'un étranger, un barbare; personne ne m'adresse la parole, ou si je parle on garde le silence; en vérité je n'y conçois rien. Un savant de cette nation a vécu autrefois dans mon intérieur;

après son départ une correspondance intime paraissait avoir cimenté notre amitié, et voici qu'à son retour de Venise, il cesse tout à coup de me connaître ; il ne répond plus à mes lettres ; je ne sais s'il veut rompre toutes relations. » Il se plaint encore ailleurs de ce que les Anglais ne peuvent souffrir aucune comparaison avec l'étranger, et il attribue leur arrogance à l'éducation qu'ils reçoivent dans leurs colléges.

Nous avons laissé Casaubon au moment où ses amis de France regrettant sa longue absence le pressaient de retourner auprès d'eux, quoiqu'ils n'eussent que de médiocres positions à lui offrir. Mais que pouvait-il espérer de plus à Genève, dont le nom était alors synonyme de renoncement et de pauvreté? Quoique nullement épicurien,il eût préféré, peut-être, goûter une vie tranquille à l'abri des orages. Ce vœu du poëte de la cour d'Auguste était aussi le sien : « Les études littéraires, écrit-il à Scaliger, voilà tout mon bonheur, et ce que je demande le plus ardemment au Dieu tout-puissant, c'est de passer le reste de ma vie dans un repos absolu. Je ne désire laisser d'autres richesses à mes enfants que celles de l'éducation. » Désir étrange chez un homme de trente-sept ans, doué de savoir et de talents qui devaient lui faire souhaiter de transmettre son nom à la postérité!

En dépit de ses goûts de retraite, il fallait pourvoir aux besoins d'une famille, et quels que fussent ses regrets, il dut prêter l'oreille aux diverses propositions qui lui étaient adressées. Il se décida pour l'université de Montpellier, quoiqu'on lui offrît pour tout honoraire deux cents couronnes, une maison et le casuel. Le conseil et les ministres de Genève le virent partir à regret, et lui-même laissa, pour ainsi dire, son cœur dans cette ville. « Je me suis toujours considéré comme Genevois, et je resterai Genevois tant que je vivrai. Que de peines n'ai-je pas endurées dans l'espoir de passer toute ma vie à Genève! »

L'année 1596 touchait à sa fin quand il arriva à Montpellier où il fut reçu avec de telles marques de faveur qu'il ose à peine en faire part à ses amis. Ses premières impressions furent agréables. Il trouvait dans cette ville une société littéraire capable d'apprécier la distinction d'esprit et le talent, et ce qui avait encore plus de prix à ses yeux, une des communautés réformées les plus florissantes. Mais les mécomptes devaient bientôt succéder à ses premières espérances. Son excellente santé fut éprouvée par les fatigues d'un travail sans relâche. A la maladie se joignirent les préoccupations de publications impossibles à Montpellier, et les presses de Lyon et de Genève lui paraissaient si médiocres qu'il aimait mieux ne rien publier que d'y avoir recours. Il se plaint en même temps de l'incurie et de l'indifférence qu'on y montre pour la littérature. Il aurait dû, cependant, moins s'en prendre aux imprimeurs de Lyon qu'à son impatience, car on le voit se plaindre de nouveau, quelques années plus tard, de ceux de Paris. A cette époque où les presses étaient encore peu perfectionnées, et où les libraires ne possédaient qu'un petit nombre d'ouvrages, la foire de Francfort était le seul point lumineux qui brillât aux yeux du savant. Son catalogue était entre les mains de

tous les lettrés, et leur tenait lieu des revues et des jounaux publiés de nos jours.

Aux mécomptes littéraires vinrent s'ajouter pour Casaubon des tribulations d'une autre nature. Il avait passé un triste hiver avec sa famille dans le logement qui lui était assigné, et qui ne se composait que de deux misérables mansardes. Il s'était vu obligé de placer son fils au dehors à un prix élevé qui diminuait d'autant son revenu, et les cent cinquante couronnes promises pour son ameublement avaient été réduites à cent. Ses réclamations réussirent à peine à lui faire obtenir la dixième partie des objets dont il avait besoin. L'Eglise réformée de Montpellier était en même temps pour lui un sujet de sollicitude. Elle avait à sa tête deux pasteurs tout à fait insuffisants, l'un à cause de son âge avancé, l'autre à cause de son extrême jeunesse. Une fois par mois seulement, elle recevait les instructions d'un pasteur digne de ce nom. Que ne peut-on en conclure relativement à la condition où devaient se trouver les onze cents congrégations qui professaient en France les doctrines réformées?

Quelques fragments du journal de Casaubon révèlent les sentiments qui l'animaient à cette époque de sa vie : 18 *avril* 1597 : — « Aujourd'hui notre petite fille âgée de six jours a été reçue dans l'Eglise de Dieu pour naître de nouveau. J'espère, ô Dieu de miséricorde, que dès avant la fondation du monde, tu l'avais destinée à faire partie de tes élus, au nombre desquels tu l'as maintenant admise. »

25 *mai, jour de l'Ascension :* — « Aujourd'hui la cène a été célébrée en mémoire de l'Ascension de notre Sauveur, et je me suis joint aux fidèles pour prendre part au banquet sacré. Dieu fasse que ce saint mystère soit efficace pour nos âmes et nous rende participants au corps de Jésus-Christ. »

27 *août :* — « O Père céleste, Dieu éternel, ma petite fille, cette âme pieuse, douce et charmante, est allée au ciel en ce jour. J'ai perdu en elle toute ma joie. Elle n'était que grâce, gentillesse, et me consolait de toutes les épreuves de ma vie. »

D'autres passages de ce même journal offrent un charme de simplicité naïve. 1er *janvier* 1598 : — « Un ami est venu me demander de lui prêter de l'argent. Je ne pouvais le faire sans me mettre dans l'embarras moi et les miens. Mais ne pas soulager un ami dans le besoin serait une honte. J'ai donc avancé la somme demandée. Eh bien! avant l'époque fixée pour le remboursement, un autre ami me donna dix fois plus que je n'avais prêté. Ce n'est donc pas moi, ô Dieu immortel, qui avais prêté, mais toi-même! »

Il travaillait prodigieusement à cette époque; quoiqu'on fût au cœur de l'hiver, il se mettait à ses études à deux ou trois heures du matin. Cependant ses amis, Scaliger, de Thou et de Vicq employaient sans relâche leur crédit en sa faveur auprès de Henri IV. Le moment était bien choisi. L'université de Paris voyait décliner de jour en jour ses études philologiques; le roi désirait les restaurer, et personne n'y pouvait contribuer plus efficacement que Casaubon. En outre, la bibliothèque royale, déjà célèbre en Europe, réclamait les

soins d'un bibliothécaire plus actif que Gosselin, dont l'âge et les infirmités ne convenaient plus à de telles fonctions. En conséquence, le 3 janvier 1599, une missive d'Henri, conçue dans les termes les plus flatteurs, appela Casaubon à Paris. Le monarque s'exprimait ainsi : « Voulant restaurer l'Université, et y attacher le plus de savants personnages qu'il sera possible, sachant aussi le bruit que vous avez d'être aujourd'hui des premiers parmi eux, je me suis résolu de vous employer pour la profession des bonnes lettres en ladite Université. » Casaubon ne pouvait résister à un appel aussi bienveillant.

Après tous les mécomptes qu'il avait essuyés à Montpellier, les lignes suivantes inscrites sur son journal, le 26 février 1599, témoignent de la facilité de son humeur : — « Ce n'est pas sans regrets que je m'éloigne de Montpellier. Je quitte une ville où j'avais trouvé le plus affectueux accueil, une Eglise prospère et les lieux où reposent les restes d'une petite fille chérie. » Il n'arriva que longtemps après à Paris, s'étant arrêté successivement à Genève pour y mettre en ordre ses affaires de famille, et à Lyon, où, chez son ami de Vicq, il s'occupa surtout de son *Athenæus*...

Ce fut pendant son séjour dans cette dernière ville qu'il soutint une controverse contre un franciscain, sur la question des images. Son adversaire, qui n'était pas sans mérite, avait une haine aveugle contre les réformés, sans en excepter Th. de Bèze pour lequel il affichait le plus profond mépris. Casaubon lui-même conserva de cette controverse l'impression que de tels débats sont plus nuisibles qu'utiles à la cause de la vérité, et il résolut de s'en abstenir désormais.

Voici un passage de son journal trop caractéristique pour être omis : 9 *juin* 1599 : — « J'ai été aujourd'hui en proie à de grandes perplexités. Je désirais savoir comment on célèbre la messe. Jusqu'ici n'y voyant qu'un acte d'idolâtrie je suis resté dans l'ignorance à cet égard, mais demain je profiterai d'une occasion qui m'est offerte par Madame de Vicq, et je saurai une fois pour toutes à quoi m'en tenir sur ce *mystère d'iniquité*. J'ai pris d'ailleurs des précautions pour que ma présence ne causât aucun scandale; mon intention n'est connue que de trois personnes. Si ma curiosité est une offense envers toi, ô Dieu, ou un scandale pour mes voisins, puissé-je demain ne pas voir ta lumière, et tandis que je suis encore pur, être recueilli près de toi ! » Il ajoute en note : « Mon projet ne s'est pas réalisé. Dieu me préserve de montrer trop de curiosité pour de telles choses ! » Quelque temps après, à Paris, il eut cependant l'occasion d'assister, à distance, à la célébration de la messe, et voici les réflexions que cette cérémonie lui inspire : « N'est-ce pas là, ô Dieu, un vain spectacle, une triste comédie? Père de lumière, ouvre les yeux des aveugles ! »

Ce ne fut que le 3 août 1600 qu'il se mit en route pour la capitale. Le voyage fut long et difficile. Il donne dans son journal quelques détails sur ce sujet, et parle entre autres choses de son arrivée dans un village près de Roanne, sur la Loire, où ils débarquèrent à la tombée de la nuit : « Nous étant embarqués trop tard, dit-il, par la faute des bateliers, nous fîmes à peine cinq à six lieues

en un jour. Nous arrivâmes sur le soir pour ne trouver que des aubergistes bourrus qui nous reçurent d'autant plus mal que nous étions protestants, et nous fûmes obligés de nous coucher sans souper. « Religion ! te faut-il imputer tant de maux ! »

Tantum relligio potuit suadere malorum!

« Il n'y avait ni lit, ni bois, ni chandelles, ni huile, ni rien enfin pour s'éclairer. Rien ne rappelait l'existence de l'homme en ces lieux dépourvus de toutes les commodités de la vie. Ma chère femme, qui attendait prochainement la naissance de son douzième enfant, se montra si courageuse qu'elle nous rendit le courage. » Les mêmes aventures se reproduisent les jours suivants, minutieusement racontées dans son journal...

Casaubon connaissait trop bien l'état de Paris sous le rapport religieux et littéraire pour se flatter de vivre heureux dans la capitale. Il redoutait une collision avec les professeurs de la Sorbonne, qu'il ne craint pas de désigner comme les épouvantails de la science. Aucune classe d'hommes ne lui était plus antipathique. Des invectives contre Scaliger, Juste Lipse, alors protestant, et contre lui-même, formaient les péroraisons habituelles de leurs leçons. « Les lettres, dit Casaubon dans une de ses épîtres, ne sont pas seulement en décadence, mais elles n'existent pour ainsi dire plus. Paris possède encore, à la vérité, plusieurs hommes éminents capables de les apprécier ; mais ils ne sont eux-mêmes que les restes de l'âge d'or, et ceux qui leur succèdent sont à la fois vains, dédaigneux et ignorants. » Quelques hommes cependant échappait à cette critique sévère, et parmi eux de Thou, le meilleur, le plus sage et le plus savant de tous. Rien de plus touchant dans l'histoire des lettres que la vive amitié et la haute estime que professaient les uns pour les autres Scaliger, Casaubon, de Thou, Grotius et Heinsius. L'universel hommage rendu au prince de Vérone, comme il aimait à s'appeler, peut excuser en partie la vanité de Scaliger : « Casaubon, « dit-il, a été peut-être plus estimé à cause de mes éloges que pour « son propre mérite. Il m'appelle l'auteur de sa réputation, et il dit « vrai. Je ne suis cependant qu'un écolier auprès de lui, et je n'ai « que du goût pour les lettres, tandis qu'il possède les plus profondes « connaissances. C'est le plus grand helléniste du siècle. Sa science « n'est égalée par aucun de ses contemporains. Un tel homme a « bien mieux à faire qu'à répondre aux innombrables bévues de Ba- « ronius. » Casaubon et Scaliger jugeaient de la même façon les professeurs de l'université de Paris. Scaliger exhorte plus d'une fois son ami à se défier d'eux ; mais ses conseils ne sont pas écoutés. L'attachement de Casaubon à la foi réformée ne contribuait pas moins que l'impatience que lui causait l'ignorance de ses collègues à rendre ses rapports difficiles avec eux. Malheureusement ses vues et celles de ses patrons étaient absolument incompatibles... La première mission dont il fut chargé par son souverain ne fut rien moins qu'agréable pour lui. Il dut assister à Fontainebleau à la célèbre conférence entre Du Plessis-Mornay et l'évêque d'Evreux, Du Perron, plus tard cardinal. Le traité du premier sur l'eucharistie contenait un grand nom-

bre de passages tirés des Pères, et cités, comme c'était l'usage alors, d'après d'autres extraits. Il était facile à un controversiste habile de relever les erreurs qui s'y étaient glissées. Il y a tout lieu de croire qu'Henri fut trop heureux de saisir l'occasion qui s'offrait d'humilier publiquement son meilleur ami. Du Plessis fut soumis à des conditions qui rendaient sa défaite inévitable. Avant la conférence, Casaubon fut admis auprès du roi qu'il entretint durant près de trois heures de la question controversée. « Rien, écrit-il, de plus flat« teur que l'accueil du roi en ce qui me concerne; rien de plus « affligeant que l'augure que je dois en tirer pour la conclusion du « débat. Il est évident que ce prince a mis de côté toute considéra« tion, tout respect de la foi réformée. Son unique désir est de con« vaincre le pape de son zèle, de sa piété, de son fidèle concours. « Combien il est étrange que ce qu'on mettait sur le compte de la « faiblesse humaine, soit considéré aujourd'hui comme le fruit des « plus sérieuses convictions! »

C'était la première fois qu'Henri se présentait dans l'arène de la controverse, et il crut y avoir cueilli des lauriers. Il écrivait au duc d'Epernon le lendemain de la conférence : « Aucun des huguenots « présents à la discussion ne saurait disconvenir que la vérité seule « ait eu le dessus. Le porteur de cette lettre vous dira si j'ai fait mer« veille en cette occasion. C'est à la vérité le plus grand coup frappé « depuis longtemps en l'honneur de la véritable Église! » Duplessis et ses amis ne ressentirent pas moins vivement l'échec qu'avait subi la cause réformée, par suite de leur imprudence, et Casaubon ne put que déplorer qu'un homme aussi excellent eût encouru les justes censures de ses frères. Lui-même fut exposé aux reproches de ses amis, surtout de Scaliger, pour s'être mêlé à de telles gens, « *ut asinus inter simias, doctus inter imperitos.* » Lui qui ne s'était rendu à cette conférence qu'avec répugnance, et sur l'ordre de son souverain, se voyait accusé d'infidélité et d'apostasie. La publication de son Journal a prouvé combien ces imputations étaient injustes. La conférence lui inspire les réflexions suivantes : « Toutes les fois que « je pense au schisme qui afflige l'Eglise, je soupire après la paix et « la concorde. Mais je ne suis pas tellement insensé que je préfère à « l'état actuel une paix impie et sacrilége. Ne permets pas, ô mon « Dieu, que cette conviction m'abandonne jamais, et préserve-moi « de tous rapports avec des hommes dont les desseins me sont en « horreur, et dont je redoute les menées! Dans leur Eglise, toute « autorité est enlevée au Maître sur sa propre maison. On y méprise « le bienfait de la mort du Christ, en cherchant ailleurs le salut. A « quoi servent en effet les indulgences et les rosaires, si ce n'est à « faire oublier que notre espoir est en Christ! Oseriez-vous, Du « Perron, sur l'autorité du pontife, me répondre sur votre tête du « pardon de mes péchés! Je n'aurais pu croire, en vérité, qu'à une « époque de lumière une doctrine si folle, si impie, pût entrer dans « l'esprit de qui que ce fût. Mais, malheureux Du Perron, j'ai lu vos « écrits, j'ai écouté vos discours, et vous avez été témoin de l'hor« reur que m'inspirent vos doctrines. Personne, dites-vous, n'est « obligé d'y croire; mais ne vaudrait-il pas mieux que personne

« ne les formulât, ou ne fût obligé d'en entendre l'exposition? Mes « rapports avec des membres de votre Eglise qui reviennent de Rome « m'ont convaincu que la religion dans cette ville ne consiste qu'en « vaines pratiques, en actes de dévotion affectée qui valent hélas! « à ceux qui s'y livrent une réputation de piété, malgré leur indifférence pour tout ce qui tient à la religion, au salut par Jésus-Christ « et au respect de la sainte Parole. »

(*La fin au prochain cahier.*)

VARIÉTÉS.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

ALBUM DE M. EUG. BEYER.

Abelous, Triadou et Comp., 111, rue Montmartre.

On a accusé le protestantisme d'être funeste aux beaux-arts et voilà que son histoire les inspire. Après avoir provoqué les travaux des érudits et animé l'éloquence des écrivains, cette histoire, de plus en plus connue et populaire, s'empare d'un nouvel instrument pour toucher les cœurs et se graver dans les esprits. Un quart de siècle d'études a mis au jour des travaux nombreux, importants, variés, depuis l'*Histoire de la Réformation* de M. Merle d'Aubigné, et celle des *Eglises du désert*, de M. Ch. Coquerel, qui ont ouvert la voie, jusqu'à cette volumineuse collection du *Bulletin* qui a exhumé tant de précieux documents. On ne peut plus nous ignorer : notre place au soleil est conquise, et l'avenir nous la fera toujours plus grande. Il ne faut pas que cette histoire reste une affaire d'érudition et de vieux parchemins : elle doit se répandre de toutes parts, se mêler partout à la vie générale et à la pensée publique. Cette œuvre s'accomplira et déjà s'accomplit par les efforts combinés des écrivains et des artistes. M. Eug. Beyer, habile peintre dévoué à la Réforme, y contribuera pour sa bonne part. Il a transporté sur la toile, et avec un rare bonheur, quelques-uns des sujets les plus émouvants de l'histoire de notre Église, et il les a choisis dans la période la plus lamentable et la plus tragique. La Révocation de l'Edit de Nantes, qui fut pour la France entière une calamité, fut pour nos pères une source de maux infinis et de vertus sublimes. Elle les fit passer par un long martyre où éclaterent, parmi de cruelles souffrances, les sentiments les plus touchants de la piété chrétienne : le courage héroïque, l'infinie charité, l'esprit de pardon envers leurs bourreaux, le regard inspiré levé vers le ciel. On ne peut voir sans attendrissement, sur les toiles de M. Beyer et dans les photographies destinées à les populariser, la serie de ces douleurs et de ces vertus. Ici

la famille proscrite, chante, à huis clos, ces psaumes où se retrempent son courage et sa foi, et prie pour le monarque qui la condamne et la persécute; là, les enfants sont nuitamment enlevés à leurs familles; le père enchaîné, la mère aux mains des ravisseurs, ne peuvent rien pour les défendre; ailleurs, le chef de la famille est soumis à ce double supplice, d'avoir les pieds brûlés sur un feu que les bourreaux alimentent des feuillets de sa Bible. Et plus loin se déroulent des scènes plus odieuses encore : des jeunes filles, refusant de se convertir, dépouillées de leurs vêtements par les nonnes d'un couvent d'Uzès, et frappées de lanières de cuir, garnies de plomb, devant des magistrats accourus à ce honteux spectacle; une jeune mère allaitant son nouveau-né parmi des dragons dont les tambours retentissants ne lui laissent aucun sommeil, ou séparée du nourrisson affamé dont les cris lui déchirent le cœur, et ne pouvant l'apaiser et lui rendre la vie, qu'à la condition d'abjurer sa foi. Est-ce tout? non : osons poursuivre la déplorable énumération. Les protestants, condamnés aux galères, quittent la prison de la Tournelle, à Paris, pour se diriger vers Marseille. A peine arrivés à Charenton, l'officier qui les conduit les dépouille en plein froid de décembre, sous prétexte de fouiller leurs habits, et bientôt dix-huit d'entre eux ont péri de froid; plus loin, la foule jette la boue au visage de ces malheureux, et ne s'apaise un moment qu'à la vue du père de famille, faisant mettre à genoux ses enfants et demandant à Dieu la constance dans l'épreuve et la force de pardonner tant d'insultes. Enfin, la persécution ne s'arrête pas même devant la mort; le corps des huguenots est traîné sur la claie, jeté à la voirie, couvert de boue et meurtri de pierres, sans que l'âge, le sexe, l'honneur d'une carrière bien remplie les puissent mettre à l'abri de ce traitement inhumain. En suivant ces douloureuses scènes et en s'abandonnant aux émotions qu'elles inspirent, on se demande — non si les misérables qui se chargeaient d'exécuter tant d'odieuses mesures portaient dans leur poitrine des cœurs d'hommes ou de tigres, — mais si le généreux pays au sein duquel s'accomplirent tant d'horreurs, revenant enfin d'un long oubli et d'une regrettable indifférence, ne doit pas un tribut de reconnaissance et de sympathie à ceux qui ont tant souffert injustement et donné le spectacle de si hautes vertus. Car il leur doit plus qu'il ne pense peut-être. Au milieu de la frivolité générale et de cette indifférence religieuse qu'amène une religion confiée aux soins d'un sacerdoce, ces nobles proscrits montrèrent combien la foi personnelle est vénérable; la conscience humaine, sacrée; la liberté des croyances, inviolable et sainte; leur martyre séculaire est la vraie base et le point d'appui de la liberté de conscience dans notre patrie. L'album de M. E. Beyer devrait se trouver non-seulement dans toutes les familles protestantes, mais dans toutes les familles françaises jalouses d'effacer par de pieux regrets les cruelles injustices du passé. Un temps viendra, nous le croyons, où, quelles que soient les opinions et les croyances, on saura rendre à chacun ce qui lui appartient, accorder à tous le degré d'admiration et de sympathie qu'ils méritent, et apprécier à sa valeur le rôle bienfaisant de ceux qui ont contribué à la gloire du pays, à l'enrichissement moral de l'hu-

manité. Ce jour-là l'histoire du protestantisme sera devenue ce qu'elle mérite d'être : la légende de la France.

M.-J. GAUFRÈS.

INAUGURATION DU TEMPLE DU PLESSIS-MARLY

ANCIENNE RÉSIDENCE DE DU PLESSIS-MORNAY.

Le dimanche 11 juin a été une double fête pour le protestantisme dans le département de Seine-et-Oise. Deux temples ont été inaugurés en ce jour : l'un celui de Jouy, élevé par les soins, la pieuse libéralité d'une famille dont l'opulence est une vertu, dans une gracieuse vallée où tout rappelle le souvenir d'un homme de bien, Philippe Oberkampf. Le même jour se rouvrait au culte évangélique l'ancienne chapelle du château du Plessis, résidence de Philippe de Mornay. Ici les enseignements de l'histoire venaient heureusement se mêler à ceux de la Parole sainte. En ces lieux vécut Charlotte Arbaleste, la digne compagne de l'ami, de l'incorruptible conseiller de Henri IV. Elle y connut toutes les joies de la vie, et aussi toutes ses douleurs résumées dans la perte de ce fils unique, le marquis de Bauve, mort à la fleur de l'âge, au siége de Gueldre, et auquel elle ne put survivre : « Je n'ai plus de fils, s'écria Du Plessis-Mornay, en recevant cette fatale nouvelle; je n'ai donc plus de femme! » Ce pressentiment ne le trompait pas. Elle mourut à Saumur peu de mois après, « tendant à sa délivrance tant qu'elle put, avec saintes paroles, et finit en sanglottant : *O Jésus!* jusqu'au dernier soupir. »

Le journal de Charlotte Arbaleste contient une mention que le prédicateur ne pouvait manquer de relever : « L'an 1601, Dieu nous fit la grâce d'établir le ministère de son Eglise en nostre maison du Plessis, à la requeste de tous ceux du voisinage qui sont de la religion, laquelle Dieu y veuille par sa miséricorde perpétuer à toujours! » Hélas! quatre-vingt-quatre ans après, Louis XIV révoquait l'Edit de Nantes, et le 24 octobre 1685, M. Bazin de Besons, commissaire du roi, intimait à M. Le Boistel, président du bailliage de Dourdan, l'ordre de procéder dans le plus bref délai à la démolition du temple du Plessis-Marly. Y avait-il un autre temple que celui du château sur lequel se serait accomplie l'œuvre de destruction, tandis que ce dernier aurait échappé au marteau des démolisseurs comme propriété particulière, c'est là un point historique qu'il ne nous a pas été possible d'éclaircir. Toujours est-il que la chapelle du Plessis, dont la construction est évidemment de même date que le château lui-même, est restée debout, et que c'est cette chapelle restaurée avec un saint zèle et avec beaucoup de goût par M. le comte Robert de Pourtalès (propriétaire actuel) que nous avons pu restituer au culte de nos pères. »

Ainsi s'exprime M. le pasteur Dhombres dans une intéressante notice que nous empruntons à l'*Espérance* du 16 juin. Sans essayer

après lui de résoudre la difficulté très réelle qu'il a signalée, et qui ne peut s'éclaircir que par une étude attentive faite sur les lieux mêmes, nous reproduirons quelques pièces relatives à la démolition du temple du Plessis, et copiées textuellement sur les documents officiels conservés par M. de Pourtalès. C'est une page de plus au triste chapitre de la persécution sous le *grand roi!*

LETTRE DE M. BAZIN DE BESONS

Conseiller du roi, maître des requêtes, intendant en justice, police et finances, en la Généralité d'Orléans, à M. Le Boistel, président du bailliage de Dourdan.

« Orléans, *le* 24 *octobre* 1685.

« Le roi ayant donné un édit portant révocation de celui de Nantes et de tous ceux donnez en conséquences, il a ordonné, Monsieur, que les temples qui restoient seroient démolis, et m'a envoyé ses ordres pour y faire travailler au plus tost. J'ai rendu mon ordonnance pour la démolition de celuy du Plessis-Marly *qui est dans la paroisse de Longvilliers* (1), et je vous ay commis pour l'exécution. Ainsi je vous prie, dès le lendemain que vous aurez reçu ma lettre, de vous y transporter pour en faire faire la démolition en vostre présence. A l'égard des payemens des ouvriers que vous y employerez, vous en ferez un rolle, afin que ceux à qui Sa Majesté donnera les matériaux, ayent soin de les payer...

« Je suis votre... Signé : BAZIN DE BESONS. »

(*P. S.* de la main de M. Bazin de Besons) :

« Il faut que le ministre du Plessis-Marly songe à se convertir, auquel cas le roy luy donnera une pension plus forte que celle qu'il avoit, ou qu'il se résolve à sortir du royaume. »

L'ordre de l'intendant est exécuté avec d'autant plus de zèle que l'on est ici sous l'œil du maître, à quelques lieues de Rambouillet et de Versailles, et dès le 6 novembre, M. Bazin de Besons adresse la missive suivante à M. Le Boistel :

« Orléans, *le* 6 *nov.* 1685.

« J'ay reçu, Monsieur, le procès-verbal que vous m'avez dressé sur la démolition du temple du Plessis-Marly.

« Il faut que vous parliez, s'il vous plaist, à ceux de la R. P. R. du Plessis-Marly, afin qu'ils songent à se convertir et à suivre l'exemple d'un si grand nombre de personnes de leur religion qui en usent de même, afin que cela finisse, parce qu'autrement on seroit obligé de les regarder comme opiniatres et de les traiter sur ce pied-là.

« Signé : BAZIN DE BESONS.. »

On sait ce que signifiaient de telles paroles dans la bouche des proconsuls du temps, et le commentaire significatif qu'elles trou-

(1) Nous soulignons ce passage, qui semble fournir l'indication d'un autre temple que celui du château.

vaient dans les instructions de Louvois, dans les actes d'un Foucault, d'un Bâville. Mais le despotisme fait une œuvre qui le trompe, et la plante vivace qu'il avait cru extirper, revit dans les lieux où se déploya la rage des persécuteurs. La foi protestante n'a pas reparu seule dans le vieux manoir consacré par le souvenir de Du Plessis-Mornay; elle y a pour compagne la charité. « Par une nouvelle bénédiction de Dieu, le château du Plessis sert aujourd'hui de demeure à une vingtaine de jeunes garçons, orphelins ou sans ressources, venus la plupart de Paris, que M. le comte de Pourtalès veut bien recueillir et former aux travaux agricoles, œuvre excellente bien digne d'être imitée par ceux de nos coreligionnaires que Dieu a favorisés des dons de la fortune et auxquels il a donné des terres à cultiver! Ces enfants, arrivés faibles et pâles des ateliers de la capitale, se transforment sous l'action salubre de la vie des champs. La santé et le bonheur rayonnent sur leurs visages. Ils assistent tous les jours au culte domestique, et c'est pour eux, pour la famille de leur bienfaiteur, et pour quelques protestants disséminés des environs que le culte public sera désormais célébré dans la chapelle du Plessis» (1). Le vœu de Charlotte Arbaleste a donc été exaucé, et l'intolérance triomphant encore sur les ruines de Port-Royal a été vaincue dans l'humble chapelle du Plessis-Marly.

NÉCROLOGIE.

M. HENRI TRONCHIN.

La Suisse française, déjà tant éprouvée par la mort de plusieurs de ses ministres les plus éminents, MM. Gaussen, Malan, Pilet, vient de faire une nouvelle perte dans la personne de M. le colonel Henri Tronchin, décédé le 31 mai dernier, à l'âge de soixante-douze ans. Descendant d'une famille noble de Troyes, en Champagne, qui alla chercher un asile à Genève, après la Saint-Barthélemy, et qui, durant plus de deux siècles, n'a pas cessé de fournir à sa patrie d'adoption des théologiens, des magistrats, des citoyens distingués, M. Henri Tronchin portait dignement le nom illustré, à la fin du siècle dernier, par le célèbre médecin, correspondant et ami de Voltaire. La noblesse du caractère et l'élévation des sentiments rehaussaient encore en lui l'éclat de ce patriciat genevois qui n'a été durant longtemps que le privilége exceptionnel des vertus et des ser-

(1) *Espérance* du 16 juin 1865.

vices. Parmi les chrétiens de nos jours, nul n'a possédé à un plus haut degré cette dignité simple, cette loyauté antique, ces qualités chevaleresques que le radicalisme efface de plus en plus, mais qu'il ne saurait remplacer. Les œuvres de philanthropie et d'évangélisation comptaient en lui un protecteur éclairé, un donateur généreux, et la renaissance de l'Italie contemporaine n'a pas eu de témoin plus sympathique que cet arrière-petit-fils des huguenots français, uni à une compagne digne de lui qui porte un des plus beaux noms de l'émigration de Lucques à Genève. Sans être un érudit, ni un lettré, M. Tronchin goûtait vivement les choses de l'esprit, et il se montrait justement fier de la belle bibliothèque, des riches collections épistolaires que d'illustres successions avaient accumulées entre ses mains. Avec quelle bienveillance, quelle exquise urbanité n'en faisait-il pas les honneurs à quiconque savait en discerner le prix? Celui qui écrit ces lignes ne se rappelle pas sans émotion les heures studieuses qu'il a passées à Bessinge et à Lavigny au milieu de tant de trésors. Quelques-uns décorent les pages de notre *Bulletin*. Qui n'a relu les lettres et les poésies de Catherine de Navarre, le dernier message de Coligny à sa femme Jacqueline d'Entremont? C'est aux archives presque royales de M. Tronchin que ces belles pièces ont été empruntées. Là aussi se trouvent ces adieux de Calvin aux ministres de Genève qui couronnent si bien la correspondance du réformateur, et ces précieux cahiers d'Agrippa d'Aubigné qui réservent plus d'une révélation à l'histoire. Le jour n'est pas éloigné, nous l'espérons, où ces documents de rare valeur viendront s'ajouter au monument qu'attend encore l'écrivain le plus original que le protestantisme français ait produit. Ce vœu, nous osons le renouveler sur la tombe du chrétien éminent et de l'ami vénéré qui l'avait accueilli avec faveur, auprès de son fils M. Tronchin de la Rive, qui s'inspirant des exemples d'un tel père, ne laissera tomber en déshérence aucune part de l'héritage glorieux qu'il en a reçu. En nous associant à son deuil, à celui de sa famille, nous avons voulu rendre hommage à un des plus nobles caractères de notre temps, à un homme « qui a passé ici-bas en faisant le bien, » et en qui a brillé, à son insu, comme un reflet des vertus et des grandeurs d'un autre âge.

JULES BONNET.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1865.